

PERSPECTIVES



Perspectives économiques 2021-2026

Juin 2021



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Igor Lebrun, Delphine Bassilière, Michel Saintrain et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Ingrid Bracke, Isabelle Clerbois, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Joanna Geerts, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Vanessa Lutgen, Hendrik Nevejan, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Patrick Van Brusselen, Delphine Van Hoolandt, Marie Vandresse, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain et Patricia Van Brussel.

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal.

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

e-mail : contact@plan.be

<https://www.plan.be>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2021/7433/12

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Évolutions macroéconomiques.....	2
2.1. Environnement international	2
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	3
2.3. Évaluation de la croissance potentielle et de l’output gap	10
2.4. Valeurs ajoutées brutes par branche d’activité	11
2.5. Inflation	13
2.6. Consommations d’énergie	14
2.7. Émissions de gaz à effet de serre	16
3. Marché du travail	19
3.1. Coût du travail	19
3.2. Démographie et offre de travail	23
3.3. Emploi et chômage	25
4. Finances publiques	32
4.1. Introduction	32
4.2. Ensemble des administrations publiques	34
4.3. Évolutions par sous-secteur	43
5. Annexes.....	53
5.1. Annexe statistique	53
5.2. Définition des branches d’activité du modèle Hermes	78

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre.....	16
Tableau 2	Nouvelles subventions salariales	22
Tableau 3	Hypothèses en matière de démographie et de population active.....	23
Tableau 4	Compte des administrations publiques	34
Tableau 5	Écarts avec les objectifs indicatifs du programme de stabilité en matière de déficit nominal	35
Tableau 6	Compte du pouvoir fédéral.....	44
Tableau 7	Compte des administrations de sécurité sociale.....	45
Tableau 8	Dynamique des recettes et dépenses de la sécurité sociale (concept SEC)	45
Tableau 9	Compte des communautés et régions	47

Tableau 10	Solde de financement des entités fédérées	47
Tableau 11	Compte de la Communauté flamande	48
Tableau 12	Compte de la Communauté française	49
Tableau 13	Compte de la Région wallonne	50
Tableau 14	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	51
Tableau 15	Compte des pouvoirs locaux	52

Liste des graphiques

Graphique 1	Croissance économique mondiale et de la zone euro.....	2
Graphique 2	Évolution des exportations et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation	4
Graphique 3	Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers	5
Graphique 4	Investissements en logements	7
Graphique 5	Évolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité	7
Graphique 6	Consommation publique	10
Graphique 7	Contributions à la croissance du PIB potentiel	11
Graphique 8	Output gap	11
Graphique 9	Intensité en énergie du PIB.....	14
Graphique 10	Consommation finale d'énergie : totale et par secteur	15
Graphique 11	Évolution des contributions à l'offre d'électricité en Belgique	16
Graphique 12	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	18
Graphique 13	Population active occupée et taux d'emploi	30
Graphique 14	Chômage et taux de chômage (définition BFP)	31
Graphique 15	Recettes, dépenses et dépenses primaires	36
Graphique 16	Investissements publics (formation brute de capital fixe des administrations publiques)	37
Graphique 17	Détail des investissements publics (formation brute de capital fixe des administrations publiques).....	38
Graphique 18	Dépenses en capital des administrations publiques hors formation brute de capital fixe	39
Graphique 19	Solde de financement, solde des opérations courantes, solde de financement hors investissements publics et solde de type « règle d'or »	40
Graphique 20	Dettes publiques	42
Graphique 21	Solde primaire et solde primaire stabilisateur	42

Liste des encadrés

Encadré 1	Hypothèses relatives au coût du travail.....	21
Encadré 2	Hypothèses relatives à l'emploi public.....	28

1. Introduction

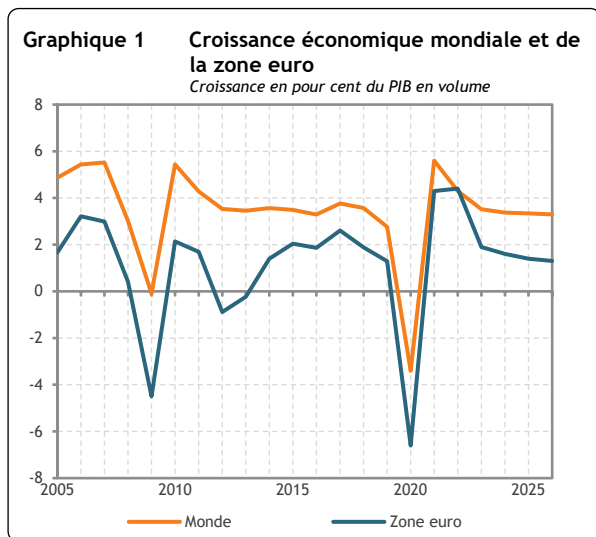
Ce rapport présente les résultats de la version de juin des « Perspectives économiques 2021-2026 ». Une version provisoire de ces perspectives avait été publiée en février par le Bureau fédéral du Plan.

La projection tient compte de l'essentiel de l'information disponible en date du 2 juin 2021, en ce compris les plans de relance belge et étrangers. Elle n'anticipe pas les éventuelles mesures de relance supplémentaires ou mesures d'économies budgétaires que les gouvernements sont susceptibles de prendre à l'avenir. Les prévisions à l'horizon 2022 sont cohérentes avec les chiffres qui ont été publiés le 10 juin dernier dans le cadre du budget économique. Les perspectives pour la Belgique ont été générées au moyen des modèles MODTRIM et HERMES développés par le BFP.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le chapitre 2 décrit le contexte international ainsi que les perspectives, pour la Belgique, de croissance économique, d'inflation, de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Les résultats pour le marché du travail sont exposés au chapitre 3. Enfin, le chapitre 4 donne un aperçu des résultats de finances publiques.

2. Évolutions macroéconomiques

2.1. Environnement international¹



En 2020, l'économie mondiale a été durement frappée par la pandémie de coronavirus et s'est contractée de 3,3 %. Cette année, on prévoit une croissance mondiale d'environ 6 %, avec toutefois de grands contrastes selon les régions. Par la suite, la croissance mondiale devrait progressivement fléchir pour s'établir à 3,3 % en 2025 et 2026. Ce ralentissement de la croissance s'explique – principalement dans les économies avancées – par un ralentissement de la croissance de l'offre de travail résultant du vieillissement de la population. En outre, l'évolution progressive de l'économie chinoise vers un taux de croissance soutenable freinerait quelque peu la croissance du PIB mondial.

Parmi les pays industrialisés, les États-Unis prennent une belle avance en 2021 grâce à une croissance du PIB de 6,3 % (contre -3,5 % en 2020), rendue possible par des vaccinations rapides et des impulsions budgétaires massives. La croissance du PIB américain s'établirait ensuite à 3,8 % en 2022, avant de fléchir à 1,5 % en moyenne au cours de la période 2023-2026.

L'économie de la zone euro a été sévèrement éprouvée par la pandémie de coronavirus au premier semestre de 2020. L'activité économique a rebondi au troisième trimestre, mais, par la suite, de nouvelles vagues de contamination ont amené les pays de la zone euro à renforcer les mesures de restriction des contacts, lesquelles ont surtout affecté le secteur tertiaire. L'activité économique de l'ensemble de la zone euro a dès lors de nouveau reculé (mais de manière plus limitée) au quatrième trimestre de 2020 et au premier trimestre de 2021. À mesure que les campagnes de vaccination ouvrent la voie à de nouveaux assouplissements, la reprise économique devrait trouver un second souffle, portée par la consommation des particuliers et le commerce extérieur. En outre, les investissements sont également soutenus par les plans de relance. Par conséquent, après s'être contractée de 6,6 % en 2020, la croissance du PIB de l'ensemble de la zone euro devrait s'élever à 4,3 % en 2021 et se maintenir à 4,4 % en 2022. Cette croissance devrait ensuite fléchir, passant de 1,9 % en 2023 à 1,3 % en 2026.

Ces projections s'accompagnent de risques, tant positifs que négatifs. Le rythme de la vaccination et l'efficacité des vaccins contre les mutations du virus sont déterminants pour permettre un retour à la normalité. La vigueur de la reprise économique dépendra aussi de la mesure dans laquelle les ménages puiseront dans l'épargne qu'ils ont accumulée durant la crise et de la possibilité pour les entreprises

¹ Les chiffres de la croissance du PIB cités dans cette section sont basés sur les perspectives de la Commission européenne de mai 2021 (pour la période allant jusqu'à 2022) ainsi que sur les perspectives du FMI d'avril 2021 (pour la période 2023-2026). Pour un aperçu des hypothèses financières (cotations sur les marchés à terme pour 2021 et 2022, hypothèses techniques à partir de 2023), voir annexe statistique, tableau A.1.

d'éviter des problèmes d'approvisionnement. À moyen terme, l'incertitude quant à la façon dont la pandémie impactera la croissance potentielle et ses composantes reste importante.

2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

Après le net recul enregistré en 2020, le PIB belge rebondit en 2021 et poursuit son redressement en 2022. Au cours de la période 2023-2026, il croît à un rythme annuel moyen de 1,4 %.

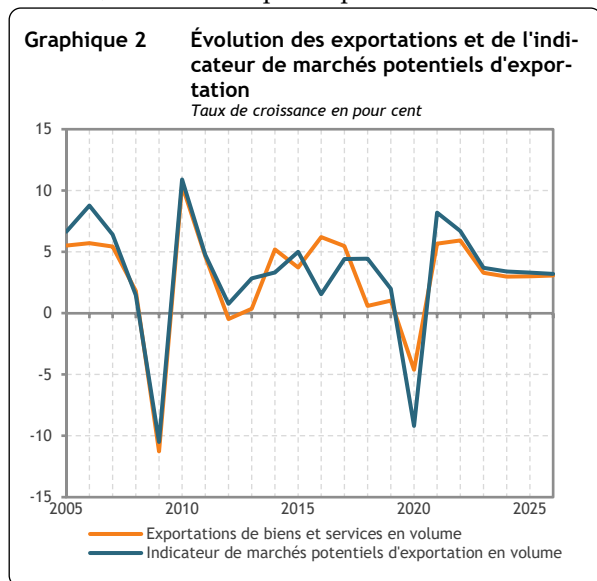
La pandémie de coronavirus et les différentes mesures qui ont dû être prises pour la combattre ont lourdement pesé sur l'activité économique de l'année 2020. Pour la Belgique, cela s'est traduit par un repli du PIB en volume de 6,3 %, semblable à celui du PIB de la zone euro (-6,6 %).

Parallèlement à la levée des mesures de restriction et à la progression de la vaccination, le PIB belge rebondit en 2021 et poursuit son redressement en 2022. En 2021, porté par une croissance vigoureuse dès le premier trimestre, il devrait connaître une progression de 5,5 %. Quasiment toutes les composantes des dépenses contribuent à cette reprise mais l'élément le plus frappant est l'important mouvement de rattrapage des investissements. Pour 2022, une croissance de 2,9 % est attendue ; cette croissance est soutenue par le dynamisme des exportations et, surtout, de la consommation des particuliers. Les investissements, par contre, perdent de leur élan, alors que la consommation publique se replie, après une période 2020-2021 marquée par des dépenses exceptionnelles – liées à la crise sanitaire – très élevées. L'activité économique devrait renouer avec son niveau d'avant crise au début de 2022.

À partir de 2023, la croissance belge renouerait avec des rythmes de progression davantage conformes à ceux atteints par le passé. Elle ralentirait toutefois quelque peu entre 2023 et 2026, passant progressivement de 1,5 % à 1,2 %, ce qui reflète la moindre impulsion donnée par les différents plans de relance (belge et étrangers) et le ralentissement de la croissance dans la zone euro. Au cours de la période 2023-2026, la croissance du PIB belge s'élèverait ainsi à 1,4 % par an en moyenne.

Après le recul enregistré en 2020, les importations et les exportations se redressent nettement en 2021 et en 2022. Au cours de la période 2022-2026, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB en volume est légèrement négative.

En 2020, les mesures prises partout dans le monde pour lutter contre la pandémie de coronavirus ont



lourdement affecté les échanges internationaux, surtout au deuxième trimestre. Leur redressement a toutefois été assez rapide par la suite. En conséquence, sur l'ensemble de l'année 2020, le recul des exportations belges en volume (-4,6 %) a été moins marqué que celui du PIB. Dans le sillage de la baisse des exportations et de la demande intérieure, les importations en volume ont diminué de 4,3 %. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB en volume s'est ainsi établie à -0,3 point de pourcentage (pp). La baisse des prix internationaux a entraîné un recul des prix belges à l'exportation et à l'importation de, respectivement, 2,2 % et 2,3 %.

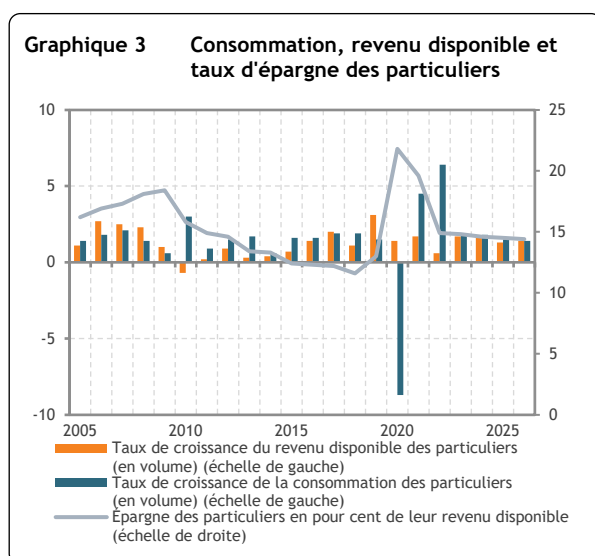
Avec la reprise du commerce international, les exportations belges devraient connaître une croissance en volume de 5,7 % en 2021 et de 5,9 % en 2022. Conjuguée au dynamisme de la demande intérieure, cette évolution entraîne une augmentation des besoins en importations. La croissance du volume des importations belges devrait rester relativement limitée, à 5,1 %, en 2021 (en raison d'un faible niveau de départ), et s'accélérer à 6,4 % en 2022. La contribution des exportations nettes à la croissance économique devrait dès lors être nettement positive en 2021 (+0,5 pp) mais nettement négative en 2022 (-0,4 pp). Les prix des exportations et des importations belges repartent eux aussi à la hausse en 2021 et 2022, dans le sillage des prix internationaux. L'année 2021 se caractérise par un recul marqué des termes de l'échange (-0,8 %), en raison de la forte hausse des prix de l'énergie.

En 2023, tant la croissance des marchés potentiels d'exportation pour la Belgique que celle des exportations belges ralentissent nettement, tout en restant cependant encore un peu supérieure à leur progression tendancielle. La croissance des exportations belges atteindrait 3,3 %, contre 3,7 % pour celle des importations. La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB en volume atteindrait encore -0,3 pp.

Au cours de la période 2024-2026, les marchés potentiels d'exportation de la Belgique progressent de 3,3 % par an en moyenne, soit un rythme semblable à celui observé en moyenne au cours de la période 2011-2019. Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite (2,1 % par an en moyenne), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,0 % par an en moyenne. Des pertes de parts de marché de l'ordre de 0,3 pp par an en moyenne seraient dès lors enregistrées. Sous l'impulsion de la demande finale, qui augmenterait de 2,2 % en moyenne, les importations devraient augmenter un peu plus rapidement (3,2 % en moyenne) que les exportations. Les exportations nettes fourniraient par conséquent une contribution à la croissance économique légèrement négative (-0,2 pp en moyenne). Les termes de l'échange devraient quelque peu se dégrader, à hauteur de -0,2 % en moyenne, reflétant l'hypothèse de hausse du prix du pétrole prise en compte (voir tableau A.1 de l'annexe statistique).

Signalons enfin qu'en 2023² et en 2025-2026, les importations belges sont tirées à la hausse par l'augmentation des importations d'électricité et de gaz naturel. Cette dernière permet en effet de pallier la moindre production sur le territoire belge d'électricité, en raison de l'arrêt de la production de deux centrales nucléaires fin 2022-début 2023 et des quatre autres centrales dans le courant de l'année 2025, conformément au calendrier défini dans la loi du 28 juin 2015 (voir section 2.6).

Après un très important recul enregistré en 2020, la consommation des particuliers entame son redressement en 2021 mais ne le concrétise pleinement qu'en 2022. Elle augmente de 1,6 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2026.



La consommation des particuliers est la composante de l'optique des dépenses du PIB qui a enregistré le recul le plus important en 2020 (-8,7 %), et ce alors que le revenu disponible réel des particuliers, lui, a enregistré une hausse (1,4 %). La nette baisse des revenus primaires (principalement de la masse salariale du secteur privé, du revenu des indépendants et des revenus de la propriété) a en effet pu être contrecarrée, grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics et à la faible inflation. Malgré cette hausse du pouvoir d'achat macroéconomique, la confiance des consommateurs a été fortement affectée. Cette inquiétude des consommateurs et, surtout, des possibilités de consommation

plus restreintes (horeca, tourisme, loisirs, ...) ont eu pour effet une chute des dépenses de consommation des particuliers. En conséquence, les particuliers ont accumulé de l'épargne, en partie forcée et en partie de précaution ; leur taux d'épargne s'est ainsi envolé, atteignant 21,8 % en 2020 alors qu'il ne s'élevait qu'à 13,0 % en 2019.

En 2021, parallèlement à la levée progressive des restrictions, la consommation des particuliers se redresse, elle aussi progressivement (4,5 %). Ce redressement intervient dans un contexte de nouvelle progression significative du revenu disponible réel des particuliers (1,7 %). Cette dernière tire en effet parti à la fois du rebond des revenus primaires (+2,7 % en termes réels) dans le sillage de la reprise générale de l'activité économique et de la stabilisation, à un niveau élevé, des prestations sociales. L'accélération de l'inflation (à 1,5 %), par contre, freine la croissance du revenu disponible réel.

En 2022, la progression du pouvoir d'achat macroéconomique devrait être plus modeste (0,6 %), en raison d'une croissance un peu moins soutenue, à la fois, des revenus primaires (reflétant notamment le ralentissement de la croissance de l'emploi) et, surtout, des prestations sociales suite à la suppression de toutes les mesures de soutien liées à la crise sanitaire. Cela ne devrait toutefois pas empêcher les dépenses de consommation des particuliers de poursuivre leur mouvement de rattrapage (+6,4 %). Au terme de ces deux années de progression beaucoup plus soutenue des dépenses de consommation que

² En 2023, il y a également une augmentation des investissements de la Défense, lesquels sont en grande partie importés.

du revenu disponible réel des particuliers, le taux d'épargne se replie, certes, nettement, s'établissant en 2022 à 14,9 %, mais reste encore supérieur de près de deux points de pourcentage à sa valeur de 2019. Notons que les restrictions imposées à la consommation des particuliers en 2020 et durant une partie de l'année 2021 ont probablement incité les particuliers à rediriger une partie de leur épargne vers des dépenses autres que celles de consommation, comme les investissements en logements (rénovation ou construction).

Au cours de la période 2023-2026, la croissance du revenu disponible réel des particuliers atteindrait, en moyenne, 1,5 % par an. Elle serait portée par une progression significativement positive du salaire brut horaire réel dans le secteur marchand (1,0 % en moyenne) qui, combinée à une augmentation de 0,8 %, en moyenne, de l'emploi, permettrait au total des salaires perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,6 % en moyenne. Les revenus nets de la propriété, eux, afficheraient une croissance réelle moyenne de 1,0 % tandis que les prestations sociales perçues par les ménages progresseraient, en termes réels, de 2,4 %. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 2,7 % par an en moyenne. Cette progression du pouvoir d'achat des particuliers serait semblable à celle de leurs dépenses de consommation qui s'élèverait, en moyenne, à 1,6 % par an. Le taux d'épargne serait ainsi en légère baisse, passant de 14,8 % en 2023 à 14,4 % en 2026.

Signalons enfin qu'au cours des années 2021 à 2024, la pension minimum ainsi que les minima en matière de chômage, de revenu d'intégration, d'allocations aux handicapés et de garantie de revenu aux personnes âgées sont progressivement relevés, apportant un soutien au revenu disponible des particuliers.

Les investissements en logements des ménages retrouvent leur niveau d'avant crise dès l'année 2021. Ils progressent d'environ 1 % par an à moyen terme.

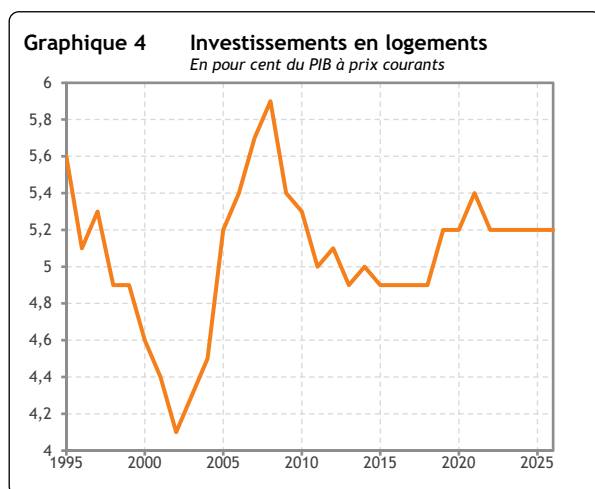
Les investissements en logements des ménages ont chuté de 6,9 % en 2020, en raison des retards pris par les projets résidentiels lorsque la pandémie a éclaté. Ces investissements devraient toutefois réaliser un important mouvement de rattrapage dès l'année 2021, en progressant de 10,0 %. Ce net rebond pourrait, en partie, s'expliquer par le fait qu'une partie de l'épargne forcée accumulée par certains ménages se soit dirigée vers des investissements de rénovation ou de construction de logements ainsi que par la prise en compte des aides aux investissements des ménages (principalement en matière de rénovation énergétique) prévues dans les différents plans de relance³.

Les investissements résidentiels se maintiendraient pratiquement au même niveau en 2022 (-1,0 %) et en 2023 (0,7 %). Durant cette période, les taux d'intérêt de long terme demeurent à des niveaux relativement bas et le pouvoir d'achat des particuliers progresse.

À partir de 2024, la croissance des investissements en logements retrouverait un rythme davantage conforme aux tendances observées par le passé et serait à nouveau guidée par l'évolution des déterminants traditionnels que sont le pouvoir d'achat des ménages (en progression mais un peu moins rapide), le taux d'intérêt de long terme (en augmentation mais tout en restant à des niveaux relativement bas) et le

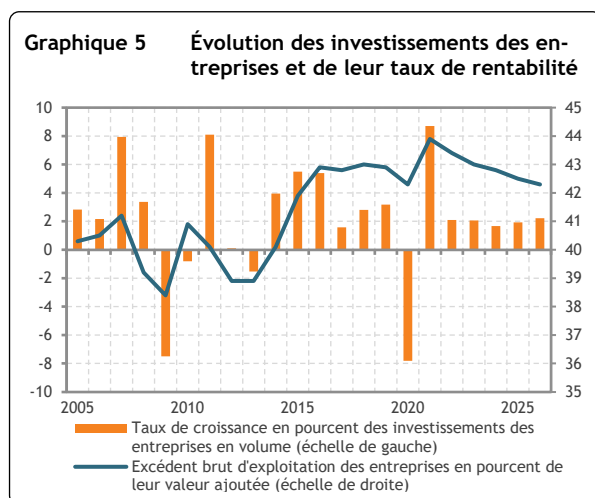
³ Ce soutien aux ménages est surtout concentré en 2021-2022 et est beaucoup plus faible durant la période 2023-2026.

taux de chômage (en diminution). Au cours de la période 2024-2026, elle atteindrait 1 % par an en moyenne.



À l'exception de l'année 2021 où elle atteindrait 5,4 % du PIB, la part nominale des investissements en logements en pour cent du PIB serait stable tout au long de la période de projection, à 5,2 % (cf. graphique 4).

Le recul des investissements des entreprises en 2020 a été moins important qu'attendu initialement. Et leur redressement est aussi intervenu plus rapidement. À moyen terme, leur croissance oscillerait autour de 2 % par an en moyenne.



Les investissements des entreprises ont enregistré une forte baisse en 2020 (-7,8 %), moindre toutefois que celle initialement attendue. La perte d'activité économique semble en effet avoir relativement vite été perçue comme un phénomène temporaire par les chefs d'entreprise, ce qui s'est traduit par un net redressement de leur confiance au second semestre. Notons également que même si le taux de rentabilité des entreprises (au niveau macroéconomique) a diminué en 2020, il ne s'est cependant pas effondré, les aides financières de l'État compensant partiellement la perte de chiffre d'affaires.

Durant la période 2021-2026, les aides aux investissements des entreprises prévues dans les différents plans de relance, prises en compte dans les présentes perspectives, soutiennent la croissance des investissements des entreprises.

En 2021, les investissements des entreprises devraient connaître un important rebond, avec une croissance en volume de 8,7 %, compte tenu des perspectives de demande favorables et de l'amélioration significative de la rentabilité (notamment en raison de la quasi stabilisation du salaire brut horaire hors index). Leur progression atteindrait 2,1 % en 2022.

À partir de 2023, les perspectives de débouchés qui se présentent aux entreprises seraient stabilisées, tandis que leur taux de rentabilité serait en baisse. Les taux d'intérêt de long terme seraient en hausse,

tout en demeurant à des niveaux relativement bas. Dans ce contexte, les investissements des entreprises devraient progresser de 2,0 % par an en moyenne au cours de la période 2023-2026. Le taux d'investissement des entreprises (à savoir la part nominale de ces investissements dans le PIB) augmenterait de 16,2 % en 2022 à 16,6 % en 2026.

Après avoir enregistré une croissance nulle en 2020, les investissements des administrations publiques sont soutenus par les différents plans de relance. Leur croissance est particulièrement importante en 2021.

En 2020, le niveau des investissements des administrations publiques s'est quasiment stabilisé, le recul des investissements des pouvoirs locaux et des Régions bruxelloise et wallonne ayant été compensé principalement par la forte hausse des investissements du pouvoir fédéral (et, dans une moindre mesure, par la hausse des investissements de la Région flamande).

Au cours de la période 2021-2026, de manière générale, la progression des investissements publics devrait être particulièrement soutenue, et ce en raison des différents plans de relance (fédéral et régionaux, financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres) annoncés en vue d'assurer le redémarrage de l'économie au sortir de la crise sanitaire. Notons également que certains projets d'investissements régionaux (tels qu'Oosterweel en Région flamande et les investissements dans la mobilité (tunnels et métro) en Région bruxelloise, par exemple) devraient atteindre leur vitesse de croisière durant cette période.

En 2021, les investissements publics devraient connaître une croissance très soutenue (+17,4 % en volume). Alors que la hausse des investissements des pouvoirs locaux en volume serait relativement modeste (1,5 %), celle des investissements du pouvoir fédéral et celle des communautés et régions devrait atteindre environ 25 %. Du côté du pouvoir fédéral, les investissements de la Défense nationale (avec, notamment, l'entrée en vigueur du programme de la vision stratégique), ceux d'Infrabel et, dans une moindre mesure, ceux de la Régie des bâtiments seraient en nette hausse. Du côté des entités fédérées, les investissements de toutes les Régions devraient nettement augmenter, principalement à travers la mise en œuvre de leurs plans de relance respectifs.

Le niveau atteint en 2021 serait maintenu en 2022 (+0,2 %), la baisse des investissements des pouvoirs locaux étant compensée par une nouvelle poussée des investissements des Régions flamande (liaison Oosterweel) et wallonne.

Une nouvelle hausse importante du niveau des investissements publics en volume interviendrait en 2023 (+7,0 %), sous l'impulsion d'une forte augmentation des investissements du pouvoir fédéral (principalement suite à une nouvelle hausse des investissements de la Défense nationale, le programme de la vision stratégique atteignant son rythme de croisière) et des pouvoirs locaux (à l'approche des élections communales de 2024). La poursuite de la hausse des investissements des Régions wallonne et flamande contribue aussi à alimenter cette progression. En 2024, le schéma de croissance des investissements publics serait semblable à celui de l'année précédente, à une exception près toutefois : les investissements du pouvoir fédéral seraient en léger recul. Ceci se traduit par une croissance en volume

du total des investissements publics, certes toujours largement positive mais un peu moins soutenue (2,7 %).

Enfin, tant en 2025 qu'en 2026, le niveau des investissements publics reculerait quelque peu (respectivement, -3,4 % et -2,3 % en volume), principalement en raison du recul des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024. Les investissements des autres niveaux de pouvoir n'enregistrent plus de nouvelle impulsion importante, voire sont en léger recul, les dépenses annoncées dans les plans de relance pour l'année 2026 étant en effet très faibles.

Les investissements publics sont également analysés à la sous-section 4.2.2.

Croissance particulièrement dynamique de la consommation publique en 2021, en raison d'un budget plus élevé des soins de santé et des coûts de la vaccination. Croissance de 1,4 % par an en moyenne à moyen terme.

Malgré l'importante accélération de la croissance des achats nets de biens et services de l'État (notamment suite aux achats de biens et services de la Défense dans le cadre de la vision stratégique), la croissance du volume de la consommation publique n'a pas dépassé 0,6 % en 2020, et ce en raison du repli des prestations sociales en nature (-2,4 % en termes réels). Ce repli découle de l'important ralentissement de l'activité des hôpitaux en raison de la fermeture de certains services lors des pics d'hospitalisation de patients Covid (impact estimé à 1,7 milliard d'euros)⁴. Le recul des prestations sociales en nature est modéré par certaines dépenses exceptionnelles occasionnées par la gestion de la pandémie (pour un montant de 430 millions).

En 2021, la consommation publique devrait connaître une nette hausse (+5,5 % en termes réels), et ce en raison d'une très forte poussée à la fois des coûts liés à l'achat des vaccins et à l'organisation de la vaccination mais également des prestations sociales en nature. La croissance très soutenue de ces dernières (+13,0 % en termes réels) s'explique par une hausse de l'objectif budgétaire en soins de santé de 7,5 % et par des dépenses Covid exceptionnelles (850 millions).

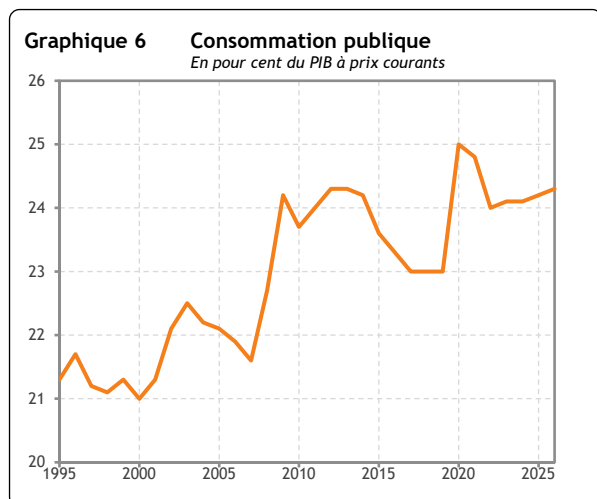
Elle se replierait toutefois en 2022, en raison, principalement, du recul des achats nets de biens et services (-18,9 %) suite à la disparition de certaines dépenses temporaires, dont les coûts de la vaccination. Les dépenses de soins de santé seraient, elles aussi, en baisse mais de manière modeste (-1,0 %).

Durant la période 2020-2022, la croissance réelle de la principale composante de la consommation publique, à savoir les rémunérations publiques (qui représentaient 53 % du total de la consommation publique en 2019), serait stable, à un peu moins de 1 % par an en moyenne.

Au cours de la période 2023-2026, la consommation publique en volume progresserait de 1,4 % par an en moyenne. Cette dernière serait largement alimentée par la croissance des dépenses de soins de santé (2,4 %), la progression des rémunérations publiques étant nettement plus modeste (0,8 % en moyenne, dans un contexte de progression de 0,3 %, en moyenne, de l'emploi public) et celle des achats nets de

⁴ Les avances consenties par le gouvernement fédéral aux hôpitaux pour compenser ces pertes sont comptabilisées en SEC comme des subsides.

biens et services étant négative (-3,0 % en moyenne). Signalons enfin que, suite à la progression soutenue des investissements publics durant toute la période de projection 2021-2026, la croissance des amortissements publics, lesquels représentent environ 10 % du total de la consommation publique, serait plus prononcée (2,6 % par an en moyenne) que celle observée au cours de la période 2010-2019 (2,1 %).



Après avoir grimpé jusqu'à 25,0 % en 2020, la part nominale de la consommation publique dans le PIB redescend à 24,0 % en 2022. Elle augmente légèrement par la suite pour atteindre 24,3 % en 2026.

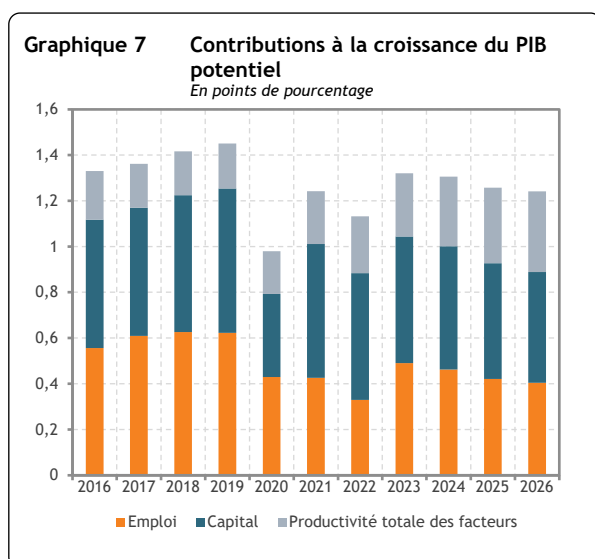
Les composantes de la consommation publique sont également abordées au chapitre 4.

2.3. Évaluation de la croissance potentielle et de l'output gap

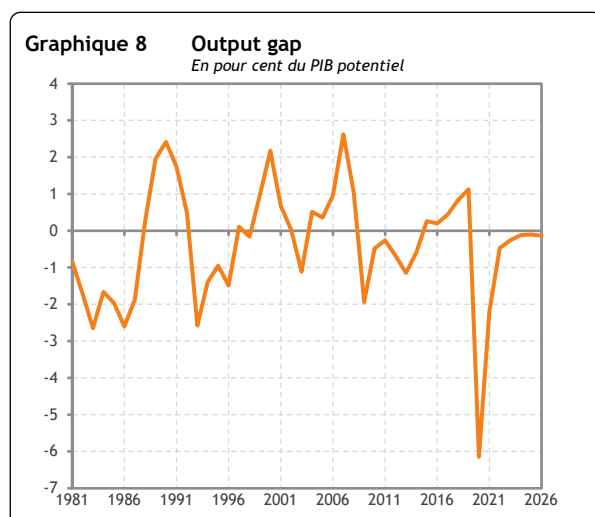
La croissance potentielle serait plus faible que sur le passé récent ; l'output gap se refermerait pratiquement dès 2024.

Dans notre scénario macroéconomique, l'impact de la crise sur la croissance potentielle à moyen terme serait limité, le ralentissement de la *croissance* du PIB potentiel sur la période 2020-2022 n'étant que temporaire. Ce ralentissement n'étant pas compensé les années qui suivent, on constaterait un *niveau* du PIB potentiel à moyen terme plus faible que dans un scénario sans crise. La baisse de la croissance potentielle sur la période 2020-2022 s'explique principalement par une contribution plus faible de l'emploi potentiel et du stock de capital (en 2020).

Malgré des gains de productivité⁵ plus importants, la croissance potentielle s'établirait à 1,25 % à moyen



terme, soit un niveau un peu plus faible que sur le passé récent⁶. La contribution du stock de capital à la croissance potentielle serait en effet légèrement plus faible. Néanmoins, c'est surtout la contribution moindre de l'emploi potentiel qui explique ce résultat. Alors que celle-ci atteignait 0,6 point en moyenne avant la crise, elle ne devrait plus être que de 0,4 point en moyenne sur la période de projection. La décomposition de l'emploi potentiel montre que cela s'explique par une croissance plus modérée de la population en âge de travailler (due au vieillissement de la population)⁷ ainsi que par une contribution légèrement plus faible du NAWRU.



Sur base du calcul de l'output gap (écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier), le dernier pic conjoncturel aurait été atteint en 2019. La crise actuelle a entraîné l'écart de production à un niveau historiquement bas en 2020 (-6,1 %). La croissance effective, qui serait nettement supérieure à la croissance potentielle en 2021 et 2022, permettrait à l'output gap de se résorber rapidement. Il serait ainsi pratiquement refermé dès 2024.

2.4. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

Alors que la plupart des branches d'activité ont été lourdement affectées par la crise sanitaire lors du premier semestre de 2020, le rebond le plus rapide et le plus marqué est enregistré par l'industrie manufacturière ainsi que par la construction.

La valeur ajoutée brute en volume de l'ensemble des branches d'activité (à l'exclusion de la branche « administration publique et enseignement ») s'est repliée de 6,9 % en 2020. Le recul a été plus limité dans l'industrie manufacturière (-3,5 %) et dans la construction (-4,7 %) que dans les services marchands

⁵ Mesurés sur base de la contribution de la productivité totale des facteurs.

⁶ Sur la période 2016-2019, la croissance du PIB potentiel aurait été d'environ 1,4 % en moyenne chaque année.

⁷ Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans.

(-8,0 %) (voir tableau E.1 de l'annexe statistique). Lors du premier semestre de l'année 2020, l'industrie manufacturière a été un peu moins fortement affectée ; elle a, en outre, connu une forte reprise durant le deuxième semestre, en phase avec la vive et rapide reprise des échanges internationaux. La construction et les services marchands ont connu une baisse un peu plus marquée durant le premier semestre. Alors que, grâce à la forte reprise des investissements, la construction a opéré un mouvement de rattrapage durant la deuxième partie de l'année, le redressement de la valeur ajoutée des services marchands, dont l'activité est la plus affectée par les mesures de restriction des contacts, a été plus limité.

Le taux de croissance de -8,0 % pour l'année 2020 pour l'ensemble des services marchands masque de grandes différences entre les branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES⁸ composant ce groupe : les branches « santé et action sociale » (-14,4 % ; en raison, notamment, du report des interventions non urgentes dans les hôpitaux), « commerce et horeca » (-13,5 % ; en raison, notamment, de la fermeture durant plusieurs mois de l'année des établissements de l'horeca et des commerces dits « non essentiels ») et « transports et communication » (-11,3 % ; en raison, notamment, du très net recul de l'activité de transport aérien) ont été beaucoup plus durement touchées que les branches « crédit et assurances » (-2,6 % ; branche dans laquelle le télétravail était très largement possible) et « autres services marchands » (-4,4 %). Cette dernière branche regroupe les services aux ménages et aux entreprises et est très hétérogène. Elle comprend à la fois des activités qui ont très fortement souffert (comme, par exemple, la branche « arts, spectacles et activités récréatives ») et d'autres qui ont été relativement épargnées (comme les services informatiques par exemple).

Les premiers chiffres disponibles pour le premier trimestre de l'année 2021 montrent un retour à une croissance (à un trimestre d'intervalle) positive de la valeur ajoutée des services marchands (0,8 %). Celle-ci est semblable à celle de la construction (0,6 %). C'est toutefois, et de loin, l'industrie qui a enregistré la progression la plus importante (2,1 %), confirmant le très net et rapide rebond des branches de ce groupe.

Sur l'ensemble de la période 2020-2022 (période incluant le choc de la crise sanitaire ainsi que la reprise), la croissance de la valeur ajoutée en volume cumulée sur l'ensemble de ces trois années serait plus prononcée dans la construction (3,8 %) et l'industrie manufacturière (3,9 %), cette dernière étant surtout portée par la branche des « biens intermédiaires » (6,3 %) dont les industries pharmaceutique et chimique font partie. La croissance cumulée sur l'ensemble de la période 2020-2022 atteindrait 0,7 % pour l'ensemble des services marchands, lesquels renoueraient avec leur niveau d'avant-crise de 2019 dans le courant de l'année 2022. En leur sein, le « commerce et horeca » serait, de loin, la branche la plus affectée (-4,6 %) suivi des « transports et communication » (-0,1 %). Viennent ensuite, respectivement, la « santé et action sociale » (0,9 %), le « crédit et assurances » (1,9 %) et les « autres services marchands » (2,9 %).

Au cours de la période 2023-2026, les différentes branches d'activité reprennent des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées et leur valeur ajoutée totale progresserait de 1,4 % par an en moyenne. La progression annuelle de la valeur ajoutée de l'agriculture (0,6 %), de l'énergie (0,8 %) et, dans une moindre mesure, de l'industrie manufacturière (1,1 %) et de la construction (1,3 %) serait inférieure à cette moyenne.

⁸ La définition des branches d'activité distinguées dans le modèle HERMES est reprise à l'annexe 5.2.

Les services marchands, pour leur part, verraient leur valeur ajoutée en volume croître de 1,6 % par an, largement portés – en termes de poids et de dynamique –, et comme cela a très souvent été le cas au cours du passé récent, par la branche HERMES des « autres services marchands » (services aux ménages et aux entreprises ; 2,0 %). Viennent ensuite les « transports et communication » (1,6 %), la « santé et action sociale » (1,2 %), le « crédit et assurances » (1,1 %) et le « commerce et horeca » (1,1 %).

Enfin, la croissance de la valeur ajoutée des services non marchands, lesquels regroupent principalement l'administration publique et l'enseignement, atteindrait 1,2 % par an en moyenne.

2.5. Inflation

Cette année, l'inflation devrait s'accélérer sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et atteindre 1,5 %, avant de se stabiliser à 1,7 %.

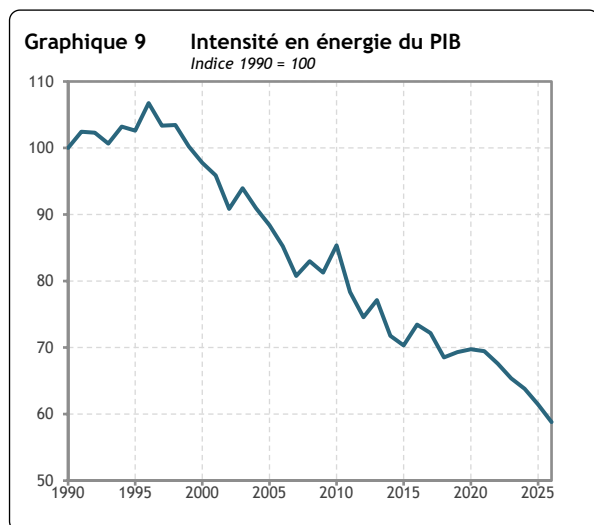
La pandémie a entraîné une baisse des prix de l'énergie, si bien que l'inflation s'est limitée à 0,7 % l'an dernier. Avec la reprise de l'activité économique, il est clairement apparu que la crise avait perturbé les chaînes d'approvisionnement internationales. En outre, la demande pour de nombreux biens intermédiaires (comme les semi-conducteurs, par exemple) semble être supérieure à la capacité de production mondiale. En raison de cette rareté, les prix des matières premières et des produits semi-finis sont actuellement à un niveau élevé. Nous partons de l'hypothèse que cette situation va encore perdurer quelque temps, sans toutefois donner lieu à des dérapages.

Au cours du premier semestre de 2021, un certain nombre de branches d'activité (l'industrie, la construction, le commerce de gros) ont ressenti ces tensions sur les prix, tandis que le consommateur a été plus épargné. Certes, sa facture d'énergie a augmenté mais l'inflation sous-jacente est, pour le moment, restée limitée. À partir de la mi-2021, toutefois, l'inflation sous-jacente devrait s'accélérer, à mesure que les entreprises répercutent la hausse de leurs coûts sur les prix à la consommation. Compte tenu de ces évolutions, l'augmentation des prix à la consommation devrait s'élever à 1,5 % en 2021.

Alors que la dynamique des prix des matières premières devrait être plutôt limitée à partir de 2022, la croissance des coûts unitaires du travail devrait se renforcer. Par conséquent, l'inflation sous-jacente devrait encore légèrement s'intensifier en 2022 et se maintenir à ce niveau par la suite. Les prix à la consommation devraient progresser de 1,7 % par an en moyenne au cours de la période 2022-2026, soit à un rythme proche de celui de l'inflation sous-jacente.

2.6. Consommations d'énergie

L'intensité énergétique et la consommation finale d'énergie



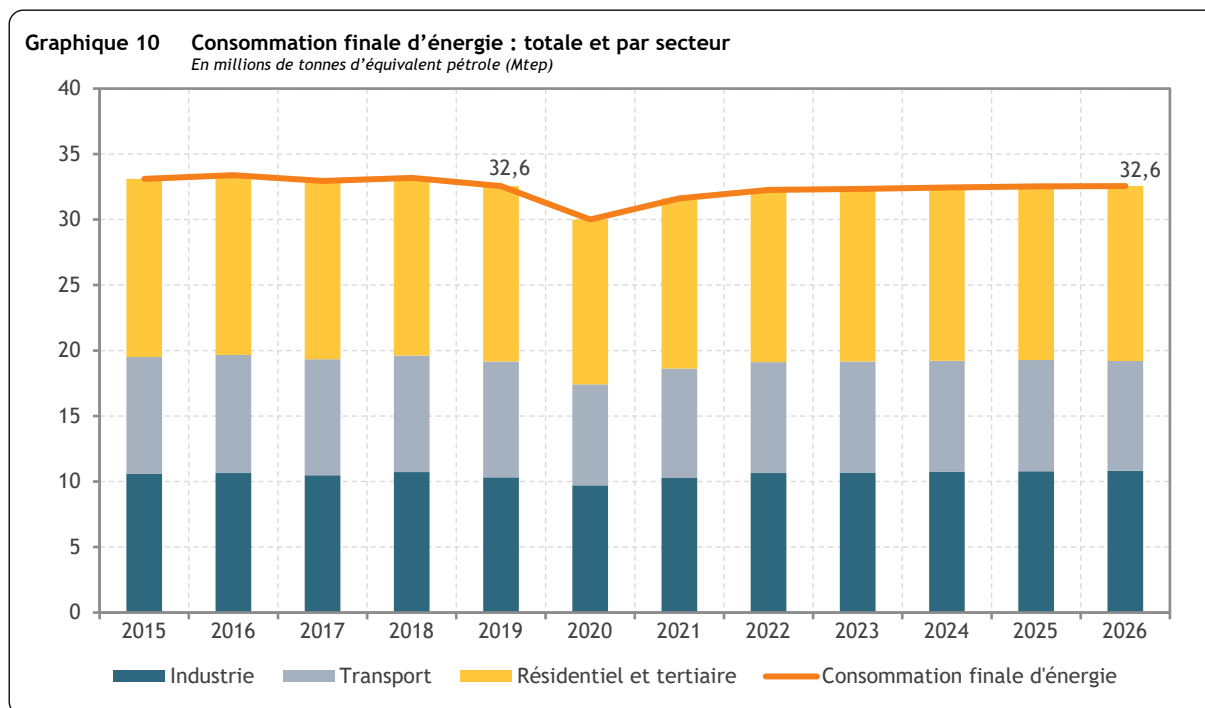
L'évolution des consommations totales d'énergie est influencée par différents éléments tels que l'activité économique, les évolutions technologiques ou les décisions politiques. Dans les présentes perspectives, les consommations d'énergie sont principalement déterminées par l'activité économique et les prix relatifs. Néanmoins, d'autres éléments sont également pris en compte, notamment de façon exogène. L'intensité énergétique du PIB⁹ continuerait à diminuer en projection, et confirmerait ainsi la tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique, grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores.

Après une relative stabilité durant les quelques années précédant la crise sanitaire, la consommation finale d'énergie¹⁰ aurait enregistré une baisse de l'ordre de 8 % en 2020 (cf. graphique infra). Une décomposition de cette consommation finale par secteur indique que la diminution la plus forte a pour origine le transport¹¹. Après une reprise rapide en 2021 et 2022, la consommation finale d'énergie augmenterait progressivement, pour atteindre 32,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) en 2026, soit le même niveau que celui observé en 2019.

⁹ L'intensité énergétique du PIB correspond au rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep), et le PIB en volume.

¹⁰ La consommation finale d'énergie est la quantité d'énergie consommée par les clients finaux (industrie, ménages ou services). Il s'agit d'un concept plus restreint que la consommation intérieure brute d'énergie, qui reprend l'ensemble des besoins énergétiques de l'économie belge, y compris l'énergie utilisée par le secteur énergétique ou les pertes de distribution. Par convention, la consommation intérieure brute d'énergie intègre l'aviation internationale mais pas les bunkers maritimes internationaux.

¹¹ La consommation du secteur Transport rassemble les consommations effectuées par tous les agents pour la fonction transport (y compris le transport privé des ménages).



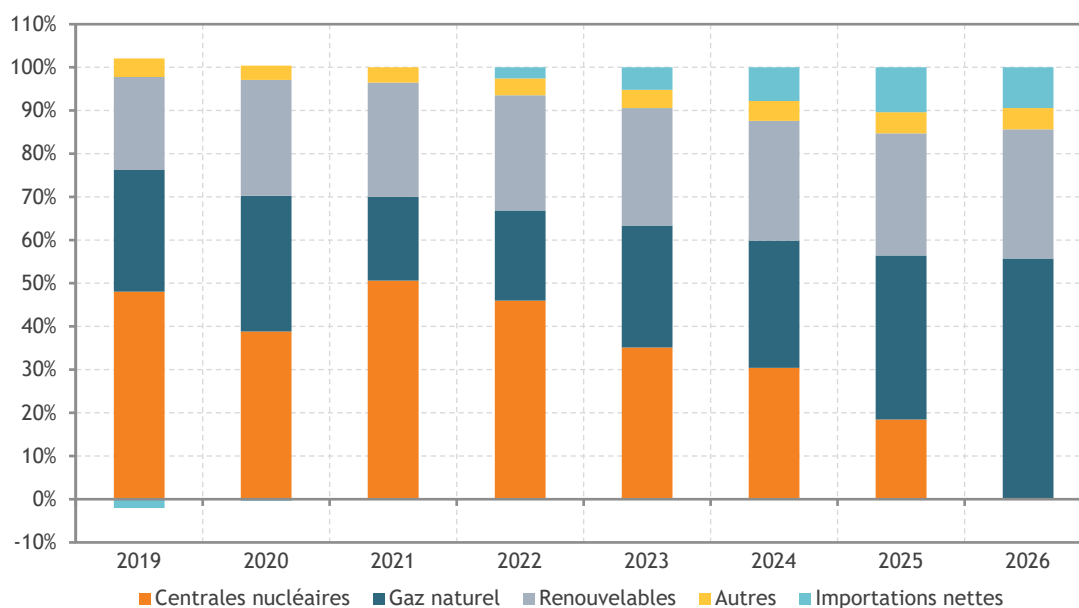
L'offre d'électricité en Belgique

La structure de l'offre d'électricité (hors pompage-turbinage) est supposée évoluer comme suit¹² :

- la contribution des centrales nucléaires à l'offre d'électricité diminuerait progressivement conformément à la loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire (28 juin 2015). Elle passerait ainsi d'un peu plus de 51 % en 2021 (parc entièrement opérationnel) à 35 % en 2023 (arrêt de Doel 3 en octobre 2022 et fermeture de Tihange 2 en février 2023), et à 0 % en 2026 (arrêt progressif de Doel 1, Doel 4, Tihange 3, Tihange 1 et Doel 2 dans le courant de l'année 2025) ;
- la baisse de la production d'électricité par les centrales nucléaires serait en partie compensée par les centrales au gaz. La contribution du gaz naturel à l'offre d'électricité passerait ainsi de 19 % en 2021 à 28 % en 2023. Avec l'arrêt de tous les réacteurs nucléaires fin 2025, elle atteindrait 56 % en 2026 ;
- les importations nettes compenseraient également en partie l'arrêt progressif du nucléaire, en contribuant à hauteur d'environ 9 % à l'offre d'électricité en 2026 (contre une contribution supposée nulle et de 5 % respectivement en 2021 et 2023) ;
- les sources d'énergie renouvelables monteraient en puissance, avec une part dans l'offre d'électricité qui atteindrait 30 % en 2026, contre 26 % et 27 % respectivement en 2021 et 2023.

¹² L'évolution de la structure de l'offre d'électricité est basée sur les hypothèses et calculs du Bureau fédéral du Plan réalisés sur base des statistiques provisoires pour l'année 2020 de la DG Énergie (SPF Economie), des informations quant à la disponibilité des réacteurs nucléaires (REMIT, Elia) et du scénario WAM ("with additional measures") du Plan national Énergie-Climat 2021-2030, transmis à la Commission européenne en décembre 2019.

Graphique 11 Évolution des contributions à l'offre d'électricité en Belgique
En pour cent



2.7. Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de gaz à effet de serre s'élevaient à 116,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019 et sont estimées à 108,2 millions de tonnes en 2020. Cette baisse de 7,2 % s'explique par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Par la suite, les émissions totales devraient augmenter régulièrement. En 2023 et en 2026, l'augmentation des émissions serait plus prononcée, en raison d'une production plus élevée d'électricité dans les centrales au gaz, suite à la fermeture progressive des centrales nucléaires. Toutefois, les émissions totales en 2026 seraient 17 % inférieures à leur niveau de 1990.

Tableau 1 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre
Niveau en Mt d'équivalent CO₂, taux de croissance en pour cent

	Niveau										Taux de croissance	
	1990 ^a	2005 ^a	2019 ^a	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2019/ 1990	2026/ 1990
1. Énergie	103,8	105,7	85,8	78,2	78,7	80,8	83,9	85,0	88,5	94,7	-17,4	-8,8
1A. Combustion de carburants	102,6	105,0	85,1	77,6	78,0	80,2	83,2	84,3	87,8	94,0	-17,0	-8,3
1A1. Secteur de la transformation	31,3	30,5	22,2	20,5	17,9	19,0	22,1	23,1	26,6	33,1	-29,0	5,8
1A2. Industrie	18,6	15,2	13,2	12,5	12,7	13,1	13,1	13,2	13,2	13,3	-29,3	-28,7
1A3. Transport	20,6	26,4	25,4	22,1	24,0	24,3	24,3	24,2	24,2	23,8	23,1	15,4
1A4. Autres secteurs	26,6	31,4	24,0	22,2	23,1	23,5	23,4	23,5	23,5	23,5	-9,7	-11,6
1A5. Autres	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-59,2	-67,4
Ajustement statistique	5,1	1,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-95,3	-95,3
1B. Émissions fugitives	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-47,1	-46,6
2. Processus industriels	26,1	27,1	20,2	19,4	19,4	18,6	18,0	17,5	17,1	16,6	-22,6	-36,2
3. Agriculture	11,5	9,8	9,4	9,3	9,2	9,2	9,1	9,1	9,0	8,9	-18,7	-22,5
5. Déchets	4,3	3,0	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	-69,4	-76,8
Total	145,7	145,6	116,7	108,2	108,6	109,7	112,2	112,6	115,6	121,2	-19,9	-16,8

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2021, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

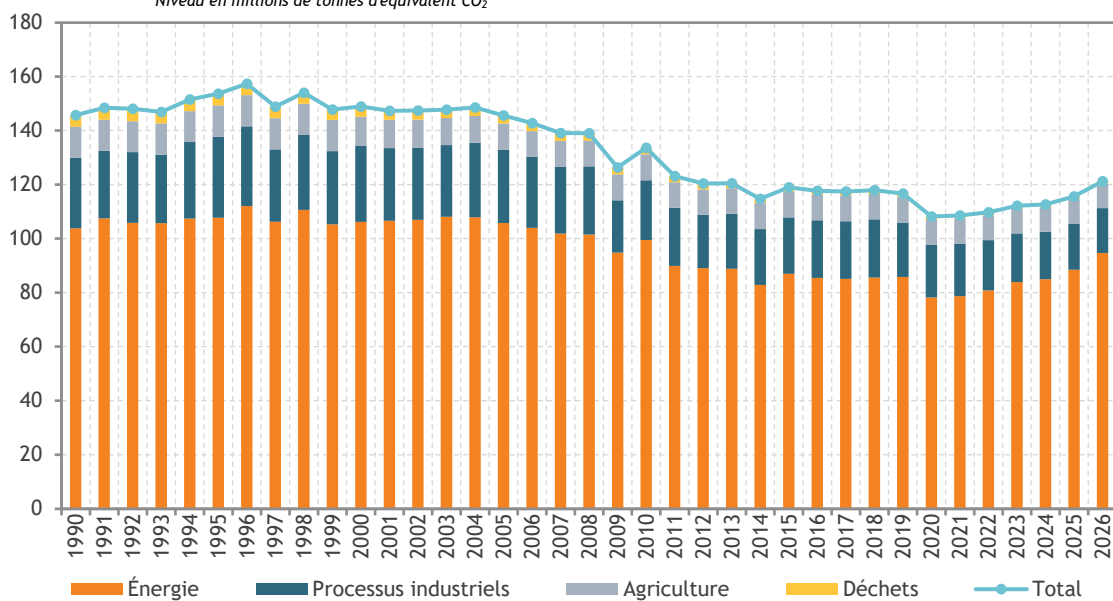
En 2019, les émissions liées à l'énergie ont représenté environ trois quarts des émissions totales de gaz à effet de serre. En 2020, elles auraient baissé de près de 9 % en raison de la crise du coronavirus. Par la suite, elles devraient repartir à la hausse pour atteindre 94,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2026, ce qui représente un niveau inférieur d'environ 9 % à celui de 1990.

- Les émissions des industries productrices d'énergie (« secteur de la transformation » dans le tableau 1) sont en grande partie déterminées par la production d'électricité des centrales thermiques. L'amélioration de leur efficacité énergétique¹³ et le net développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables permettent de diminuer les émissions. Néanmoins, ces émissions augmenteraient durant la période de projection en raison de la hausse de la production dans les centrales au gaz suite à l'abandon progressif de l'énergie nucléaire.
- Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie et de la construction (« industrie » dans le tableau 1) ne devraient augmenter que légèrement, sous l'effet de l'utilisation accrue du gaz naturel et des combustibles renouvelables au détriment des combustibles liquides et solides. Les objectifs fixés pour les installations relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS) devraient également contribuer à freiner les émissions industrielles.
- En 2019, les émissions liées au secteur du transport étaient 23 % plus élevées qu'en 1990, en raison de la demande accrue de mobilité. En 2020, elles devraient avoir nettement chuté mais repartiraient à la hausse en 2021, parallèlement à la reprise économique.
- En 2019, les émissions des bâtiments résidentiels et non résidentiels (« autres secteurs » dans le tableau 1) étaient inférieures d'environ 10 % à leur niveau de 1990, en raison principalement du basculement de la consommation d'énergie vers les combustibles gazeux et les énergies renouvelables, mais aussi d'une meilleure isolation, de normes plus strictes pour les nouvelles constructions et de systèmes de chauffage plus rentables. Les émissions liées au chauffage des bâtiments devraient avoir diminué en 2020, sous l'effet de la crise du coronavirus et, surtout, des conditions météorologiques (2020 a été une année relativement chaude). Au cours de la période 2021-2026, elles devraient augmenter de 1 % par an en moyenne.

Les émissions inhérentes aux processus industriels sont générées principalement par la fabrication de produits minéraux, l'industrie chimique, l'industrie sidérurgique et les équipements de réfrigération et de climatisation. Ces émissions ont enregistré une forte baisse en 2019 et 2020 et devraient continuer à baisser en projection.

¹³ Cette amélioration s'explique, d'une part, par le remplacement des combustibles solides (charbon) et liquides par les combustibles gazeux (gaz naturel) et, d'autre part, par des investissements technologiques qui ont rendu les centrales plus performantes.

Graphique 12 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
 Niveau en millions de tonnes d'équivalent CO₂



3. Marché du travail

3.1. Coût du travail

Les fluctuations des prestations à bas salaires, la norme salariale 2021-2022 et les subventions salariales déterminent la croissance des coûts salariaux nominaux et des salaires bruts avant indexation en 2020-2022.

Sur la période 2020-2022, le coût du travail est déterminé par la norme salariale 2021-2022, les nouvelles subventions salariales octroyées à partir de 2020 (voir encadré 1) et l'impact de la part des bas salaires dans le volume de travail sur les salaires bruts et les cotisations patronales en 2020-2021.

En 2020, le coût horaire nominal du travail dans les branches marchandes, hors subventions salariales, a augmenté de 4,2 % ; l'augmentation se limite à 3,5 % après la prise en compte de ces subventions. Les salaires horaires bruts avant indexation ont augmenté de 2,5 %, non pas sous l'effet d'une accélération de l'inflation salariale au niveau des branches, mais parce que la récession a principalement touché les prestations à bas salaire. La hausse du taux implicite des cotisations patronales légales (de 21,6 % à 22,2 %) a également contribué à la hausse des coûts du travail.

En 2021, la croissance du coût salarial horaire nominal fléchit à 0,3 % ; le coût salarial horaire nominal baisse de 0,2 % lorsque les subventions salariales sont prises en compte. Malgré la norme salariale (prévoyant une augmentation de 0,1 % en 2021 et 0,3 % en 2022¹⁴) et les accords salariaux sociaux conclus à l'échelle fédérale et régionale (dont les effets sont estimés à 0,3 % en 2021, 0,2 % en 2022), les salaires horaires bruts avant indexation devraient baisser de 0,1 % en 2021, étant donné que les prestations de travail à bas salaires se redressent après avoir reculé en 2020 (effet de composition négatif représentant environ 0,6 %). En outre, le taux implicite des cotisations patronales légales se rapproche de son niveau de 2019.

En 2022, l'effet de composition de l'emploi sur les salaires moyens a pratiquement disparu et les subventions salariales ont un impact plutôt neutre sur l'évolution du coût du travail. Le coût horaire nominal du travail augmente de 1,8 %, avant et après la prise en compte des subventions salariales. Les salaires horaires bruts avant indexation augmentent de 0,4 %, ce qui correspond globalement aux effets conjugués de la norme salariale et des accords sociaux.

Accélération de la croissance des salaires bruts avant indexation en 2023-2026.

Entre 2023 et 2026, le coût horaire nominal du travail et les salaires horaires bruts avant indexation (croissance respective de 2,8 % et 1,0 % par an en moyenne) évoluent en phase avec la croissance de la productivité du travail (hors secteur des titres-services) et la baisse du taux de chômage. En outre, suite

¹⁴ La prime unique de maximum 500 euros par équivalent temps plein en 2021 n'a pas été prise en compte car, en l'absence de définition précise de ses conditions d'attribution, il a été impossible de réaliser une estimation ex ante de cette mesure. L'augmentation progressive du salaire minimum pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans en 2022-2024-2026, ainsi que les subventions salariales correspondantes, n'a pas non plus pu être prise en compte.

aux salaires bruts assez faibles de 2021 et 2022, un mouvement de rattrapage intervient, soutenant la croissance des salaires bruts avant indexation. Ce mouvement de rattrapage explique en moyenne un cinquième de la croissance du coût du travail nominal de la période 2023-2026.

L'évolution des coûts salariaux unitaires sur la période 2020-2026 fluctue : ces coûts augmentent de 3,4 % en 2020, devraient diminuer de -1,5 % en 2021 et progresser ensuite de 2,1 % en moyenne par an sur la période 2022-2026.

La pression parafiscale baisse grâce à un nouveau paquet de subventions salariales temporaires et permanentes.

Les effets de la récession et de la reprise économique sur la part de la main-d'œuvre faiblement rémunérée (et donc soumise à un faible taux de cotisations) dans la masse salariale brute en 2020-2021 (respectivement baisse et augmentation relatives) se répercutent sur le taux implicite de cotisations patronales dans les branches marchandes¹⁵ : il passe de 30,1 % en 2019 à 30,7 % en 2020, fléchit à 30,2 % en 2021 pour finalement atteindre 29,8 % en 2026. Le taux implicite de cotisations patronales légales a progressé de 21,6 % en 2019 à 22,2 % en 2020 ; il devrait baisser à 21,7 % en 2021. Par la suite, le taux implicite des cotisations patronales légales augmenterait progressivement pour atteindre 21,8 % en 2026 car les réductions spécifiques de cotisations axées sur les bas salaires n'évoluent pas au même rythme que les salaires bruts.

Le taux implicite de subvention salariale progresse de 6,1 % en 2019 à 6,7 % en 2020, étant donné que certains programmes de subvention salariale existants atteignent leur vitesse de croisière (réductions de versement de précompte professionnel au profit du secteur de la construction et des chercheurs titulaires d'un bachelier, les subventions du « Fonds Blouses blanches ») et également sous l'impulsion d'un certain nombre de mesures de crise temporaires (« sortie du chômage temporaire », primes du fédéral et des entités fédérées pour le secteur des soins, hausse de la subvention salariale par titre-service dans les trois Régions, « chèque consommation pour le secteur des soins », « prime de fin d'année pour l'horeca »).

En 2021, le taux implicite de subvention salariale continuera de progresser (jusqu'à 6,8 %), sous l'effet à la fois de mesures temporaires (les subventions « pécule de vacances pour les employés » et « retour à l'emploi », les réductions groupes-cibles pour les secteurs du voyage, de l'événementiel et de l'horeca) et de mesures permanentes (les subventions intégrées dans les accords sociaux régionaux et fédéraux pour le secteur des soins de santé, la réduction de précompte professionnel pour la formation des employés).

Lorsque les mesures liées à la crise prendront fin, le taux implicite de subvention salariale baissera de nouveau et se stabilisera à 6,5 %, en 2026, soit à un niveau 40 points de base plus élevé qu'en 2019, compte tenu d'une stagnation des allocations d'activation.

¹⁵ Dans le présent chapitre, les taux de cotisations des branches d'activité marchande cités sont calculés en ce compris les entreprises publiques. Dans l'annexe statistique, par contre, ils s'entendent hors entreprises publiques.

Encadré 1 Hypothèses relatives au coût du travail

Nouvelles mesures structurelles en vigueur à partir de 2021

- Les subventions salariales prévues dans les accords sociaux pour le secteur des soins de santé (niveau fédéral via la sécurité sociale, la Région flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune) couvrent deux dimensions, à savoir : une hausse du pouvoir d'achat (barèmes salariaux), d'une part, une amélioration des conditions de travail et un renforcement des effectifs de personnel, d'autre part. La hausse du pouvoir d'achat englobe l'augmentation des salaires bruts et les cotisations patronales légales prélevées sur celle-ci.
- Renforcement du Maribel social (montant forfaitaire plus élevé).
- Renforcement de la réduction structurelle pour les entreprises de travail adapté (hausse du forfait et du plafond bas salaires).
- Relèvement du taux de cotisations patronales pour financer les allocations de chômage temporaire de 0,10 % (2020) à 0,14 % (2021).
- Exonération du versement du précompte professionnel sur les salaires des travailleurs pour encourager la participation des travailleurs à des programmes de formation.

Mesures ponctuelles en vigueur en 2020

- Augmentation temporaire de la subvention par titre-service : Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale.
- Augmentation temporaire des subventions salariales pour les entreprises de travail adapté : Région flamande.
- Financement d'une prime ponctuelle d'encouragement (985 euros par ETP) pour le personnel des soins de santé : via la sécurité sociale (partiellement aussi en 2021), Région wallonne, Commission communautaire commune.
- Financement des primes de fin d'année du personnel de l'horeca : pouvoir fédéral.
- Exonération du versement du précompte professionnel sur les salaires des travailleurs : dispense de 50 % de précompte professionnel sur l'augmentation des salaires bruts de juin à août, en comparaison avec mai pour encourager le retour des travailleurs en chômage temporaire au travail effectif.
- Octroi de chèques de consommation pour les travailleurs de la santé (300 euros par ETP) : pouvoir fédéral.

Encadré 1 : Hypothèses relatives au coût du travail (suite)**Mesures ponctuelles en vigueur en 2021**

- Financement du pécule de vacances des employés via la sécurité sociale.
- Réductions groupes-cibles fédérales pour les secteurs du voyage, de l'événementiel et des hôtels.
- Retour à l'emploi de chômeurs ou de chômeurs temporaires dans des entreprises durement touchées par la crise sanitaire : pouvoir fédéral.

Tableau 2 Nouvelles subventions salariales*En millions d'euros, aux prix et volumes de 2020, ex ante, budgets annoncés sauf mention contraire*

	Niveau de pouvoir	2020	2021	2022	2023	>=2024
Subventions structurelles						
Accord social pour le secteur des soins de santé, pouvoir fédéral	3	0	350	600	600	600
Accord social pour le secteur des soins de santé, Région wallonne	4	0	100	150	200	260
Accord social pour le secteur des soins de santé, Région flamande	4	0	527	577	577	577
Accord social pour le secteur des soins de santé, Commission communautaire commune	4	0	4	4	4	4
Dispense de versement du précompte professionnel 'Formation'	1	0	11	23	35	48
Subvention Maribel social (montant forfaitaire plus élevé) (*)	3	0	80	80	80	80
Réduction structurelle pour les entreprises de travail adapté (montant forfaitaire plus élevé et plafond bas salaire plus élevé) (*)	3	0	13	13	13	13
Subventions temporaires						
Prime d'encouragement pour le secteur des soins de santé, pouvoir fédéral	3	200	9	0	0	0
Prime d'encouragement pour le secteur des soins de santé, Région wallonne	4	70	0	0	0	0
Prime d'encouragement pour le secteur des soins de santé, Commission communautaire commune	4	13	0	0	0	0
Prime d'encouragement pour le secteur des soins de santé, Commission communautaire française	4	9	0	0	0	0
Chèque consommation pour le secteur des soins, pouvoir fédéral	1	51	0	0	0	0
Prime de fin d'année dans l'horeca	1	167	0	0	0	0
Pécule de vacances pour les employés	3	0	94	0	0	0
Réduction groupe-cible fédérale pour le secteur des voyages, de l'événementiel, de l'horeca	3	0	39	0	0	0
Réduction de précompte professionnel sortie du chômage temporaire (**)	1	105	0	0	0	0
Retour à l'emploi dans les entreprises impactées par la crise sanitaire	1	0	235	0	0	0
Prix du producteur plus élevé titres services (*)	4	51	0	0	0	0

(*) Calculs BFP ; (**) SPF Finances, observations ; 'niveau de pouvoir' : 1 = pouvoir fédéral, 2 = pouvoirs locaux, 3 = sécurité sociale, 4 = entités fédérées.

3.2. Démographie et offre de travail

Les perspectives de population 2020-2070 ont été publiées début janvier 2021. Elles tiennent compte de la mise à jour des hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internes et internationales. Outre la mise à jour des tendances démographiques futures, la projection de référence repose sur un scénario spécifique lié à la pandémie. Ce scénario, fixé fin 2020, table sur une évolution sous contrôle de l'épidémie en 2021, à savoir que le plan de vaccination progressif établi par le gouvernement sera exécuté, et que des mesures sont prises pour contenir l'épidémie.

La surmortalité (toutes causes) en 2020, basée sur une statistique provisoire des décès disponible fin décembre, est estimée à 16 000 personnes (soit 14 % de surmortalité en 2020). Par hypothèse, suite aux mesures prises pour freiner la propagation du virus à travers une limitation de la mobilité internationale, le solde migratoire international chute sensiblement en 2020 (-50 %), ainsi qu'en 2021 mais dans une moindre mesure (-25 %). En partant de l'hypothèse que 50 % des mouvements migratoires non réalisés en 2020 et 2021 sont postposés sur la période 2022-2026, le solde migratoire international est boosté durant cette période. Par ailleurs, la crise sanitaire vient ajouter un élément d'incertitude supplémentaire quant à l'évolution future de nos sociétés. Ce qui aurait comme conséquence de ralentir la reprise de la fécondité en baisse depuis 2010. La fécondité reste inférieure à 1,6 dans les cinq prochaines années.

Tableau 3 Hypothèses en matière de démographie et de population active
Croissance en pour cent ; contributions en points de pourcentage

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance de la population totale								
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0,54	0,07	0,26	0,46	0,43	0,40	0,38	0,37
- moyennes annuelles	0,51	0,30	0,17	0,36	0,44	0,42	0,39	0,37
Croissance de la population d'âge actif (15-64 ans)								
- 31 décembre par rapport au 1er janvier	0,27	-0,11	0,05	0,22	0,19	0,11	0,11	0,05
- moyennes annuelles	0,24	0,08	-0,03	0,13	0,20	0,15	0,11	0,08
Croissance de l'offre de travail (15 ans et plus)								
- total (1+2)	0,90	0,19	0,31	0,43	0,31	0,23	0,48	0,58
- contribution de la démographie (1)	0,14	-0,04	-0,19	-0,06	0,00	-0,04	-0,06	-0,06
- contribution du comportement d'offre (2), dont :	0,74	0,22	0,49	0,48	0,31	0,26	0,53	0,63
- 15-24 ans	0,05	-0,28	0,11	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
- 25-49 ans	0,17	0,08	0,00	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
- 50-64 ans	0,46	0,41	0,32	0,29	0,24	0,18	0,22	0,28
- 65-74 ans	0,06	0,01	0,06	0,07	0,05	0,05	0,30	0,34

Suite à l'impact de la COVID-19 sur la mortalité et sur la limitation des mouvements internationaux, le nombre d'habitants supplémentaires en 2020 s'élève à 8 000, pour une moyenne annuelle de 52 500 durant les 30 dernières années. En 2021, l'augmentation de la population reprend quelque peu de la vigueur (+30 000 habitants supplémentaires). Cette croissance modérée en 2021 s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur le solde migratoire international et, dans une moindre mesure, sur la fécondité et les décès. La croissance de la population sur la période 2022-2026 est dynamisée par la récupération partielle des flux migratoires internationaux non réalisés durant la pandémie.

Notons que la baisse du solde migratoire aurait donné lieu à une croissance négative de la population d'âge actif (15-64 ans) en 2020 (-0,11 %). Mesurée au cours de l'année, la croissance serait tout juste positive en 2021 (+0,05 %) ; en moyenne annuelle, elle est toutefois en baisse (-0,03 %). Elle redevient

positive en moyenne annuelle de 2022 à 2026. Sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif augmente de 47 000 personnes.

L'augmentation de la population active a chuté l'an dernier, passant de +49 000 personnes en 2019 à +10 000 personnes en 2020, en raison de la crise sanitaire. D'une part, la contribution de la démographie à la croissance de la population active est devenue légèrement négative l'an dernier, en raison du choc négatif sur la migration internationale. D'autre part, la contribution des variations des taux d'activité a diminué dans toutes les classes d'âge, la baisse de loin la plus marquée étant intervenue chez les jeunes. En effet, le choc de la crise sanitaire a immédiatement entraîné des pertes d'emploi dans certaines catégories très spécifiques (comme le travail intérimaire et le travail étudiant) et a ainsi touché une population qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage et s'est dès lors vue contrainte de se retirer temporairement du marché du travail.

Le choc négatif subi par les taux d'activité des jeunes est récupéré dans le courant 2021 ainsi qu'en 2022. La contribution des classes plus âgées se maintient tant en 2021 (+0,38 point) qu'en 2022 (+0,36 point). Globalement, la contribution de l'évolution des taux d'activité passe de +0,49 point cette année à +0,48 point en 2022. La population d'âge actif aussi opère – après la baisse des flux migratoires durant la pandémie – un mouvement de rattrapage, mais ce dernier s'étale davantage dans le temps et est incomplet. En moyenne annuelle, la contribution de la démographie baisse encore jusqu'à -0,19 point cette année et demeure négative (-0,06 point) en 2022. Au total, l'augmentation de la population active s'élève à +17 000 personnes cette année et à +24 000 personnes en 2022.

En 2023, la contribution des changements démographiques est nulle. L'accélération de la croissance de la population en âge de travailler suffit alors pour compenser les effets de structure négatifs, qui s'expliquent par le poids croissant des classes d'âge caractérisées par des taux d'activité moyens plus faibles. À partir de 2024, la croissance de la population d'âge actif ralentit progressivement et la contribution de la démographie redevient légèrement négative, passant de -0,04 point en 2024 à -0,06 point en 2026. Les taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes devraient se stabiliser à partir de 2023. Dans la classe 25-49 ans, la contribution retombe à +0,02 point par an. La contribution de la classe des 50-64 ans faiblit sur la période 2023-2024 (jusqu'à +0,18 point en 2024), au fur et à mesure que les mesures de fin de carrière en matière de pensions anticipées et de régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) atteignent leur vitesse de croisière. Compte tenu de tous ces déterminants, l'augmentation de la population active ralentit, pour atteindre +17 000 personnes en 2023 et +13 000 personnes en 2024. Pendant la période 2025-2026, le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans donne une nouvelle impulsion aux taux d'activité des âges plus avancés et la contribution de la classe d'âge 65-74 ans augmente pour s'établir à 0,25 point par an en moyenne. Par conséquent, l'augmentation de l'offre de travail s'accélère à +27 000 personnes en 2025 et à +32 000 personnes en 2026.

L'augmentation de la population active est un peu moins importante à moyen terme qu'au cours des six dernières années : +130 000 personnes (soit une croissance moyenne de 0,39 % par an) contre +162 000 personnes (soit une croissance moyenne de 0,50 % par an). Cette augmentation repose désormais exclusivement sur l'évolution des taux d'activité. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail est un peu plus élevée que lors des six dernières années (+0,45 point contre +0,38 point par an),

mais est insuffisante pour compenser la diminution de la contribution de la démographie (-0,07 point contre +0,12 point par an).

3.3. Emploi et chômage

Le choc subi par les activités marchandes a été largement amorti par des ajustements du temps de travail, mais aussi par les pertes immédiates d'emplois temporaires qui, dans l'intervalle, ont largement été récupérées.

Suite à l'éclatement de la pandémie, l'activité marchande au deuxième trimestre 2020 est tombée 17 % en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019. Au cours de cette période, le choc d'activité a été principalement amorti par un recul très marqué de la durée du travail (-17,1 %), rendu possible par des conditions d'accès souples aux mesures de soutien tant pour les salariés (chômage temporaire) que pour les indépendants (droit passerelle). Cette facilité pour les entreprises à pouvoir se départir des heures excédentaires peut expliquer la hausse (+1,4 %) de productivité horaire au cours de cette période.

En dépit de l'important rôle d'amortisseur joué par la durée du travail, l'emploi marchand a été fortement impacté, et ce presque immédiatement, par la crise sanitaire (recul de -1,3 %). Ces nombreuses pertes d'emploi ont été largement concentrées dans trois niches spécifiques qui concentrent de nombreux contrats temporaires : le travail intérimaire, le travail étudiant et l'horeca. Les emplois fixes et le travail indépendant ont été davantage prémunis de l'impact du choc économique grâce aux mesures de soutien.

Après le premier confinement, l'activité a nettement rebondi (+13,8 % au troisième trimestre), mais ce phénomène était encore plus marqué pour la durée du travail (+17,8 %¹⁶) et est intervenu à mesure qu'une grande partie des chômeurs temporaires reprenaient le travail ou prestaient davantage d'heures. Cette hausse de la durée du travail au troisième trimestre est allée de pair avec une baisse de la productivité horaire (-3,7 %). La légère progression de l'emploi marchand au cours de ce trimestre (+0,2 %) s'explique par le rebond de l'emploi intérimaire.

Au quatrième trimestre, le secteur marchand a été confronté à une résurgence du virus et, partant, à une très faible croissance de son activité (+0,5 %). Dans le même temps, il a davantage recouru au chômage temporaire, de sorte que la durée du travail a de nouveau baissé (-2,5 %). Cette baisse de la durée du travail est alors moins marquée qu'au début de la crise mais davantage concentrée dans les branches directement touchées par les mesures de confinement.

La productivité a partiellement rattrapé (+2,4 %) le recul subi au troisième trimestre et la croissance de l'emploi marchand, de nouveau fortement soutenue par la reprise du travail intérimaire et étudiant, s'est accélérée à 0,7 %. Parallèlement, la croissance de l'emploi indépendant s'est également sensiblement accélérée.

¹⁶ Cette croissance ne suffit pas pour compenser entièrement le recul initial de la durée du travail étant donné que le niveau de départ est beaucoup plus faible.

Profitant d'un niveau de départ particulièrement favorable, l'emploi dans les branches marchandes ne s'est que très légèrement contracté l'an dernier en moyenne annuelle (-0,2 % ou -7 000 personnes) et la productivité du travail n'a également que très peu diminué (-0,1 %). Le choc d'activité (-6,9 %) a donc été très largement amorti par la baisse de la durée moyenne du travail.

Le marché du travail devra encore faire face aux répercussions de la crise sanitaire en fin d'année, de sorte que la croissance de l'emploi marchand fléchit l'an prochain.

En dépit du maintien de la plupart des mesures de confinement, la croissance de l'activité marchande a atteint 1 % au premier trimestre de cette année. La durée du travail est restée globalement stable, dès lors que les branches les plus touchées faisaient encore largement appel au chômage temporaire. La croissance de l'emploi est retombée à +0,2 % et a été impactée par un nouveau recul du travail étudiant.

La réouverture progressive de l'économie devrait stimuler la croissance de l'activité aux deuxième (1,6 %) et troisième trimestres (1,3 %) de cette année. Le regain d'activité s'accompagne d'une forte progression du volume de travail, qui est principalement prise en charge par les travailleurs quittant le chômage temporaire. En conséquence, la durée moyenne du travail se redresse sensiblement (croissance de 0,8 % par trimestre), tandis que la croissance de l'emploi marchand demeure modérée (0,2 % par trimestre).

Par la suite, la croissance de l'activité marchande se stabilise quasiment à 0,6 % par trimestre. La durée du travail, par contre, continue de progresser parallèlement au démantèlement des mesures de soutien. Ce mouvement de rattrapage s'accompagne d'une nouvelle contraction – certes ténue – de l'emploi marchand (-0,2 % tant au dernier trimestre de cette année qu'au premier trimestre de l'année prochaine). Cette dernière toucherait cette fois-ci davantage les emplois permanents et résulterait de fermetures d'entreprises et de restructurations consécutives à la crise sanitaire. De plus, la croissance de l'emploi indépendant serait également enrayée à cette période. À partir du deuxième trimestre de l'année prochaine, on table sur une remontée progressive de la croissance de l'emploi marchand, qui atteindrait 0,3 % au quatrième trimestre, dans un contexte de croissance de l'activité stable et d'une durée du travail qui renoue avec son niveau d'avant-crise.

En moyenne annuelle, la croissance de l'emploi marchand atteint encore 0,7 % cette année (+30 000 personnes) mais ne devrait plus dépasser 0,1 % (+4 000 personnes) l'année prochaine. À la fin de 2022, l'emploi marchand dépasserait de 0,4 % son niveau d'avant-crise.

Les effets de la crise du coronavirus sur l'emploi sont les plus marqués dans les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands », mais se font également sentir dans l'industrie manufacturière et la branche « transports et communication ».

Les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » ont, à court terme, été les plus touchées par la crise. Dans la première branche, des emplois ont été perdus non seulement dans l'horeca, mais aussi dans le commerce de détail, le commerce de gros et le commerce et la réparation de véhicules.

La deuxième branche englobe, par convention, tous les emplois intérimaires et la majorité des emplois d'étudiants, qui ont subi les effets immédiats du déclenchement de la crise. Parallèlement, on a aussi observé un recul de l'emploi ou, du moins, une perte de dynamique dans de nombreux segments des services aux entreprises (conseil en gestion d'entreprise, publicité et études de marché, location et location-bail, agences de placement, nettoyage de bâtiments) et des services aux personnes (agences de voyage, sports et loisirs, soins aux personnes).

La croissance de l'emploi a également marqué le pas, en comparaison avec les années – favorables – 2017-2019, dans l'industrie manufacturière, la branche « transports et communication », l'emploi titres-services, et, dans une moindre mesure, la construction. S'agissant de l'industrie manufacturière, le tableau est plutôt contrasté avec des branches plus lourdement éprouvées (métallurgie ; fabrication de biens d'équipement) et des branches qui restent épargnées ou presque jusqu'à maintenant (industrie pharmaceutique). Cette hétérogénéité est tout autant de mise dans la branche « transports et communication » : l'emploi dans les entreprises publiques n'a jusqu'à présent guère été impacté par la crise, tandis que le transport routier privé et l'« entreposage et services auxiliaires des transports » figurent parmi les branches les plus touchées.

Dans les autres branches marchandes, l'emploi s'est pratiquement maintenu (« soins de santé ») l'an dernier, voire a progressé (« agriculture », « énergie », « crédit et assurances ») par rapport à la période qui précédait immédiatement la crise.

Comme déjà précisé, on s'attend à ce que la crise ait un effet négatif différé sur l'emploi marchand en fin d'année. Les incertitudes sont donc encore nombreuses concernant le déficit total de croissance de l'emploi causé par la crise sanitaire et, a fortiori, concernant le profil sectoriel du phénomène. Nous partons de l'hypothèse que les branches « commerce et horeca » et « autres services marchands » demeureront les plus touchées à l'horizon 2022. Sur l'ensemble de la période 2020-2022, l'emploi devrait baisser de 45 000 personnes dans le « commerce et horeca » (alors qu'il a augmenté de 9 000 personnes sur la période 2017-2019) et progresser de seulement 31 000 personnes dans les « autres services marchands » (contre +104 000 personnes sur la période 2017-2019). Dans l'industrie manufacturière et la branche « transports et communication » aussi, les pertes cumulées sur cette période (respectivement -14 000 et -4 000 personnes) contrastent nettement avec les progressions (respectivement de 11 000 et 14 000 personnes) observées avant la crise. Dans le secteur des titres-services, la croissance de l'emploi est divisée par deux (+5 000 personnes contre +10 000 personnes).

En ce qui concerne la construction, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer cette année et l'année prochaine, si bien que la progression de l'emploi (+13 000 personnes) sur la période 2020-2022 serait similaire à celle enregistrée sur la période 2017-2019. Dans la « santé et action sociale », les créations d'emploi seraient même un peu plus nombreuses (+42 000 personnes) sur la période considérée tandis que, dans la branche « crédit et assurances », les destructions (-3 000 personnes) seraient deux fois moins importantes. Enfin, la croissance de l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement » sur la période 2020-2022 (+13 000 personnes) serait pratiquement réduite de moitié par rapport à la période 2017-2019, comme expliqué dans l'encadré 2.

Encadré 2 Hypothèses relatives à l'emploi public

La croissance de l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement » s'est ralentie au cours de la période qui a suivi la crise financière jusqu'à devenir nulle en 2015. Depuis, elle est repartie sensiblement à la hausse pour atteindre 1 % sur base annuelle au cours de la période 2017-2019 (ce qui représente une hausse cumulée de +25 200 personnes sur les trois années). Ce basculement a été favorisé par une progression de l'emploi dans les administrations locales (+5 600 personnes) et les administrations des régions et communautés (+6 000 personnes), tandis que le recul de l'emploi dans l'administration fédérale ralentissait (-800 personnes). Au cours de cette période, l'emploi dans l'enseignement a progressé au même rythme que durant les 15 années précédentes (+16 000 personnes en trois ans) mais, dans la défense, il a continué à reculer (-2 300 personnes).

L'augmentation de l'emploi public s'est quelque peu affaiblie l'an dernier, passant de +8 800 personnes à +6 100 personnes. D'une part, l'augmentation de l'emploi dans l'administration publique (tous niveaux confondus) baisse de +2 800 personnes à +1 200 personnes. D'autre part, celle du personnel enseignant ralentit (de +6 300 à +4 900 personnes), dès lors que la croissance de la population scolaire ralentit sensiblement depuis 2019. Même en tenant compte des mesures prises par les Communautés flamande et française pour accroître le taux d'encadrement, la progression du nombre d'enseignants devrait progressivement s'affaiblir. La croissance du personnel enseignant devrait se limiter à +2 600 personnes cette année et à +2 000 personnes en moyenne annuelle sur la période 2022-2026.

La croissance de l'emploi dans l'administration s'accélère légèrement cette année (à +2 500 personnes) si l'on tient compte du retard accumulé l'an dernier dans les engagements. Elle est soutenue de manière structurelle à moyen terme par les recrutements menés par les pouvoirs locaux (+1 400 personnes par an), tandis que l'emploi dans les régions et communautés reste stable. Au niveau de l'administration fédérale, il n'est plus question d'une légère diminution que sur les années 2022-2024 (-500 personnes par an). L'emploi de la défense continue de baisser suite à la mise en œuvre du Plan stratégique mais la baisse est désormais plus ténue (-200 personnes par an) que dans le passé récent.

Globalement, l'augmentation de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement » devrait fléchir à +4 800 personnes cette année et à +2 500 personnes l'an prochain, et s'élever à +3 200 personnes par an en moyenne au cours de la période 2023-2026. À moyen terme, la progression atteint 20 300 personnes, soit nettement moins qu'au cours des six dernières années (+34 600 personnes).

La croissance de l'emploi dans les branches marchandes rebondit nettement en 2023 pour ensuite fléchir progressivement.

Entre 2023 et 2026, la croissance de l'activité du secteur marchand s'établirait à 1,4 % par an en moyenne, avec un profil légèrement décroissant (de 1,6 % en 2023 à 1,3 % en 2026). En revanche, la croissance de la productivité horaire du travail évolue légèrement à la hausse (de 0,5 % en 2023 à 0,7 % en 2026), de sorte que la croissance du volume de travail accuse un sérieux coup de frein à moyen terme (de 1,2 % en 2023 à 0,6 % en 2026).

En moyenne annuelle, la durée de travail augmente encore légèrement (+0,1 %) en 2023, le choc occasionné par la crise sanitaire sur la durée du travail n'étant totalement absorbé que dans le courant de l'année 2022. La croissance de l'emploi marchand s'accélère sensiblement en 2023 (de 0,1 % à 1,1 %) mais cette évolution aussi s'explique principalement par le profil de croissance de l'emploi attendu pour 2022 (baisse en début d'année, suivie d'une reprise). Par la suite, et alors que la durée moyenne du travail est quasiment constante, la croissance de l'emploi devrait fléchir graduellement pour atteindre 0,6 % en 2026. En moyenne, l'emploi marchand s'accroît de 0,8 % au cours des années 2023-2026, soit deux fois moins rapidement qu'au cours des années 2017-2019, caractérisées par une croissance plus soutenue de l'activité marchande et une croissance particulièrement faible de la productivité.

Dans la branche « santé et action sociale », l'emploi progresse au même rythme qu'avant la crise sanitaire, dans la branche « commerce et horeca », les pertes sont loin d'être compensées.

Dans la construction, la croissance de l'activité durant la période 2023-2026 ne dépasse pas celle observée durant les années de crise sanitaire 2020-2022 ; dans l'industrie manufacturière, elle est même légèrement inférieure. Dans cette dernière branche, on continuerait dès lors à accuser des pertes d'emploi (-14 000 personnes cumulées sur quatre ans). L'accroissement de l'emploi dans la construction se limiterait à 4 000 personnes.

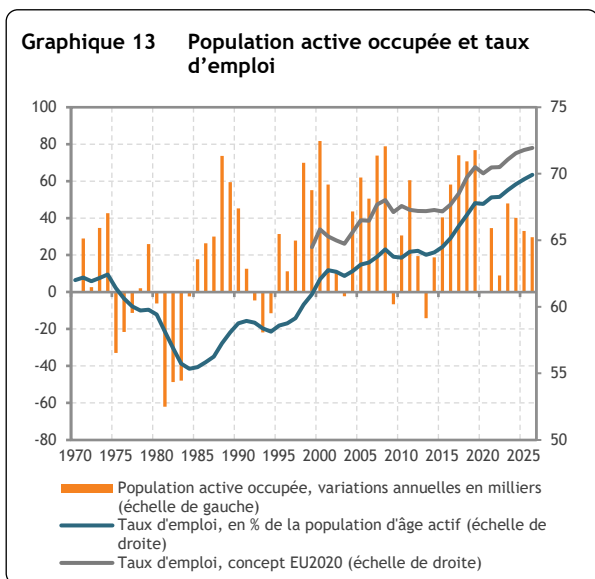
La croissance de l'emploi dans la branche « santé et action sociale », qui n'avait pas souffert de la crise, s'accélère encore en 2023 et ne fléchit que légèrement par la suite. Entre 2023 et 2026, 53 000 emplois supplémentaires seraient ainsi créés. Outre la branche « crédit et assurances » (où les pertes d'emplois seraient limitées à 2 000 sur ces quatre années), c'est la seule branche – au niveau d'agrégation de notre modèle macroéconomique – où la croissance de l'emploi à moyen terme se maintient au même rythme (2 % par an) que sur la période 2017-2019.

Dans les « autres services marchands », la croissance de l'emploi s'accélère à partir de 2023 pour atteindre 1,5 % par an en moyenne (ce qui représente 74 000 emplois supplémentaires cumulés sur la période 2023-2026), soit un rythme deux fois moins rapide que sur la période 2017-2019 où la croissance de l'activité était nettement plus soutenue. L'emploi dans les titres-services augmente de 11 000 personnes, soit à un rythme un peu plus proche de celui qui était de mise avant la crise.

Dans les branches « commerce et horeca » et « transports et communication », on renoue avec une croissance positive – certes plutôt modérée – de l'emploi (qui débouche sur la création de, respectivement, 7 000 et 3 000 nouveaux emplois). Dans la branche « commerce et horeca » surtout, les créations d'emplois sont largement insuffisantes pour compenser les pertes subies sur la période 2020-2022. Dans ces deux branches, la croissance de l'activité est pratiquement aussi élevée que durant les années d'avant-crise, mais les créations d'emploi sont moins nombreuses vu la croissance plus élevée de la productivité. Dans la branche « administration publique et enseignement », l'emploi progresse un peu moins sensiblement que durant les années 2020-2022 (également +13 000 personnes mais en quatre ans, voir encadré 2).

La croissance du taux d'emploi est freinée par la crise sanitaire, mais repart à la hausse à partir de 2023.

La population active occupée a augmenté de 339 000 personnes au cours de la période 2014-2019, mais



est restée stable l'année dernière : la légère contraction de l'emploi marchand a tout juste été compensée par une augmentation de l'emploi public. Étant donné que la croissance de la population d'âge actif s'est également ralentie, le taux d'emploi¹⁷ (concept administratif) n'a baissé que de 0,1 point de pourcentage (de 67,8 % à 67,7 %). Au cours des années 2021-2022, la croissance de l'emploi public ralentit quelque peu. Le profil de croissance de la population active occupée est cependant surtout déterminé par l'évolution de l'emploi marchand : sa croissance s'accélère cette année (+35 000 personnes), mais ralentit l'année prochaine (+9 000 personnes). À partir de 2023, la croissance de la

population active occupée s'accélère (+48 000 personnes cette année-là), ralentit ensuite progressivement (à +30 000 personnes en 2026) sous l'effet du ralentissement de la croissance de l'emploi marchand, alors que l'emploi public est en progression quasiment constante. Sur l'ensemble de la période de moyen terme, soit entre 2021 et 2026, la population active occupée croît de 194 000 personnes.

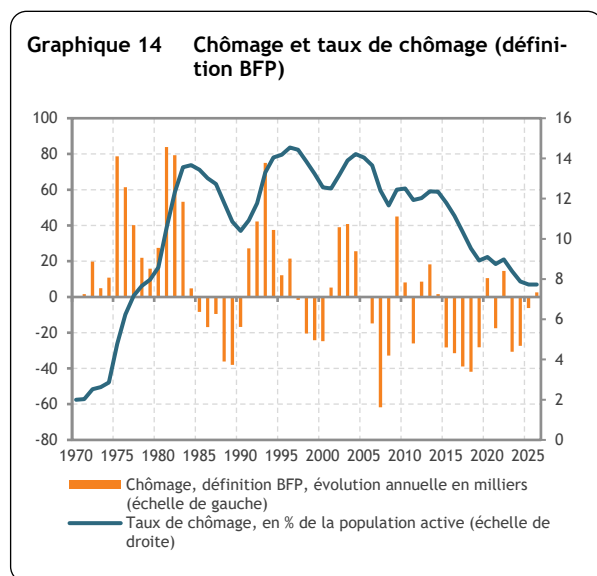
Le taux d'emploi (concept administratif) progresse à 68,2 % cette année, se stabilise pratiquement en 2022 et augmente ensuite régulièrement. La progression la plus marquée intervient en 2023 (+0,5 point de pourcentage) mais fléchit ensuite graduellement (+0,3 point en 2026), de sorte que le taux s'établit finalement à 69,9 % en 2026. Le taux d'emploi (selon le concept UE2020¹⁸) a baissé plus sensiblement l'année dernière (de 70,5 % à 70,0 %), regagne le terrain perdu cette année, se stabiliserait en 2022 et remonterait à 71,9 % en 2026. La hausse du taux UE2020 ralentit plus nettement en fin de période car ce taux ne tient pas compte de la forte augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui continuent de travailler ; ce problème est d'ailleurs encore plus aigu en 2025, année où l'âge de la retraite est relevé à 66 ans. L'évolution du taux administratif est, quant à elle, un peu flattée car la limite d'âge pour la population en âge de travailler est fixée à 64 ans pour cet indicateur.

¹⁷ Rapport entre la population active occupée totale (de 15 ans et plus) selon la définition des comptes nationaux et la population en âge de travailler (15-64 ans).

¹⁸ Source : Enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans.

Le taux de chômage augmenterait à peine durant les années impactées par la crise sanitaire, baisse rapidement durant les années 2023-2024 pour ensuite se stabiliser en fin de période de projection.

Entre 2014 et 2019, le chômage (définition administrative) a diminué de 169 000 personnes et le taux de



chômage a reculé de 12,3 % à 8,9 %, soit le niveau le plus bas depuis les années 1970. Cette évolution a pris fin brutalement avec l'éclatement de la crise du coronavirus, qui a immédiatement détruit des emplois. Ces pertes ont entraîné un recul temporaire de la population active, mais aussi une forte hausse du chômage en mars et avril de l'année dernière (+40 000 demandeurs d'emploi au cours de ces deux mois). Dans les mois qui ont suivi, le chômage a néanmoins baissé, si bien que sa progression s'est limitée à +11 000 personnes en moyenne annuelle en 2020, dans un contexte de croissance particulièrement faible de la population active. Ainsi, le taux de chômage a progressé

légèrement pour s'établir à 9,1 %. Cette année aussi, le chômage a diminué de façon ininterrompue, si bien que la hausse initiale mesurée sur la période mars-avril 2020 est, dans l'intervalle, totalement résorbée (observations mai 2021).

Le coup de frein à la croissance de l'emploi que nous prévoyons en fin d'année 2021 et au début de l'année 2022, parallèlement à une reprise de la croissance de la population active, entraînerait une hausse temporaire du chômage, avant qu'une baisse plus structurelle ne se profile à partir du deuxième trimestre 2022. En moyenne annuelle, le chômage baisse de 18 000 personnes cette année et augmente de 15 000 personnes l'an prochain. Le taux de chômage baisse à 8,7 % cette année pour grimper à 9,0 % l'an prochain. La période « corona » s'accompagnerait donc, au final, d'une hausse extrêmement limitée du taux de chômage. Au cours de la période 2023-2024, la croissance de la population active occupée va s'intensifier, tandis que la croissance de la population active faiblit. Le chômage baisse sensiblement durant ces deux années-là (de 31 000 et 27 000 personnes respectivement) et le taux de chômage recule en deux ans à 7,9 %. À partir de 2025, les effets de la réforme des pensions se font sentir et la croissance de la population active s'accélère. Dans le même temps, la croissance de l'emploi fléchit, de sorte que la baisse du chômage s'interrompt (-6 000 personnes en 2025, +3 000 personnes en 2026). Le taux de chômage, pour sa part, se stabilise à 7,7 % en fin de période.

4. Finances publiques

4.1. Introduction

a. Généralités

La projection de finances publiques a pour point de départ les comptes provisoires de 2020 publiés par l'ICN en avril 2021 complétés, le cas échéant, d'informations plus récentes. Pour 2021 et à moyen terme, elle est guidée par le cadre macroéconomique des présentes Perspectives, une analyse des décisions budgétaires prises aux différents niveaux de pouvoir et une série d'hypothèses.

Le cadre macroéconomique a été sensiblement revu par rapport à la version de février 2021 des Perspectives économiques 2021-2026. En particulier, la reprise économique en 2021 apparaît plus vigoureuse qu'envisagé en février ce qui, toutes autres choses égales par ailleurs, est favorable aux finances publiques. Le déficit public attendu pour 2021 est toutefois plus élevé que dans les Perspectives de février compte tenu de la prise en compte des décisions budgétaires intervenues entretemps, qu'il s'agisse de mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire, de plans d'investissement ou de mesures structurelles.

Pour le moyen terme également, la projection tient compte des budgets pluriannuels des différentes entités, en particulier pour ce qui est des dépenses discrétionnaires. Les mesures fiscales et autres intentions annoncées pour le moyen terme sont prises en compte pour autant que leurs modalités soient suffisamment définies. Ceci exclut les mesures non définies, par exemple, « l'effort variable » envisagé au niveau fédéral. À noter que certaines décisions étaient en cours d'élaboration au moment de clôturer les présentes Perspectives, de sorte qu'il n'a pas été possible d'en prendre en compte les implications budgétaires éventuelles (révision du régime fiscal des voitures de sociétés, financement de l'accord cadre intervenu début juin entre les partenaires sociaux).

Les dépenses qui sont guidées par des déterminants macroéconomiques ou démographiques font l'objet d'une modélisation spécifique qui, tout en tenant compte des législations en place, identifie les déterminants structurels de ces dépenses. Ceci concerne notamment la plupart des catégories de dépenses sociales en espèces ainsi que les dépenses sociales en nature, tant de la sécurité sociale (soins de santé) que des entités fédérées (autres soins aux personnes).

Les législations en vigueur sont appliquées en ce qui concerne les transferts entre administrations publiques (par exemple, les transferts de la loi spéciale de financement, LSF). Concernant les transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale, les hypothèses techniques suivantes ont été retenues pour l'après 2021 : le financement alternatif continue d'intégrer les montants « tax shift » ; la dotation d'équilibre est recalibrée en 2022 pour équilibrer le solde de financement de la sécurité sociale et est ensuite maintenue constante en termes réels.

b. Crise sanitaire, normalisation et plans de relance

Trois points en relation avec la crise sanitaire et la sortie de crise sont à mentionner. Le premier concerne les mesures ponctuelles de gestion de la crise sanitaire et de soutien aux agents économiques affectés.

La projection s'en tient à l'horizon de validité de ces mesures tel que connu au 2 juin 2021, et n'anticipe pas d'éventuelles prolongations. En ce qui concerne les "provisions Corona" constituées dans les budgets, la projection ne tient compte que des affectations effectives connues au 2 juin 2021. La projection intègre les dépenses du programme de vaccination encourues par le pouvoir fédéral, l'INAMI et les entités fédérées, mais il n'a pas été tenu compte d'un financement partiel des dépenses des entités fédérées par le pouvoir fédéral.

Le second point concerne le retour à la normale de l'activité des administrations publiques en matière d'achats et de ventes de biens courants et de services et des recettes de dividendes. Ces trois agrégats ont connu en 2020 (hors achats liés à la crise sanitaire) une décroissance, parfois sensible, par rapport à 2019. La projection repose sur l'hypothèse que les recettes de ventes de biens et services et de dividendes seront en hausse en 2021 sans toutefois encore retrouver les niveaux d'une année normale. Un retour vers les valeurs de 2019 est attendu en 2022 pour les ventes de biens et services et en 2023 pour les dividendes. La projection des achats de biens courants et de services repose davantage sur les budgets 2021, à l'exception de ceux des pouvoirs locaux pour lesquels une hypothèse de retour à la normale en 2022 a été posée.

Le troisième point concerne les plans de relance décidés aux différents niveaux de pouvoir. La projection intègre les dépenses prévues dans le plan national pour la reprise et la résilience (Recovery and Resilience Plan, RRP) ainsi que son financement par des dotations de la facilité européenne du même nom, selon la ventilation temporelle et par catégorie économique de dépenses identifiée dans Bureau fédéral du Plan (2021)¹⁹. Pour des raisons techniques, il a été supposé que les dépenses du RRP constituaient des dépenses finales des entités porteuses des différents projets même quand, dans les faits, certaines dépenses consisteront en aides à l'investissement à d'autres niveaux de pouvoir (essentiellement aux pouvoirs locaux). La projection intègre également les plans de relance plus larges du pouvoir fédéral et des Régions financés sur leurs ressources propres.

À la clôture des présentes Perspectives, toutes les modalités de ces plans n'étaient pas encore connues. Un certain nombre d'hypothèses ont donc dû être posées en ce qui concerne leur ventilation temporelle et par catégorie économique. Leur ventilation par catégorie économique de dépenses est inspirée de celle du RRP pour les plans qui se présentent plutôt comme une extension des projets du RRP, et d'une ventilation issue des budgets pour les plans qui se présentent plutôt comme une extension de plans déjà initiés antérieurement. Il a également été supposé que les plans ne comprennent pas d'octrois de crédits et prises de participations ni de partenariats public-privé classés en dehors du périmètre du secteur des administrations publiques.

La ventilation temporelle des plans de relance hors RRP est, selon les cas, inspirée de celle du RRP ou, quand les plans semblent moins liés à celui-ci, supposée relativement linéaire sur la période 2021-2026. Même si ces hypothèses impliquent une certaine sous-utilisation des crédits budgétaires de 2021, cela n'empêche pas que le total des investissements publics puisse sembler fortement concentré en 2021-

¹⁹ Bureau fédéral du Plan (2021), *Effets macroéconomiques et budgétaires du projet de plan national pour la reprise et la résilience - Rapport au secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques*, Rapport 12401 (C1.001/D1.001) https://www.plan.be/publications/publication-2106-fr-effets_macroeconomiques_et_budgetaires_du_projet_de_plan_national_pour_la_reprise_et_la_resilience_rapport_au_secretaire

2022. Cette hypothèse a été maintenue malgré de légitimes interrogations quant au réalisme du rythme d'exécution très ambitieux envisagé par les gouvernements.

4.2. Ensemble des administrations publiques

4.2.1. Persistance à moyen terme d'un déficit supérieur à 5 % du PIB

L'année 2020 se solde par un déficit public exceptionnellement élevé : au déficit déjà important prévu avant même la survenue de la crise sanitaire se sont ajoutés le coût des mesures de gestion de la crise, de soutien aux agents économiques affectés, et le jeu des stabilisateurs automatiques dans un contexte de forte récession. Le déficit public de 2021, bien qu'en recul par rapport à 2020, reste élevé malgré le rebond de l'activité économique : les coûts liés à la gestion de la crise sont encore considérables et s'ajoutent à ceux découlant de l'orientation généralement expansionniste imprimée dans les budgets des différents niveaux de pouvoir. La consolidation de l'activité économique en 2022 et l'extinction des mesures liées à la crise sanitaire contribuent à une réduction supplémentaire du déficit. Cette amélioration du solde de financement s'interrompt en 2023 avec la normalisation de la croissance économique : le déficit reprend alors une tendance légèrement haussière jusqu'en fin de période de projection.

Tableau 4 Compte des administrations publiques
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	50,1	50,7	50,1	50,0	50,1	50,1	50,1	50,1
Fiscales et parafiscales	43,0	43,6	43,1	43,0	43,1	43,2	43,3	43,4
Autres recettes	7,1	7,1	7,0	7,0	7,0	6,9	6,8	6,7
Dépenses	52,1	60,0	57,8	55,0	55,1	55,5	55,5	55,7
Frais de fonctionnement	16,4	17,7	17,1	16,7	16,6	16,6	16,5	16,5
Prestations sociales	24,6	28,5	27,7	26,5	26,9	27,3	27,5	27,8
Autres dépenses primaires courantes	5,7	8,2	7,1	6,2	6,2	6,1	6,1	6,0
Investissements	2,6	2,8	3,1	3,0	3,2	3,2	3,0	2,9
Autres dépenses en capital	0,7	0,9	1,1	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0
Charges d'intérêts	2,0	2,0	1,6	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
Solde de financement	-1,9	-9,3	-7,7	-5,0	-5,0	-5,3	-5,4	-5,6
Entité I	-1,7	-7,0	-5,6	-3,8	-3,7	-4,0	-4,1	-4,3
Entité II	-0,2	-2,3	-2,0	-1,2	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2

À l'horizon 2026, le déficit se monte à 5,6 % du PIB, ce qui représente un changement de niveau considérable en comparaison avec le déficit de l'ordre de 1 à 2 % (hors one-offs) des dernières années qui ont précédé la survenue de la crise sanitaire. Ce changement de niveau est en partie la conséquence du retard pris par le PIB en raison de la récession de 2020 et malgré le rebond de la croissance en 2021-2022, alors qu'une série de dépenses, notamment les dépenses liées à l'âge, n'ont, elles, pas interrompu leur progression. Mais il est surtout la conséquence de l'orientation plus expansionniste adoptée par la politique budgétaire, répondant à un sentiment de nécessité d'une telle orientation pour favoriser la relance et consolider structurellement certains dispositifs sociaux, dans un cadre normatif européen par ailleurs temporairement relâché.

Les objectifs indicatifs nominaux mentionnés dans le programme de stabilité 2021-2024 de la Belgique d'avril 2021 ne sont pas rencontrés dans les conditions des présentes Perspectives, sauf en 2021 (du fait que la croissance économique en 2021 telle que prévue actuellement est nettement plus haute que dans

le scénario du programme de stabilité²⁰). À l’horizon 2024, l’écart par rapport à l’objectif indicatif se monte à 1,7 % du PIB, soit quelques 9 milliards d’euros. Il est surprenant d’observer, en se référant aux quelques derniers millésimes de Perspectives du BFP d’avant crise, que cet écart est dans l’ordre de grandeur des écarts qui étaient généralement rapportés avant la crise. Mais ils se mesuraient alors par rapport à un objectif d’équilibre budgétaire à moyen terme ; il se mesure à présent par rapport à l’objectif indicatif d’un déficit de 3,7 % du PIB. Ceci conforte le diagnostic posé plus haut, de changement général des ordres de grandeur des déficits.

Tableau 5 Écarts avec les objectifs indicatifs du programme de stabilité en matière de déficit nominal
En pour cent du PIB

	2021	2022	2023	2024
Objectifs indicatifs du programme de stabilité				
Ensemble des administrations publiques	-7,7	-4,5	-4,0	-3,7
Entité I	-6,3	-3,4	-2,9	-2,7
Entité II	-1,4	-1,1	-1,0	-1,0
Écarts avec les objectifs indicatifs du programme de stabilité				
Ensemble des administrations publiques	-0,0	0,6	1,1	1,7
Entité I	-0,7	0,4	0,8	1,3
Entité II	0,6	0,1	0,3	0,4

Un calcul sommaire²¹ permet d’estimer à près d’un point de pour cent le supplément de croissance économique annuelle sur la période 2022-2024 qui permettrait de combler l’écart de 1,7 % du PIB en 2024 sans devoir recourir à de nouvelles économies budgétaires en recettes ou dépenses. Malgré les marges d’incertitude inhérentes à toutes prévisions macroéconomiques, un tel relèvement par rapport à la croissance économique des présentes Perspectives paraît peu vraisemblable, bien que rien ne soit impossible.

Le tableau 4 en début de section présente quelques grands agrégats du compte des administrations publiques, qui donnent une indication sur la composition des déficits. Le ratio des recettes par rapport au PIB y présente une grande stabilité, à l’exception de l’année 2020 où son niveau élevé est essentiellement dû aux prélèvements sur les revenus du travail qui n’ont pas du tout suivi la chute du PIB (en raison à la rétention d’emploi, typique du cycle de la productivité et grandement accentuée par les mesures prises par les autorités publiques pour, précisément, préserver l’emploi). Cette stabilité à moyen terme, malgré certains effets de composition (qui seront évoqués à la section 4.3) s’explique par l’absence, à ce stade des législatures, de grande impulsion ou réforme fiscale majeure dans les hypothèses de la projection.

Le niveau record enregistré par le ratio des dépenses par rapport au PIB en 2020 s’explique, bien entendu, par un effet dénominateur et par le coût des dépenses de gestion de la crise. Il se résorbe en 2022-2023, mais sans retrouver le niveau d’avant crise. De plus, il reprend une tendance légèrement haussière à moyen terme dans des conditions économiques normalisées. Ce trend haussier est principalement imputable aux déterminants structurels des dépenses sociales liées à l’âge et des dépenses de soins de santé, qui les conduit à croître plus rapidement que le PIB, et aux décisions prises en matière de revalorisation de certaines prestations (les pensions minimums et autres). Les dépenses d’investissements

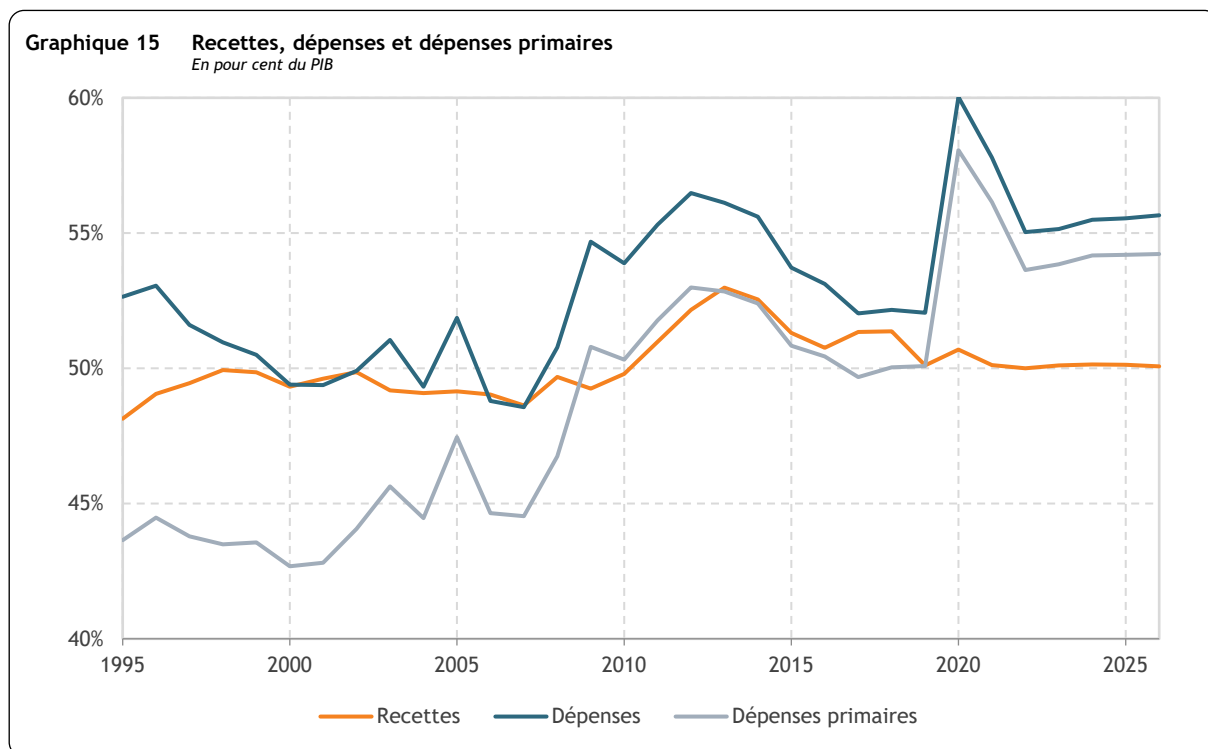
²⁰ Notons que le bénéfice de cette révision revient plus rapidement à l’entité I qu’à l’entité II en termes budgétaires : le pouvoir fédéral concentre l’essentiel des recettes fiscales sensibles à la conjoncture ; la meilleure conjoncture en 2021 influencera positivement en 2022 le solde du décompte des transferts de la LSF aux Régions et aux Communautés.

²¹ En appliquant la semi-élasticité budgétaire utilisée dans la méthode « pacte de stabilité » d’estimation de la composante cyclique des déficits.

publics et les autres dépenses en capital sont assez élevées, en particulier dans les premières années de la projection, ce qui est à mettre en relation avec les plans de relance et fait l'objet de la section ci-après.

Un regard sur l'évolution des deux dernières décennies suggère que l'effet durable de la crise sanitaire sur le ratio des dépenses reproduit l'effet de cliquet déjà observé après la grande récession de 2008-2009 : le ratio des dépenses avait alors augmenté fortement et ce n'est que cinq ans plus tard, à partir de 2013-2014, qu'est intervenu un reflux, suite d'abord à l'estompement des mesures de soutien aux institutions financières, à un différentiel négatif entre les indexations et la croissance du déflateur du PIB dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange, puis à une orientation plus restrictive des budgets pour tenter de satisfaire aux exigences de la surveillance européenne (orientation plus restrictive qui s'est aussi matérialisée par une augmentation du ratio des recettes fiscales, du moins jusqu'à la mise en œuvre du « tax shift »).

La superposition des courbes au graphique 15 suggère une succession de cibles budgétaires informelles différentes par sous-période : un objectif d'équilibre budgétaire dans la période précédant la grande récession de 2008-2009 (la courbe des recettes approchait alors celle des dépenses), un objectif d'équilibre du solde primaire après la grande récession (la courbe des recettes approchait celle des dépenses primaires) et, désormais sans doute, après la crise sanitaire actuelle, l'objectif de faire se rapprocher le déficit, à un horizon encore indéfini, du seuil de 3 % (en attendant une vraisemblable révision des règles du pacte de stabilité et de croissance).



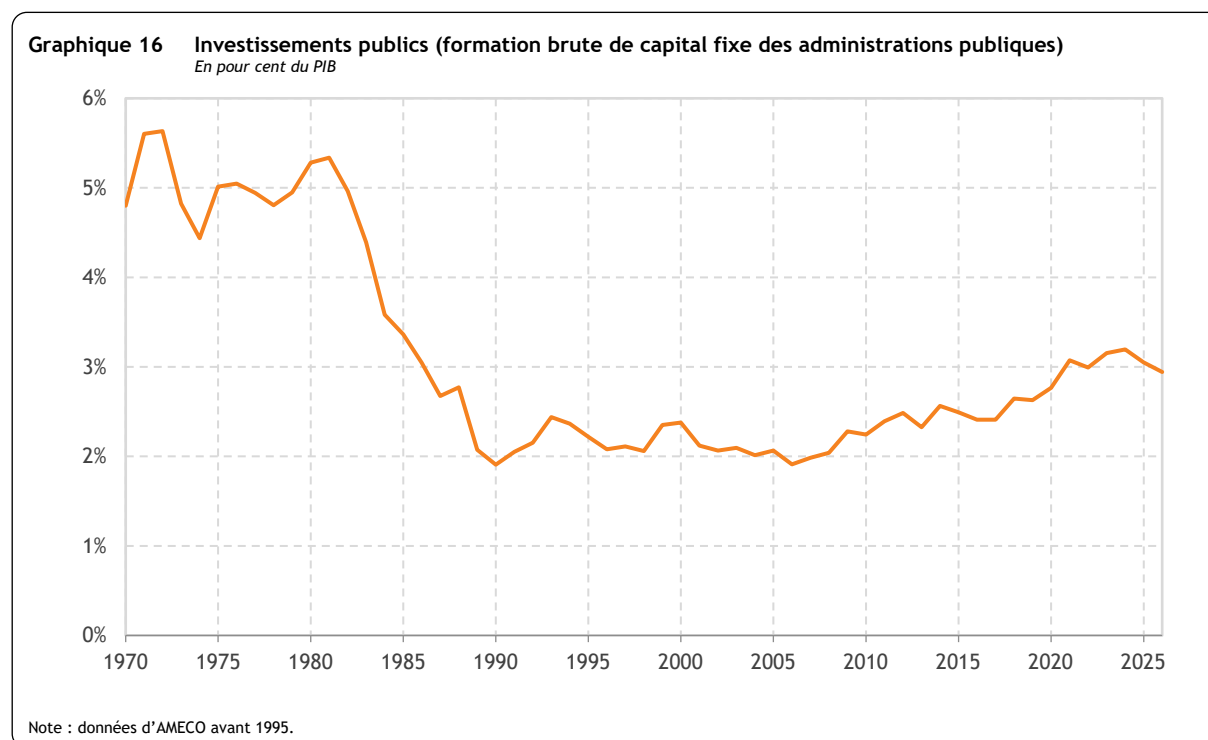
4.2.2. Les plans de relance occasionnent une remontée notable des investissements publics

Cette section vise à mettre en perspective les plans de relance annoncés par les gouvernements avec les autres dépenses en capital des administrations publiques, et avec le cours historique des

investissements des dernières décennies. Les plans de relance prennent principalement la forme d'investissements publics et d'aides à l'investissement aux entreprises et, dans une moindre mesure, d'aides à l'investissement aux ménages et de dépenses courantes. Le graphique 16 et le graphique 17 ci-après s'intéressent aux investissements publics entendus au sens du SEC, c'est-à-dire les dépenses de formation brute de capital fixe des administrations publiques. Le graphique 18 s'intéresse aux autres dépenses en capital des pouvoirs publics, dont une grande partie est constituée des aides à l'investissement aux entreprises.

a. Investissements publics

Les investissements publics, qui s'élevaient à 5 % du PIB dans les années 1970, se sont fortement contractés durant les années 1980 à la suite des mesures de consolidation budgétaire motivées par les craintes d'emballement de la dette. Le point bas de 1990 marque le début de deux décennies de stagnation des investissements à un niveau bas. Un changement de tendance s'initie aux environs de 2010, que les plans de relance devraient significativement renforcer dans les prochaines années.

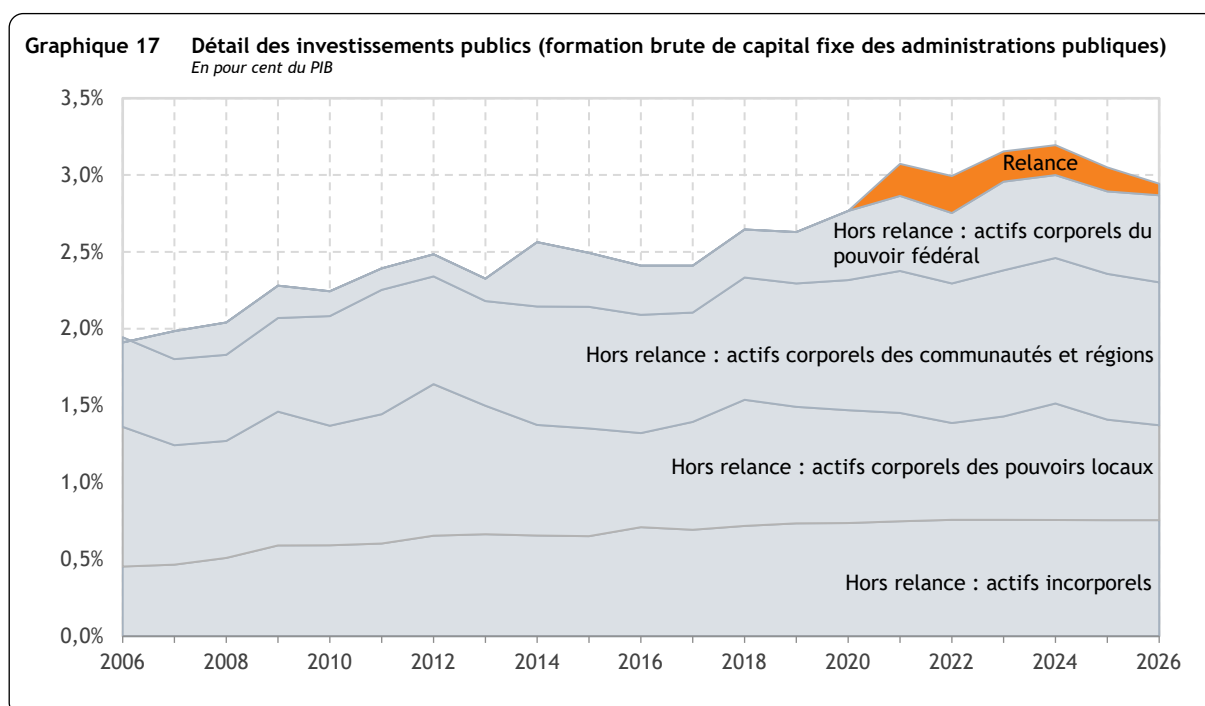


Dans les hypothèses de la projection, les investissements publics culminent à 3,2 % du PIB en 2024, un ratio qui n'avait plus été atteint depuis 1985. Rappelons que l'ambition du gouvernement fédéral est d'élever les investissements publics (de l'ensemble des administrations publiques) à 4,0 % à l'horizon 2030²², avec un objectif intermédiaire de 3,5 % du PIB en 2024²³. Cet objectif intermédiaire ne serait donc pas loin d'être rencontré, à condition, bien entendu, que les plans s'exécutent comme prévu.

²² Source : accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020.

²³ Source : présentation du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques lors de la séance d'explication de l'évaluation du plan national pour la reprise et la résilience à la presse du 16 avril 2021.

Le graphique 17 présente un détail des investissements publics, en distinguant ceux repris sous l'appellation « plan de relance » des autres investissements publics. L'appellation « plan de relance » inclut les déclinaisons régionales de cette appellation (plan de relance Vlaamse Veerkracht, plan de relance de la Wallonie, plan de relance et de redéploiement bruxellois) et les projets fédéraux. Ces plans de relance englobent le RRP et d'autres nouvelles initiatives non reprises dans le RRP (ou des extensions de certains projets du RRP). Ils comprennent notamment des investissements dans les bâtiments publics et les infrastructures collectives, les infrastructures de mobilité et la digitalisation des administrations. Tels qu'ils ont été présentés par les gouvernements, ces plans de relance contiennent pour partie des projets déjà planifiés antérieurement (c'est en particulier le cas du plan wallon). Par conséquent, il serait inexact de considérer que la projection des investissements se serait limitée à la partie grisée du graphique en l'absence des annonces relatives aux plans de relance (partie orangée).



Les investissements publics peuvent être répartis en fonction de la nature des actifs fixes accumulés : corporels ou incorporels. Les acquisitions nettes d'actifs fixes incorporels concernent essentiellement les dépenses de R&D (principalement des universités, que le SEC consolide avec les Communautés) et représentent environ 3/10^e des investissements totaux. Ils ont très légèrement progressé ces dernières années.

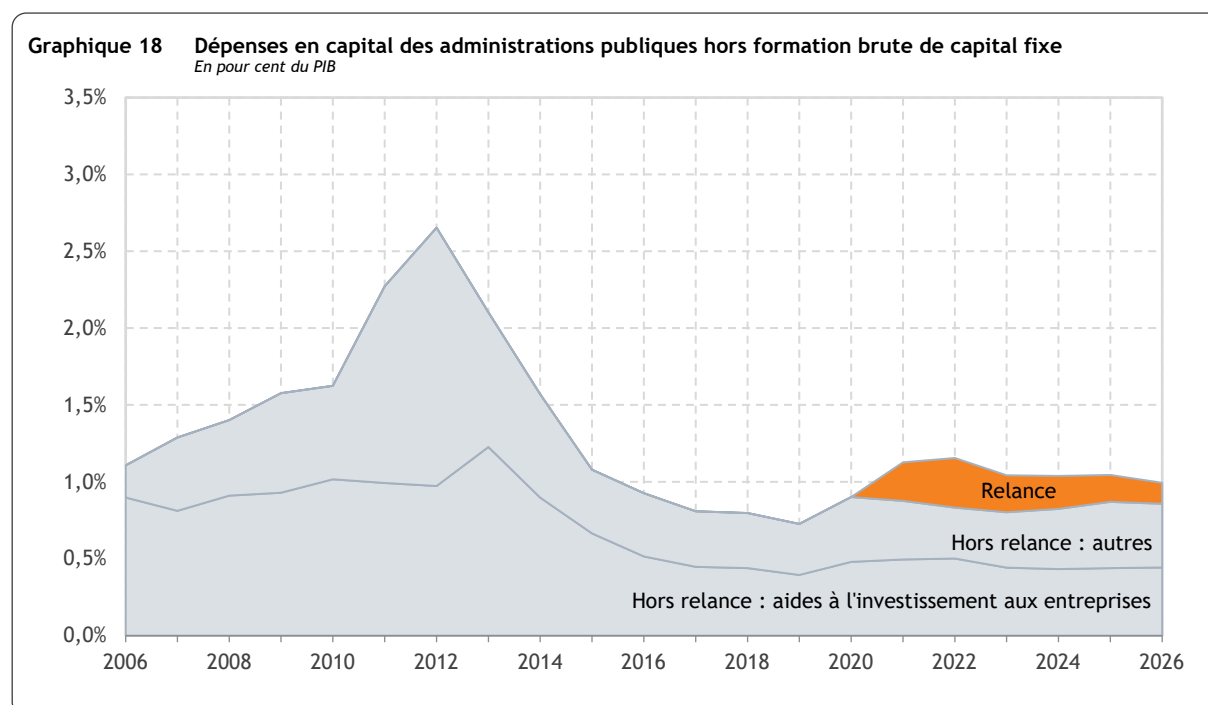
Les acquisitions nettes d'actifs fixes corporels du pouvoir fédéral et des communautés et régions ont également augmenté plus rapidement que le PIB ces dernières années. Au niveau des trois Régions, à partir de 2018, la hausse des investissements concerne essentiellement la mobilité et les infrastructures, comme le projet Oosterweel en Flandre et les investissements dans les tunnels et la poursuite du chantier du (pré)-metro en Région bruxelloise. Pour les Communautés, l'augmentation des investissements est principalement due aux infrastructures scolaires. Pour le pouvoir fédéral, cette augmentation est due pour l'essentiel à la présence d'Infrabel (et donc de ses investissements) dans le périmètre des administrations publiques à partir de 2014, mais également à une accélération des investissements de la

Défense à partir de 2019. Au contraire, les acquisitions nettes d'actifs corporels des pouvoirs locaux se sont légèrement tassées en moyenne de cycle électoral.

Le graphique 17 permet de visualiser l'origine du tassement (déjà visible au graphique 16) des investissements publics en toute fin de période, après leur pic de 2024 : le reflux des investissements des pouvoirs locaux après les élections locales de 2024, et le caractère temporaire et la concentration en début de période des plans de relance actuellement décidés.

b. Autres dépenses en capital

Les investissements publics ne sont pas l'unique dépense en capital des administrations publiques. Les autres dépenses en capital, dont l'évolution est présentée au graphique 18, comprennent essentiellement les aides à l'investissement et d'autres transferts en capital aux ménages et aux entreprises. La part afférente aux plans de relance y est distinguée.



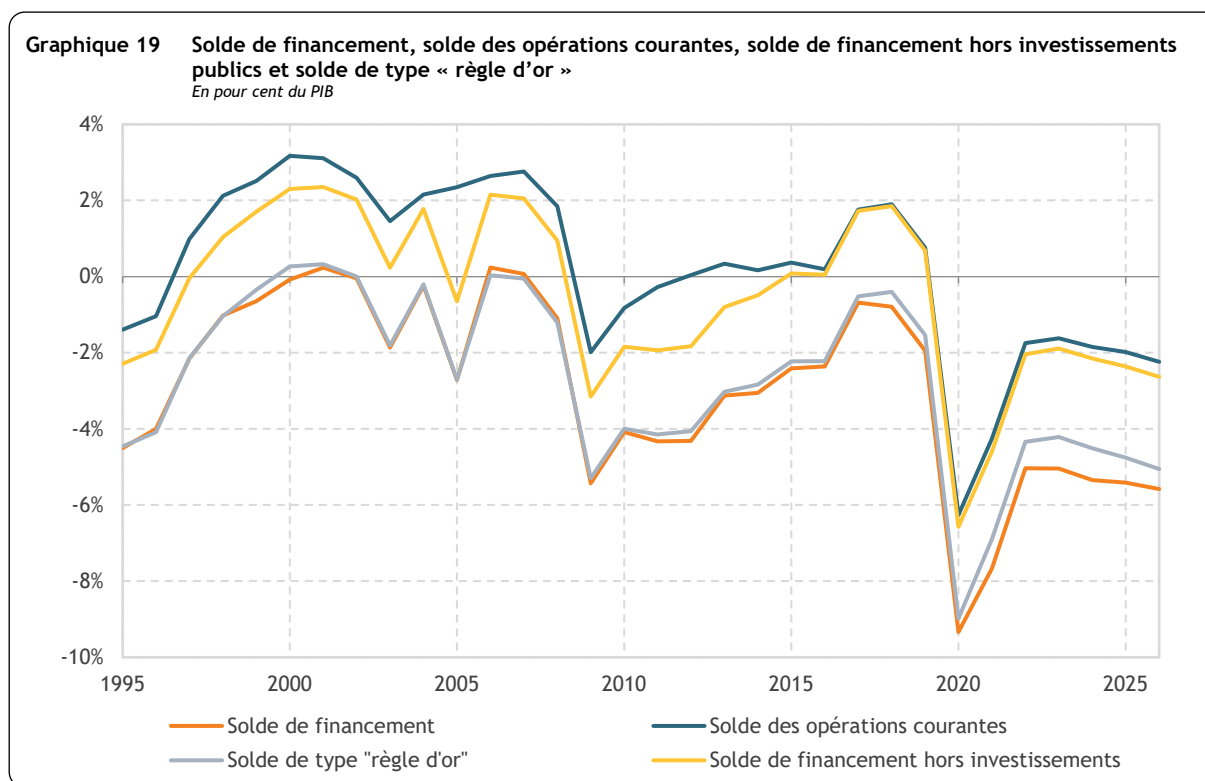
Contrairement aux investissements publics, les aides à l'investissement aux entreprises ont eu tendance à se réduire ces dernières années. Ceci est dû, d'une part, à la présence d'Infrabel dans le périmètre public à partir de 2014 (les aides à l'investissement octroyées à cette entreprise devenant, dès lors, des investissements du secteur public au sens du SEC) et, d'autre part, à une réduction des aides à l'investissement pour les infrastructures hospitalières à la suite de la 6^e réforme de l'État et des modifications des modes de subventionnement en la matière organisées subséquemment par les entités fédérées.

Les autres dépenses en capital ont été particulièrement importantes au début des années 2010 à la suite des interventions en faveur du holding communal en 2011 et de Dexia en 2012. Elles sont depuis lors relativement stables.

Le graphique 18 montre que les plans de relance constituent une part importante des dépenses en capital hors investissements de la projection. Les plans de relance comprennent des aides à l'investissement au secteur des entreprises, tant privées (financement de projets dans les domaines de l'hydrogène, de l'énergie éolienne et des infrastructures de recharge des véhicules électriques, etc.) que parapubliques (rénovation des logements sociaux, des gares SNCB, des crèches, des infrastructures sportives et culturelles, réhabilitation des parcs d'activité économique, etc.) ainsi que des aides à l'investissement aux ménages (isolation des logements, etc.). La remarque formulée ci-dessus concernant les investissements publics prévaut également en ce qui concerne les autres dépenses en capital : il serait inexact de considérer que leur évolution en projection se serait limitée à la partie grisée du graphique en l'absence des annonces relatives aux plans de relance, car ceux-ci englobent aussi des projets déjà planifiés antérieurement.

4.2.3. Si la règle d'or s'imposait, elle ne serait pas respectée à politique constante

Le solde de financement au sens du SEC est un indicateur important puisqu'il fait le lien avec le recours à un surcroît nominal d'endettement. Mais d'autres concepts de solde peuvent également apporter un éclairage particulier sur l'évolution des finances publiques.



Le solde des opérations courantes²⁴ exclut toutes les opérations en capital, tant en dépenses qu'en recettes. Un concept un peu plus large serait le solde de financement hors investissements, qui n'exclut du solde de financement que les dépenses de formation brute de capital fixe des administrations publiques. Les soldes selon ces deux concepts restent largement négatifs en projection, ce qui tranche avec la période antérieure : sur les vingt dernières années, le solde des opérations courantes n'a été négatif

²⁴ Dans la terminologie du SEC : l'épargne brute.

qu'à trois reprises (de 2009 à 2011). Le relatif parallélisme que l'on observe au graphique 19 entre ces deux concepts et le solde de financement au sens du SEC indique que ce sont principalement les opérations courantes et non les opérations en capital ou les investissements qui expliquent la plus grande partie de l'évolution du déficit, ces dernières années comme en projection. A fortiori, la contribution des plans de relance au déficit est mineure, d'autant qu'une partie de ceux-ci est financée par des dotations européennes.

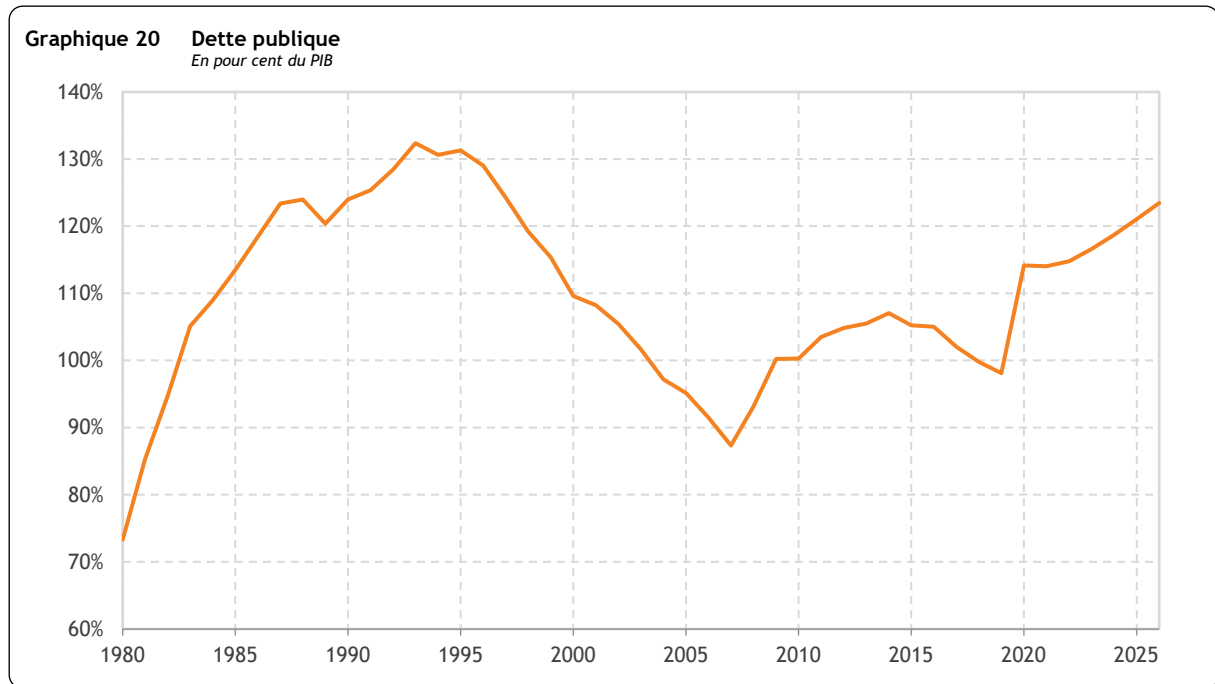
Le solde de type « règle d'or » est un concept qui comptabilise les investissements dans le solde budgétaire, non pas au moment de leur production comme c'est le cas en SEC, mais en fonction de leur amortissement au sens économique du terme, c'est-à-dire selon la dépréciation ou consommation de capital. La littérature attribue certaines vertus à la prise en compte de ce type de solde dans un contexte normatif en raison du fait, en particulier, que l'équilibre du solde de type « règle d'or » entraîne, à l'état stationnaire, une convergence entre la dette publique et le stock de capital public. Sur les vingt dernières années, l'on observe une quasi-équivalence entre le solde type « règle d'or » et le solde de financement (un écart s'observe depuis 2010 ainsi que lors des pics du cycle des pouvoirs locaux, mais modeste). Ceci signifie que l'investissement public compensait la dépréciation sans produire d'augmentation sensible du stock de capital. En projection, le solde de type « règle d'or » est très déficitaire (4,3 % du PIB en 2022, 5,1 % en 2026), mais moins déficitaire que le solde de financement : les investissements envisagés excèdent nettement la dépréciation du capital existant et permettent donc un accroissement significatif du stock de capital, ce qui tranche avec la période antérieure.

4.2.4. La dette publique n'est pas stabilisée

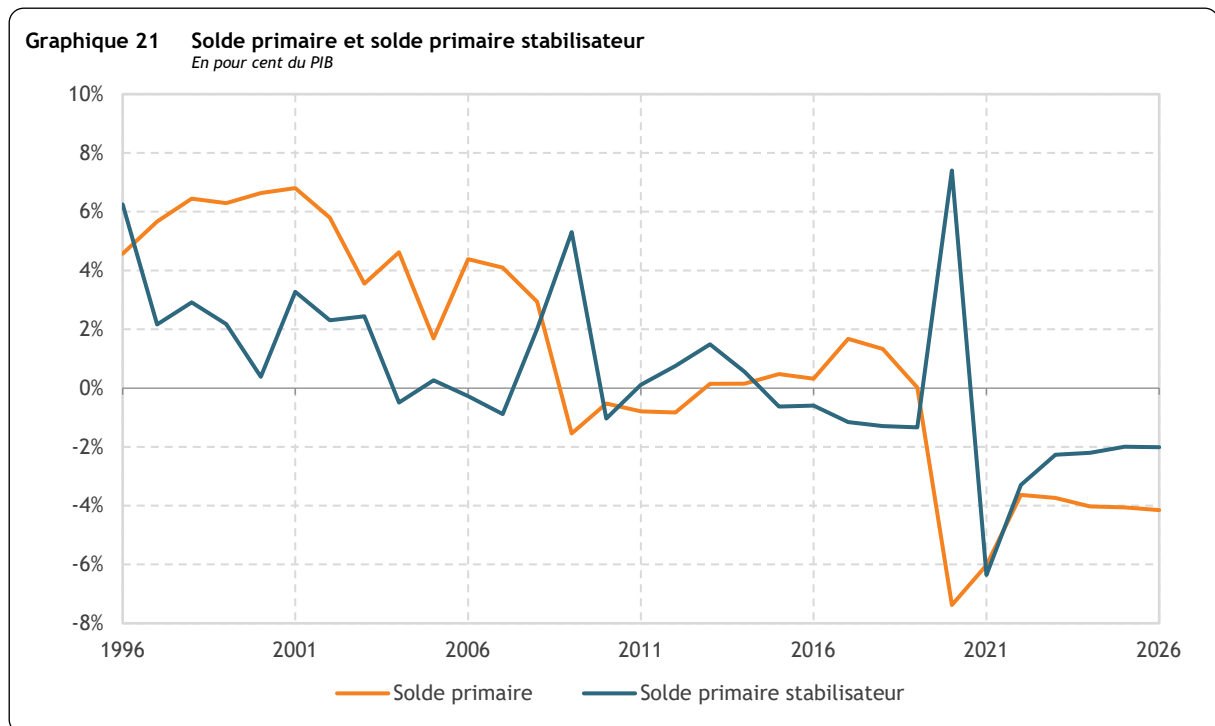
Le taux d'endettement public a augmenté de 16 points de pour cent en 2020 à la suite de l'important déficit et de la chute du PIB, dénominateur du ratio. Le taux d'endettement reste inchangé en 2021 malgré le rebond de l'activité économique, en raison de l'ampleur du déficit. À moyen terme, le taux d'endettement augmente d'environ deux points de pour cent du PIB par an.

Depuis 2015, les taux d'intérêt moyens payés sur la dette publique sont plus faibles que la croissance économique nominale (hormis en 2020). La dynamique intérêt-croissance est donc favorable à une décroissance du taux d'endettement : il est impossible que les charges d'intérêts entraînent une auto-alimentation du taux d'endettement, et il est possible de stabiliser la dette même avec un solde primaire négatif. En projection toutefois, le déficit primaire (de l'ordre de 4 % du PIB à moyen terme) excède le déficit primaire requis pour stabiliser la dette (de l'ordre de 2 % du PIB)²⁵. En d'autres termes, l'ampleur du déficit primaire empêche la dette des administrations publiques belges de profiter du phénomène parfois dénommé « effet boule de neige inversé ».

²⁵ Le solde primaire stabilisateur ou dynamique intérêt-croissance s'approxime comme la différence entre le taux d'intérêt moyen payé sur la dette et le taux de croissance du PIB nominal, différence que l'on multiplie par le taux d'endettement de l'année précédente.



Dans un scénario contrefactuel où l'on retrouverait à partir de 2023 un solde primaire proche de l'équilibre comme cela était le cas lors de la décennie précédente, l'on observerait une baisse du taux d'endettement de l'ordre de deux points de pour cent par an. Le Conseil supérieur des Finances propose une voie médiane afin de laisser de l'espace pour la relance et les investissements : dans son avis en préparation du programme de stabilité 2021-2024, il se dit « d'avis que le taux d'endettement public doit être dans un premier temps stabilisé et ensuite réduit de manière continue ». Cette recommandation ne serait pas suivie dans les hypothèses des présentes projections.



4.3. Évolutions par sous-secteur

4.3.1. Pouvoir fédéral

Le solde du pouvoir fédéral s'est fortement détérioré en 2020 sous l'effet conjugué de la crise économique, des mesures de soutien temporaires décidées par le gouvernement et des surcoûts de la crise sanitaire notamment en termes de soins de santé (financement additionnel de l'INAMI et prise en charge du coût du matériel de protection et du testing).

En 2021, le solde de financement du pouvoir fédéral s'améliore, les facteurs favorables surpassant les facteurs défavorables. Les principaux facteurs favorables sont le contrecoup de l'accélération des enrôlements de l'IPP de 2020, la progression soutenue de l'ISoc dans le contexte de la reprise économique, et la réduction des besoins de financement de la sécurité sociale au vu du moindre recours aux régimes de chômage temporaire et de droit passerelle.

Les facteurs essentiels qui modèrent l'amélioration du solde en 2021 sont les prolongations successives de certaines mesures de soutien, la mise en œuvre de nouvelles mesures ciblées sur les secteurs les plus touchés, et l'achat de vaccins. Aux achats de vaccins s'ajoute le relèvement temporaire des prestations d'assistance sociale pour expliquer la forte augmentation des prestations sociales en 2021. La hausse des investissements s'explique en partie par la part fédérale dans le RPP (financé sur fonds européens), mais également par l'augmentation des investissements de la Défense avec la mise en œuvre de la vision stratégique parallèlement aux engagements pris dans le passé (avions A400M), par un investissement en matériel de la politique scientifique (navire de recherche Belgica) et par une augmentation programmée des investissements de la Régie des bâtiments. Les charges d'intérêts connaissent une nouvelle baisse en 2021.

Le recul du déficit se poursuit en 2022-2023. Les recettes sont soutenues par l'augmentation de la TVA résultant de la reprise de la consommation des ménages et du contrecoup des taux réduits accordés en 2021 dans l'Horeca, mais également par un retour à la normale des ventes courantes de biens et services et des dividendes. Les dépenses primaires diminuent en pourcentage du PIB à la suite de l'extinction des mesures temporaires de soutien et des dépenses exceptionnelles (matériel de protection, vaccins) liées à la crise sanitaire. La normalisation de la situation sanitaire se traduit également par une réduction des transferts à la sécurité sociale. On observe par contre un accroissement des dépenses en capital, avec la montée en puissance en 2023 des investissements de la Défense dans le cadre de la vision stratégique.

Sur la période 2024-2026, le déficit se stabilise autour de 3,4 % du PIB, soit 1,5 point de pour cent de plus qu'en 2019. Les recettes se stabilisent à leur niveau d'avant crise, et les dépenses à un niveau supérieur à celui d'avant crise. C'est en partie le fait des transferts à la sécurité sociale, qui se sont accrus sur la période 2020-2022 au-delà des effets transitoires liés au covid, notamment pour financer plusieurs mesures structurelles telles que le fonds blouses blanches, la revalorisation des soins de santé mentale et l'accord social du personnel soignant. À partir de 2023, ces transferts évoluent dans leur globalité plus ou moins au même rythme que la croissance économique. Le niveau des dépenses en capital (investissements et transferts aux entreprises) se maintient durant toute la période de projection à un niveau significativement plus élevé que dans le passé.

Les charges d'intérêts, qui ont contribué à l'amélioration du solde de financement jusqu'en 2022, restent stables en pourcentage du PIB à l'horizon 2026, en contexte de remontée des taux du marché et du taux d'endettement.

Tableau 6 Compte du pouvoir fédéral
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	24,6	24,2	24,8	24,5	24,6	24,5	24,4	24,4
Fiscales et parafiscales	21,9	21,6	22,2	21,9	22,0	21,9	21,9	21,8
Transferts des administrations publiques	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres recettes	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Dépenses	26,6	31,4	30,1	28,3	28,0	28,0	27,8	27,8
Frais de fonctionnement	3,1	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1
Prestations sociales	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Autres dépenses primaires finales courantes	2,4	3,1	2,9	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6
Investissements	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres dépenses finales en capital	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	17,3	20,9	20,0	18,9	18,7	18,6	18,6	18,5
Charges d'intérêts	1,8	1,8	1,5	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Solde de financement	-1,9	-7,2	-5,4	-3,8	-3,5	-3,4	-3,4	-3,4

4.3.2. Sécurité sociale

La pandémie a fortement secoué les comptes de la sécurité sociale en 2020 et 2021. Celle-ci a joué son rôle stabilisateur au prix d'une augmentation vertigineuse de ses dépenses de chômage et de droit passerelle (pour une part automatique, mais aussi en raison des élargissements décidés durant la crise). Le besoin de financement lié à ces dépenses de crise a été couvert par le pouvoir fédéral, dont les interventions financières massives sont passées par la dotation d'équilibre. La gestion de la pandémie a également occasionné des dépenses exceptionnelles de l'INAMI qui ont été couvertes par une subvention spéciale du pouvoir fédéral. Le solde de la sécurité sociale est supposé, dans ces projections, retrouver l'équilibre en 2022 via une hypothèse technique posée de recalibrage de la dotation d'équilibre en 2022 (voir section 4.1), mais se détériore rapidement les années suivantes en raison de la dynamique des dépenses de prestations sociales (et particulièrement des pensions). Il atteint -0,9 % du PIB en fin de période de projection (sous l'hypothèse technique que la dotation d'équilibre reste inchangée hors inflation après 2022).

En 2020, les recettes de la sécurité sociale ont fait un bond exceptionnel de 13 % (tableau 8) en raison de l'augmentation de la dotation d'équilibre qui passe de 3,0 à 14,1 milliards d'euros afin de soutenir l'augmentation correspondante des dépenses et la chute des autres recettes du fait de la pandémie. En 2021, l'impact de la crise sur ces autres recettes et sur les dépenses est moindre qu'en 2020 mais reste important. Après un léger recul nominal en 2020, les cotisations ne croissent que modérément en 2021, alors que le financement alternatif augmente fortement pour compenser la croissance exceptionnelle des dépenses de soins de santé (cf. ci-dessous). Le pouvoir fédéral doit encore intervenir massivement avec une dotation d'équilibre atteignant 9,4 milliards d'euros mais, au total, les transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale diminuent par rapport à 2020.

Tableau 7 Compte des administrations de sécurité sociale
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	21,3	25,4	23,7	22,9	23,0	23,1	23,1	23,2
Fiscales et parafiscales	14,0	14,6	14,1	14,2	14,4	14,5	14,6	14,6
Transferts des administrations publiques	7,1	10,6	9,5	8,5	8,5	8,5	8,4	8,5
Autres recettes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses	21,1	25,2	24,0	22,9	23,2	23,6	23,9	24,1
Frais de fonctionnement	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Prestations sociales	17,7	20,9	20,2	19,3	19,6	20,0	20,2	20,5
Autres dépenses primaires finales courantes	0,7	1,2	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8
Investissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses finales en capital	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	2,2	2,4	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3
Charges d'intérêts	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	0,2	0,2	-0,2	0,0	-0,3	-0,5	-0,7	-0,9

À moyen terme, les recettes de cotisations enregistrent une croissance en liaison avec la dynamique du marché du travail. La croissance du financement alternatif reste assez soutenue, en particulier le financement alternatif complémentaire pour les soins de santé vu la norme à 2,5 %. Notons que la dotation d'équilibre se monterait à 5,4 milliards d'euros en 2022 pour équilibrer le solde de la sécurité sociale.

Tableau 8 Dynamique des recettes et dépenses de la sécurité sociale (concept SEC)
Taux de croissance annuel nominal

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023-2026
Recettes, dont	13,0	0,6	0,7	3,5	3,6	3,2	3,4	3,4
Cotisations sociales	-1,3	3,5	5,6	4,1	3,8	3,6	3,5	3,6
Transferts du pouvoir fédéral	42,0	-3,6	-6,5	2,4	3,1	2,5	3,2	2,9
Dépenses, dont :	13,5	2,3	-0,3	4,6	4,7	4,0	4,1	4,3
Prestations sociales, dont :	11,8	4,4	-0,6	4,9	5,0	4,3	4,2	4,5
Pensions	4,5	5,7	5,8	6,2	6,3	4,2	4,3	4,9
Soins de santé	-1,2	15,4	1,1	4,3	4,3	4,3	4,0	4,2
Chômage et droit passerelle	122,5	-22,9	-38,8	-3,9	-2,2	1,7	3,6	1,0
Indemnités maladie-invalidité	8,4	6,4	6,9	6,2	5,4	6,4	4,4	5,4
pm : indexation prestations sociales	1,7	0,7	1,7	1,8	1,8	1,8	2,0	1,9

La pandémie provoque un choc important au niveau des prestations de sécurité sociale principalement dans trois secteurs : le chômage, le droit passerelle et les soins de santé.

Au niveau des soins de santé, l'année 2020 est marquée par une baisse des prestations sociales en nature, conséquence de l'arrêt des soins non urgents durant plusieurs mois. Le gouvernement fédéral a fourni des avances au secteur des hôpitaux afin de compenser leurs pertes financières. Ces avances sont considérées en SEC comme des dépenses de la sécurité sociale, mais classées en subsides et non en prestations sociales. Par ailleurs, bien que la gestion de la pandémie ait occasionné des dépenses supplémentaires en 2020, celles-ci sont loin de compenser la perte en prestations dans le secteur hospitalier. Les prestations en nature sont donc en légère baisse en 2020. En 2021, par contre, outre un objectif budgétaire particulièrement élevé (+7,5 % par rapport à l'objectif de 2020), les dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la pandémie (considérées comme hors objectif) augmentent encore. Au total, ceci conduit à une très forte croissance des prestations sociales en nature en 2021. En 2022, la disparition des prestations imputables à la pandémie réduit la croissance du secteur, qui retrouve à moyen terme sa dynamique structurelle (4,2 % de croissance nominale annuelle moyenne).

En ce qui concerne le chômage, après une forte hausse des dépenses en 2020, celles-ci se réduisent en 2021, grâce à la baisse du chômage temporaire (malgré la poursuite des mesures de soutien en la matière

jusqu'au 30 septembre 2021) et à la reprise économique. En 2022, les dépenses de chômage temporaire reculent encore et retrouvent leur niveau d'avant crise, et les dépenses de chômage complet indemnisé n'augmentent que modérément. Dès lors, les dépenses de chômage retrouvent en 2022 leur niveau de 2019 (en pourcentage du PIB). Elles se réduisent encore en 2023 et 2024 puis demeurent stables autour de 1,1 % du PIB. Les dépenses du droit passerelle, habituellement très faibles, explosent en 2020 et 2021 pour soutenir les indépendants forcés d'interrompre leurs activités avant de retrouver dès 2022 leur niveau d'avant crise.

Le secteur des pensions connaît une croissance soutenue. Les dépenses de pension augmentent fortement entre 2022 et 2024 sous l'effet d'une dynamique propre élevée et renforcée par certaines mesures du gouvernement (relèvement de la pension minimum, augmentation des plafonds). Le taux de croissance nominal moyen annuel atteint 4,8 % entre 2023 et 2026.

En conclusion, après les turbulences de la crise Covid, la différence entre la dynamique de croissance des prestations (4,3 % de moyenne annuelle en termes nominaux) et celle des recettes (3,4 %) implique, malgré la neutralisation du solde en 2022 par la dotation d'équilibre (par hypothèse), l'apparition dès 2023 d'un déficit qui ne fait qu'augmenter jusqu'à l'horizon de la projection.

4.3.3. Communauté et régions

a. Ensemble des communautés et régions

Les finances des communautés et régions se sont nettement dégradées en 2020 à la suite du recul des transferts de la loi spéciale de financement (LSF) et des mesures de soutien des différentes entités fédérées aux secteurs touchés par la crise sanitaire. La dégradation des finances régionales a toutefois été modérée par la sensible accélération du rythme de l'enrôlement à l'IPP.

Le solde de financement des entités fédérées s'améliore légèrement en 2021. Les mesures de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire sont en effet d'une moindre ampleur qu'en 2020 tandis que les recettes de la LSF bénéficient du rebond de l'activité économique et d'un solde du décompte important. Par contre, les recettes de l'IPP pâtissent du contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements observée en 2020 et de l'impact retardé de la récession de 2020 sur les additionnels régionaux à l'IPP. Par ailleurs, certaines entités fédérées ont mis en place un plan de relance, ce qui conduit essentiellement à davantage de dépenses en capital.

Tableau 9 Compte des communautés et régions
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	19,3	19,7	19,5	19,4	19,2	19,1	19,1	19,0
Fiscales et parafiscales	5,0	5,2	4,8	4,8	4,8	4,9	4,9	4,9
Transferts des administrations publiques	11,0	11,0	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8	10,8
Autres recettes	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,4	3,3	3,3
Dépenses	19,5	22,1	21,5	20,6	20,5	20,4	20,3	20,2
Frais de fonctionnement	7,7	8,4	8,1	7,9	7,8	7,8	7,8	7,7
Prestations sociales	4,9	5,4	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1
Autres dépenses primaires finales courantes	2,5	3,5	3,0	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
Investissements	1,4	1,4	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6
Autres dépenses finales en capital	0,4	0,5	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Transferts aux administrations publiques	2,4	2,7	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde de financement	-0,2	-2,4	-2,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2

L'amélioration des finances régionales se poursuit en 2022 en raison de la poursuite du rebond économique, du caractère ponctuel des mesures de soutien de 2021 et d'un solde positif du décompte de la LSF. À moyen terme, le solde de financement se stabilise. Les recettes de la LSF et la plupart des catégories de dépenses, à l'exception notable des dépenses de santé, se tassent en pour cent du PIB tandis que les recettes d'IPP bénéficient du dynamisme de la base imposable et des mesures prises en matière d'épargne logement par les différentes régions.

Tableau 10 Solde de financement des entités fédérées
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Solde de financement, dont :	-0,2	-2,4	-2,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2
Communauté flamande	0,1	-1,3	-0,8	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4
Communauté française	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Région wallonne	-0,1	-0,5	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2

Les comptes de la Communauté flamande, de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi que le compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune sont tous déficitaires en projection. Exprimé en pour cent du PIB ou en euros, le compte de la Communauté flamande est le plus déficitaire au terme de la présente législature, ainsi qu'en 2026. Toutefois, les entités fédérées ne sont pas de taille budgétaire identique étant donné leur population respective et la répartition des compétences entre Communautés et Régions. Ainsi, lorsque le solde de financement est exprimé en pour cent d'un indicateur de taille budgétaire comme le total des recettes ou des dépenses, celui de la Communauté flamande devient le moins déficitaire.

b. Communauté flamande

En 2020, le compte de la Communauté flamande affiche un déficit substantiel, soit -5,7 milliards d'euros, principalement creusé par l'important paquet de mesures de soutien liées à la crise du coronavirus, par l'impact de la crise sur les impôts régionaux ainsi que par la baisse des moyens reçus dans le cadre de la LSF.

Avec la reprise économique, tant les recettes de la LSF que celles des impôts régionaux progressent en 2021 (et compensent le recul des recettes de l'impôt des personnes physiques, voir section 4.3.3.a). Les finances flamandes restent toutefois largement déficitaires (-3,7 milliards d'euros) vu le niveau toujours

élevé des dépenses primaires, dès lors que certaines mesures de soutien sont prolongées (sous la forme, notamment, du mécanisme de protection flamand visant à soutenir les entreprises) et que de nouvelles mesures (de relance et autres) sont introduites, comme le nouvel accord intersectoriel flamand (VIA6) pour le secteur des soins de santé. La forte hausse des investissements en 2021 découle du démarrage du plan de relance Vlaamse Veerkracht, dont on suppose que la moitié en moyenne des dépenses prévues sur la période 2021-2026 seront des investissements publics. Remarquons que seule une partie du plan de relance Vlaamse Veerkracht, à savoir 2,2 milliards d'euros sur les 4,3 milliards de dépenses prévues, est financée par dotations européennes et que, par conséquent, seule la partie autofinancée a une incidence sur le solde. Le plan de relance augmente également les dépenses en capital autres que les investissements publics, à savoir les transferts en capital aux entreprises et aux ménages²⁶, qui comprennent également la nouvelle prime à l'investissement rétroactive pour les panneaux solaires. La hausse des transferts versés à des administrations publiques (bien que nettement inférieure à celle de 2020²⁷) est en partie imputable aux moyens que la Région flamande octroie aux communes pour financer l'infrastructure et le fonctionnement des centres de vaccination.

Le déficit recule encore en 2022, vu le caractère ponctuel des mesures prises en 2020-2021 dans le cadre de la crise sanitaire et la progression des recettes de l'impôt des personnes physiques. À moyen terme, le déficit budgétaire flamand fluctue autour de -2,6 milliards d'euros. Ses variations résultent surtout de la dynamique des investissements et des dépenses en capital du plan de relance Vlaamse Veerkracht non financées par la dotation de la RRF et des dépenses pour le projet Oosterweel. Jouent également un rôle, le jobbonus, le refinancement du secteur des soins, et la dynamique des dépenses de soins de santé. L'intervention du gouvernement flamand pour les pouvoirs locaux en matière de contribution de responsabilisation pour les pensions et de préservation des espaces ouverts, qui prennent leur vitesse de croisière, contribuent également au déficit à moyen terme. En 2026, le déficit baisse (à -2,3 milliards d'euros) principalement sous l'effet de la quasi-extinction des dépenses du plan de relance Vlaamse Veerkracht.

Tableau 11 Compte de la Communauté flamande
En milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	54,1	52,2	55,8	58,0	59,0	60,7	62,4	64,2
Fiscales et parafiscales	15,0	14,7	14,6	15,1	15,7	16,3	17,0	17,7
Transferts des administrations publiques	29,8	28,2	31,0	32,1	32,7	33,6	34,6	35,6
Autres recettes	9,3	9,3	10,2	10,8	10,6	10,8	10,9	11,0
Dépenses	53,7	57,9	59,5	60,3	61,6	63,3	65,1	66,5
Frais de fonctionnement	20,9	21,7	22,4	22,9	23,5	24,1	24,7	25,3
Prestations sociales	14,8	15,2	15,6	16,0	16,6	17,2	17,8	18,4
Autres dépenses primaires finales courantes	6,7	8,8	7,5	6,8	6,9	7,0	7,1	7,3
Investissements	3,9	3,9	5,0	5,3	5,5	5,6	5,7	5,6
Autres dépenses finales en capital	1,1	1,4	2,0	2,1	1,8	1,7	1,9	1,7
Transferts aux administrations publiques	5,9	6,5	6,7	6,8	7,1	7,3	7,5	7,8
Charges d'intérêts	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5
Solde de financement	0,4	-5,7	-3,7	-2,3	-2,6	-2,6	-2,6	-2,3

²⁶ Environ 40 % des dépenses du plan de relance Vlaamse Veerkracht prendrait la forme d'aides à l'investissement aux entreprises et aux ménages.

²⁷ La croissance des transferts aux pouvoirs locaux en 2020 est principalement due au financement des dépenses liées à la crise sanitaire et à l'intervention à hauteur de 50 % dans la contribution de responsabilisation pour les pensions ainsi qu'au financement pour les espaces ouverts (86 millions d'euros en 2020, évoluant à la hausse jusqu'à 260 millions d'euros à la fin de la période de projection).

c. Communauté française

Le compte de la Communauté française voit son solde de financement se détériorer fortement en 2020, passant de -0,3 milliard d'euros en 2019 à -1,7 milliard en 2020. Du côté des recettes, l'on note un recul important des transferts de la LSF ainsi qu'un repli d'autres recettes comme les recettes publicitaires de la RTBF. Du côté des dépenses, l'on note une progression des rémunérations ainsi que des transferts aux ISBL et des subventions aux sociétés non financières, sous l'impulsion des aides octroyées par la Communauté française aux secteurs de l'enseignement (y compris la remédiation scolaire), de la culture, de l'aide à la jeunesse et du sport en vue de limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur ces secteurs. Par contre, les dépenses d'investissement reculent en 2020.

En 2021, le solde de financement s'établit à -1,0 milliard d'euros, en amélioration substantielle par rapport à 2020. Cette amélioration trouve son origine dans des mesures de soutien aux secteurs affectés par la crise sanitaire moins importantes qu'en 2020, et dans le rebond économique qui entraîne une progression des recettes de la LSF. Les recettes de la LSF sont également soutenues par un solde du décompte positif. L'amélioration du solde de financement est atténuée par la progression des autres dépenses, en particulier les rémunérations et les investissements, notamment ceux de la RTBF et dans les bâtiments scolaires.

À moyen terme, le solde de financement se détériore, dans la mesure où les recettes de la LSF progressent plus faiblement que les dépenses, notamment sous l'impulsion des dépenses de rémunération, de la hausse de la cotisation de responsabilisation pension et des coûts liés à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte d'excellence.

Tableau 12 Compte de la Communauté française
En milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	20,2	19,2	20,7	21,4	21,7	22,2	22,7	23,3
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	16,5	15,6	17,1	17,6	17,8	18,3	18,7	19,2
Autres recettes	3,7	3,6	3,6	3,8	3,9	4,0	4,0	4,1
Dépenses	20,5	20,9	21,7	22,2	22,7	23,3	23,8	24,5
Frais de fonctionnement	9,5	9,7	10,1	10,3	10,6	10,9	11,1	11,4
Prestations sociales	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0	3,2
Autres dépenses primaires finales courantes	0,7	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
Investissements	1,1	1,0	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5
Autres dépenses finales en capital	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	6,5	6,5	6,7	6,8	6,9	7,0	7,2	7,3
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Solde de financement	-0,3	-1,7	-1,0	-0,8	-1,0	-1,1	-1,1	-1,2

d. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont sensiblement dégradées en 2020 à la suite des mesures de soutien prises pour faire face à la crise sanitaire, du recul des transferts de la LSF et des accords de la Sainte Émilie, ainsi que de certaines recettes fiscales et non fiscales (e.g. les dividendes de participations ou le chiffre d'affaires de l'Opérateur de Transport de Wallonie). La dégradation des finances wallonnes a été tempérée par l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP qui a ponctuellement bonifié les recettes d'additionnels à l'IPP.

Le solde de financement continue de se dégrader en 2021 en raison de la mise en place du plan de relance pour la Wallonie qui n'est qu'en partie financé par des transferts de l'Union européenne, de la première tranche de l'accord sectoriel dans les secteurs du social et de la santé et de l'accélération du rythme des enrôlements de 2020. À l'inverse, les finances wallonnes bénéficient du rebond de l'activité économique qui se traduit par une hausse des recettes des transferts de la LSF et de la Sainte Émilie ainsi que de certaines recettes non fiscales. Elles bénéficient, en outre, d'un solde du décompte positif de la LSF et de la Sainte Émilie. On notera qu'à la clôture de la projection, les mesures de soutien aux secteurs touchés par la crise et les mesures et les dépenses liées au tracing et à la vaccination sont d'une ampleur comparable aux dépenses encourues en 2020.

Les finances wallonnes s'améliorent nettement en 2022, essentiellement sous l'effet du contrecoup des dépenses de 2021 liées à la crise sanitaire, et se stabilisent par la suite. Elles bénéficient en fin de période de la croissance des additionnels à l'IPP dans un contexte de croissance des revenus imposables réels par tête et, jusque 2025, d'un gain budgétaire attendu à politique inchangée au niveau du mécanisme des certificats verts. Par contre, la dynamique des dépenses de santé, l'arrivée progressive en régime de croisière de l'accord sectoriel et la disparition progressive à partir de 2025 du mécanisme de transition de la LSF prévu dans le cadre de la 6^e réforme de l'État pèsent sur les finances de la Région wallonne.

Tableau 13 Compte de la Région wallonne
En milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	14,8	14,5	15,1	15,8	16,3	16,7	17,0	17,1
Fiscales et parafiscales	6,3	6,5	6,4	6,7	6,9	7,1	7,4	7,6
Transferts des administrations publiques	7,1	6,8	7,3	7,5	7,5	7,7	7,8	7,9
Autres recettes	1,4	1,3	1,4	1,7	1,8	1,9	1,8	1,6
Dépenses	15,3	16,8	18,1	17,6	18,0	18,4	18,7	19,0
Frais de fonctionnement	3,2	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4
Prestations sociales	4,4	4,7	4,8	4,9	5,0	5,2	5,3	5,5
Autres dépenses primaires finales courantes	3,1	4,4	4,4	3,6	3,7	3,7	3,8	3,8
Investissements	0,7	0,6	0,8	0,9	1,0	1,1	1,0	0,9
Autres dépenses finales en capital	0,7	0,7	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Transferts aux administrations publiques	2,8	3,0	3,3	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3
Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Solde de financement	-0,5	-2,2	-3,0	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,9

e. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

À l'instar des autres entités fédérées, le compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est dégradé en 2020 à la suite des mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus (et au financement des mesures des autres Commissions communautaires) et du recul des recettes en application de la LSF. L'impact sur les recettes avait toutefois été modéré par l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP et la perception d'une recette exceptionnelle sur les droits d'enregistrement.

En 2021, le solde de financement du compte consolidé se dégrade sous l'impulsion de nouvelles politiques bruxelloises, y compris de relance, celles-ci n'étant que partiellement financées par l'Union européenne dans le cadre du RRP. Notons que le coût des dépenses temporaires consenties en 2021 dans le cadre de la pandémie est d'une ampleur similaire à celui de 2020. L'entité consolidée bénéficie toutefois d'une hausse de ses recettes par le biais des transferts reçus du pouvoir fédéral en application de la LSF,

laquelle est tempérée par le contrecoup des bonnes recettes fiscales de 2020 (IPP et droits d'enregistrement).

En 2022, le solde de financement s'améliore vu le caractère ponctuel des mesures de soutien et de relance « urgente » prises par l'entité consolidée en 2021. Il demeure toutefois négatif et se stabilise à ce niveau à moyen terme en raison du maintien des crédits pour « investissements stratégiques et réguliers » et pour la mise en œuvre des autres politiques du gouvernement (en matière de mobilité, logement, climat, emploi/formation, relance). La stabilisation est également liée à une évolution dynamique des recettes à l'IPP (notamment en raison de la suppression du bonus logement) contrebalancée par la hausse des dépenses de soins de santé.

Tableau 14 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune
En milliards d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	6,2	6,2	6,5	6,7	6,8	7,0	7,1	7,3
Fiscales et parafiscales	2,3	2,5	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9
Transferts des administrations publiques	3,1	3,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,5
Autres recettes	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dépenses	6,8	7,5	8,1	7,8	8,0	8,2	8,3	8,6
Frais de fonctionnement	2,2	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9
Prestations sociales	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5
Autres dépenses primaires finales courantes	1,0	1,3	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3
Investissements	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres dépenses finales en capital	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Solde de financement	-0,6	-1,3	-1,6	-1,2	-1,2	-1,2	-1,3	-1,3

4.3.4. Pouvoirs locaux

Le solde de financement des pouvoirs locaux affiche un surplus de 0,1 % du PIB en 2020. Ce résultat tient à la réduction des investissements, des achats de biens et services et des charges d'intérêts et à l'évolution modérée des rémunérations qui constituent le poste le plus important en dépenses. Les recettes, quant à elles, sont flattées en 2020 par l'accélération des enrôlements à l'IPP, qui masque le recul des recettes de la fiscalité locale propre dû au ralentissement économique et aux mesures de soutien organisées via la fiscalité communale.

En 2021, le solde de financement est déficitaire à concurrence de 0,1 % du PIB. Cette détérioration est imputable à un fort rebond des achats de biens et services après leur tassement en 2020. Une partie de cette hausse provient toutefois des frais de fonctionnement des centres de vaccination, financés par les Communauté et les Régions et dès lors sans impact sur le solde. Les transferts aux ménages et ISBL et les dépenses pour le revenu d'intégration sont également à la hausse en raison de la crise de la Covid-19. Enfin, la progression des dépenses salariales est tempérée en 2021 par le fait que la première indexation en 20 mois n'intervient qu'en décembre 2021. Du côté des dépenses en capital, les investissements progressent à nouveau en contrecoup des périodes d'inactivités subies en 2020 lors du premier confinement. En recettes, l'on notera, outre la forte progression des transferts reçus des Communautés et Régions dans le cadre de la crise sanitaire, la hausse du produit des ventes (permis, redevances, licences) des Communes et Provinces, mais un repli des recettes d'additionnels à l'IPP sous l'hypothèse d'une stabilité du rythme des enrôlements.

En 2022, le solde de financement des pouvoirs locaux retrouve pratiquement l'équilibre. Il est affecté positivement par le contrecoup des dépenses effectuées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire et qui n'étaient pas financées par des transferts d'autres niveaux de pouvoir, principalement les mesures de soutien à l'activité économique post Covid à l'initiative des Villes et Communes. De plus, 2022 est l'année du point d'étiage des investissements dans leur cycle électoral. Par contre, les dépenses pour le revenu d'intégration continuent à progresser en liaison avec la démographie et la difficulté, qu'éprouvent notamment les personnes nouvellement entrées dans ce régime durant la crise, de sortir des situations de précarité.

Un déficit réapparaît en 2023 et 2024, sous la pression des dépenses d'assistance sociale et le pic traditionnel des investissements en fin de législature communale. Le reflux des investissements en 2025 et 2026 explique le profil du solde de financement en fin de période de projection. En 2026, il serait proche de l'équilibre.

Tableau 15 Compte des pouvoirs locaux
En pour cent du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	6,9	7,5	7,1	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Fiscales et parafiscales	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Transferts des administrations publiques	3,3	3,8	3,6	3,4	3,5	3,5	3,5	3,4
Autres recettes	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dépenses	6,9	7,4	7,2	6,9	7,0	7,0	6,9	6,9
Frais de fonctionnement	5,0	5,4	5,3	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Prestations sociales	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres dépenses primaires finales courantes	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Investissements	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,6
Autres dépenses finales en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêts	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Solde de financement	0,0	0,1	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0

5. Annexes

5.1. Annexe statistique

	Chiffres clés pour l'économie belge.....	54
Tableau A.1	Environnement international et indicateurs financiers.....	56
Tableau A.2	PIB et principales catégories de dépenses à prix courants.....	56
Tableau A.3	PIB et principales catégories de dépenses en volume.....	56
Tableau A.4	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses.....	57
Tableau A.5	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants.....	57
Tableau A.6	PIB potentiel et output gap.....	57
Tableau B.1	Situation sur le marché du travail.....	58
Tableau B.2	Situation sur le marché du travail - détail.....	59
Tableau B.3	Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants.....	60
Tableau B.4	Réductions de charges sur le travail dans les branches d'activité marchande.....	61
Tableau C.1	Compte des particuliers.....	62
Tableau C.2	Revenu disponible réel des particuliers.....	63
Tableau C.3	Compte des entreprises.....	63
Tableau C.4	Opérations avec le reste du monde.....	64
Tableau C.5	Distribution du revenu national.....	65
Tableau C.6	Balance d'investissement et d'épargne.....	65
Tableau D.1	Compte des administrations publiques.....	66
Tableau D.1.bis	Compte des administrations publiques.....	67
Tableau D.2	Compte du pouvoir fédéral.....	68
Tableau D.3	Compte des communautés et régions.....	69
Tableau D.4	Compte des administrations locales.....	70
Tableau D.5	Compte des administrations de sécurité sociale.....	71
Tableau D.6	Détail des prestations sociales.....	72
Tableau E.1	Valeurs ajoutées brutes en volume.....	74
Tableau E.2	Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants.....	74
Tableau E.3	Investissements en volume.....	74
Tableau E.4	Emploi intérieur.....	75
Tableau E.5	Productivité horaire des branches d'activité marchande.....	76
Tableau E.6	Coût nominal par tête du facteur travail des branches d'activité marchande.....	76
Tableau F.1	Bilan énergétique.....	77
Tableau F.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	77

PERSPECTIVES

Chiffres clés pour l'économie belge
Taux de croissance, sauf mention contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB et ses composantes (en volume, sauf mention contraire)									
- Dépenses de consommation finale privée	1.9	1.5	-8.7	4.5	6.4	1.9	1.8	1.5	1.4
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1.2	1.7	0.6	5.5	-0.7	1.4	1.5	1.5	1.3
- Formation brute de capital fixe	3.4	3.4	-6.8	10.0	1.2	2.4	1.7	1.1	1.4
. Entreprises	2.8	3.2	-7.8	8.7	2.1	2.1	1.7	1.9	2.2
. Administrations publiques	11.1	1.2	-0.2	17.4	0.2	7.0	2.7	-3.4	-2.3
. Logements	1.5	5.2	-6.9	10.0	-1.0	0.7	0.9	1.1	1.0
- Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (contribution à la croissance du PIB, en point de pourcentage)	0.3	-0.4	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Demande intérieure totale	2.4	1.5	-6.0	5.1	3.3	1.9	1.7	1.4	1.4
- Exportations de biens et services	0.6	1.0	-4.6	5.7	5.9	3.3	3.0	3.0	3.1
- Importations de biens et services	1.3	0.8	-4.3	5.1	6.4	3.7	3.2	3.1	3.2
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB, en point de pourcentage)	-0.5	0.2	-0.3	0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	-0.2
- PIB	1.8	1.7	-6.3	5.5	2.9	1.5	1.4	1.3	1.2
- PIB à prix courants	3.5	3.4	-5.3	7.5	4.3	3.2	3.1	2.9	2.9
- Revenu national brut réel par tête	0.6	2.2	-6.8	4.6	2.6	0.9	0.8	0.7	0.6
Prix et taux d'intérêt									
- Indice national des prix à la consommation	2.1	1.4	0.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
- Indice santé	1.8	1.5	1.0	1.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
- Termes de l'échange	-0.9	0.8	0.1	-0.8	0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
- Déflateur du PIB	1.6	1.7	1.1	1.9	1.3	1.7	1.6	1.6	1.7
- Taux d'intérêt nominal à long terme (10 ans, niveau en %)	0.7	0.2	-0.1	0.1	0.3	0.6	0.9	1.2	1.6
- Taux d'intérêt nominal à court terme (3 mois, niveau en %)	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.3	0.0	0.3	0.6
Emploi, chômage et productivité									
- Population active, définition BFP									
. en milliers	5416.5	5465.1	5475.2	5492.3	5515.8	5533.1	5545.8	5572.6	5604.8
. différence, en milliers	28.9	48.6	10.2	17.1	23.5	17.3	12.7	26.8	32.2
. variation en %	0.5	0.9	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.5	0.6
- Emploi total									
. en milliers	4818.1	4893.7	4893.0	4927.6	4936.5	4984.5	5024.6	5057.6	5087.3
. différence, en milliers	69.7	75.6	-0.7	34.6	8.9	48.0	40.1	33.0	29.7
. variation en %	1.5	1.6	-0.0	0.7	0.2	1.0	0.8	0.7	0.6
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a)	69.7	70.5	70.0	70.5	70.5	71.1	71.5	71.8	71.9
- Chômage total, définition BFP									
. en milliers	515.6	487.4	498.0	480.5	495.0	464.3	436.9	430.7	433.3
. différence, en milliers	-41.8	-28.2	10.6	-17.5	14.6	-30.7	-27.4	-6.2	2.6
- Taux de chômage, définition BFP (en %)	9.5	8.9	9.1	8.7	9.0	8.4	7.9	7.7	7.7
- Productivité horaire (branches d'activité marchande)	0.3	0.6	-0.1	1.6	-0.3	0.5	0.6	0.7	0.7
Revenus									
- Salaire horaire réel (branches d'activité marchande)	0.2	1.1	2.9	-0.7	0.3	1.0	1.0	1.1	1.1
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande)	1.4	1.8	4.1	-1.1	2.0	2.2	2.1	2.1	2.1
- Part salariale (branches d'activité marchande) (b)	58.4	58.5	60.2	58.3	58.7	59.1	59.4	59.7	59.9
- Taux de rentabilité des entreprises (c)	43.0	42.9	42.3	43.9	43.4	43.0	42.8	42.5	42.3
- Revenu disponible réel des particuliers	1.1	3.1	1.4	1.7	0.6	1.7	1.6	1.3	1.4
- Taux d'épargne des particuliers (d)	11.6	13.0	21.8	19.6	14.9	14.8	14.6	14.5	14.4
Finances publiques									
- Solde de financement									
. en milliards d'euros	-3.7	-9.3	-42.1	-37.2	-25.5	-26.3	-28.8	-30.0	-31.8
. en % du PIB	-0.8	-1.9	-9.3	-7.7	-5.0	-5.0	-5.3	-5.4	-5.6
dont (niveaux de pouvoir):									
- Pouvoir fédéral	-0.2	-1.9	-7.2	-5.4	-3.8	-3.5	-3.4	-3.4	-3.4
- Sécurité sociale	-0.0	0.2	0.2	-0.2	-0.0	-0.3	-0.5	-0.7	-0.9
- Communautés et régions	-0.4	-0.2	-2.4	-2.0	-1.2	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2
- Pouvoirs locaux	-0.1	0.0	0.1	-0.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0
- Dette (en % du PIB)	99.8	98.1	114.1	114.0	114.8	116.6	118.7	121.0	123.4

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Balance extérieure									
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-3.5	1.5	-3.8	-4.2	-5.1	-7.7	-10.0	-11.9	-14.1
. en % du PIB	-0.8	0.3	-0.8	-0.9	-1.0	-1.5	-1.9	-2.1	-2.5
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre									
Consommation finale d'énergie	0.7	-1.9	-7.8	5.4	2.1	0.2	0.4	0.3	0.1
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes d'équivalent CO ₂)	117.9	116.7	108.2	108.6	109.7	112.2	112.6	115.6	121.2

(a) Selon le concept EU2020 (source: enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans)

(b) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée

(c) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée

(d) Épargne en % du revenu disponible

A. Résultats macroéconomiques

Tableau A.1 Environnement international et indicateurs financiers

Taux de croissance, sauf indication contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Marchés extérieurs pertinents pour la Belgique	4.4	2.0	-9.2	8.2	6.7	3.7	3.4	3.3	3.2
Taux de change nominal effectif pour la Belgique (1) (2)	1.5	-0.5	1.1	0.9	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Taux de change de l'euro en dollar (nombre de dollars pour 100 euros) (2)	118.1	112.0	114.1	121.8	123.5	123.5	123.5	123.5	123.5
Prix mondiaux									
Biens hors énergie (en euros) (3)	-3.7	1.9	0.4	-2.5	0.9	1.7	1.6	1.6	1.6
Énergie (Brent: USD par baril)	70.9	64.3	41.8	65.9	64.6	65.5	66.3	67.1	67.9
Taux d'intérêt zone euro (niveau)									
Court terme (Euribor à 3 mois) (2)	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.2	0.1	0.4	0.7
Long terme (10 ans) (4) (2)	1.1	0.4	0.0	0.1	0.4	0.7	1.0	1.4	1.7

(1) Un chiffre positif (négatif) indique une appréciation (dépréciation)

(2) Pour les valeurs futures: hypothèse technique basée sur les cotations à terme

(3) Taux de croissance pondéré des prix à l'exportation des biens (hors énergie) provenant de nos partenaires commerciaux

(4) Moyenne pondérée des pays de la zone euro

Tableau A.2 PIB et principales catégories de dépenses à prix courants

Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de consommation finale des particuliers	238247	244755	224861	238415	258065	267422	276888	285939	295133
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	105855	109691	112727	120385	121606	125615	129951	134165	138588
Formation brute de capital fixe	109299	115072	107700	120343	123517	128711	132938	136614	140861
a. Investissements des entreprises (1)	74354	77671	71774	79169	81987	84982	87758	90950	94543
b. Investissements des pouvoirs publics	12181	12518	12480	14908	15146	16473	17206	16901	16788
c. Investissements en logements	22765	24883	23446	26266	26383	27256	27974	28763	29531
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	8233	3752	3898	5129	3445	3998	4596	5265	5958
Dépenses nationales totales	461634	473269	449186	484273	506633	525746	544374	561983	580541
Exportations de biens et services	382087	389709	363523	396444	424593	444651	464170	484917	507060
Importations de biens et services	383301	386775	361530	395529	425191	448091	469972	492710	517203
Produit intérieur brut	460419	476203	451178	485188	506035	522306	538572	554190	570398

(1) Y compris indépendants et ISBL

Tableau A.3 PIB et principales catégories de dépenses en volume

Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de consommation finale des particuliers	1.9	1.5	-8.7	4.5	6.4	1.9	1.8	1.5	1.4
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	1.2	1.7	0.6	5.5	-0.7	1.4	1.5	1.5	1.3
Formation brute de capital fixe	3.4	3.4	-6.8	10.0	1.2	2.4	1.7	1.1	1.4
a. Investissements des entreprises (1)	2.8	3.2	-7.8	8.7	2.1	2.1	1.7	1.9	2.2
b. Investissements des pouvoirs publics	11.1	1.2	-0.2	17.4	0.2	7.0	2.7	-3.4	-2.3
c. Investissements en logements	1.5	5.2	-6.9	10.0	-1.0	0.7	0.9	1.1	1.0
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (2)	0.3	-0.4	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses nationales totales	2.4	1.5	-6.0	5.1	3.3	1.9	1.7	1.4	1.4
Exportations de biens et services	0.6	1.0	-4.6	5.7	5.9	3.3	3.0	3.0	3.1
Importations de biens et services	1.3	0.8	-4.3	5.1	6.4	3.7	3.2	3.1	3.2
Exportations nettes (2)	-0.5	0.2	-0.3	0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	-0.2
Produit intérieur brut	1.8	1.7	-6.3	5.5	2.9	1.5	1.4	1.3	1.2

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Contribution à la croissance du PIB

Tableau A.4 Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses

Taux de croissance		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de consommation finale des particuliers		2.1	1.3	0.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics		2.1	1.9	2.1	1.2	1.7	1.8	1.9	1.8	2.0
Formation brute de capital fixe		2.0	1.8	0.4	1.6	1.4	1.8	1.6	1.7	1.7
a. Investissements des entreprises (1)		1.6	1.2	0.2	1.5	1.4	1.6	1.6	1.7	1.7
b. Investissements des pouvoirs publics		2.2	1.5	-0.1	1.7	1.4	1.6	1.7	1.7	1.7
c. Investissements en logements		3.6	3.9	1.2	1.8	1.5	2.5	1.7	1.7	1.7
Dépenses nationales totales		2.4	1.0	1.0	2.6	1.3	1.9	1.8	1.8	1.9
Exportations de biens et services		2.6	1.0	-2.2	3.2	1.1	1.4	1.4	1.4	1.5
Importations de biens et services		3.5	0.1	-2.3	4.1	1.0	1.6	1.6	1.7	1.7
Termes de l'échange		-0.9	0.8	0.1	-0.8	0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Produit intérieur brut		1.6	1.7	1.1	1.9	1.3	1.7	1.6	1.6	1.7
<i>Pour mémoire :</i>										
Déflateur des dépenses finales totales		2.5	1.0	-0.5	2.9	1.2	1.6	1.6	1.6	1.7
Contributions :										
(a) Coûts d'origine intérieure = (a1)+(a2)+(a3)		0.9	0.9	0.6	1.1	0.7	0.9	0.9	0.8	0.9
(a1) Coûts salariaux par unité produite		0.4	0.5	1.2	-0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
(a2) Impôts indirects nets de subsides par unité produite		0.1	0.1	-0.7	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0
(a3) Marge bénéficiaire par unité produite (2)		0.4	0.3	0.1	0.9	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3
(b) Coût des importations		1.6	0.1	-1.1	1.8	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Excédent brut d'exploitation de l'économie nationale et revenu mixte des indépendants

Tableau A.5 Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

Millions d'euros		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Produit intérieur brut aux prix du marché		460419	476203	451178	485188	506035	522306	538572	554190	570398
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde		4491	5932	3968	4172	4444	4626	4818	5023	5231
2. Revenu national brut		464910	482136	455147	489360	510479	526932	543390	559212	575629
Consommation de capital fixe		86590	90007	92780	95938	99709	104090	108176	112559	117072
3. Revenu national net		378320	392128	362367	393422	410770	422842	435214	446654	458556
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde		-6664	-7260	-9666	-9173	-8875	-8816	-8942	-9026	-9111
4. Revenu national net disponible		371656	384868	352702	384249	401895	414026	426272	437628	449446
Consommation finale nationale		344102	354446	337588	358800	379671	393036	406839	420104	433721
5. Épargne nationale nette		27484	30351	15041	25377	22152	20918	19361	17451	15652
Formation brute de capital fixe		109299	115072	107700	120343	123517	128711	132938	136614	140861
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur		8233	3752	3898	5129	3445	3998	4596	5265	5958
Solde des opérations de capital avec le reste du monde		134	680	-118	1061	1528	1158	977	608	219
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation		-3324	2214	-3894	-3096	-3573	-6543	-9021	-11260	-13876

Tableau A.6 PIB potentiel et output gap

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Output gap (en % du PIB potentiel)	0.8	1.1	-6.1	-2.2	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	
Croissance du PIB effectif (en %)	1.8	1.7	-6.3	5.5	2.9	1.5	1.4	1.3	1.2	
Croissance du PIB potentiel (en %)	1.4	1.5	1.0	1.2	1.1	1.3	1.3	1.3	1.2	
Contributions à la croissance du PIB potentiel (en point de pourcentage)										
Stock de capital	0.6	0.6	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	
Productivité totale des facteurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	
Emploi potentiel (en heures)	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	

B. Marché du travail

Tableau B.1 Situation sur le marché du travail
Milliers, moyennes annuelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Population totale (II+III)	11403.7	11462.0	11496.7	11515.9	11557.5	11608.8	11657.3	11703.0	11746.8
I.bis Population d'âge actif	7325.4	7342.7	7348.3	7345.9	7355.7	7370.6	7381.6	7389.7	7395.5
II. Population inactive (concept BFP)	5987.3	5997.0	6021.4	6023.6	6041.6	6075.7	6111.5	6130.4	6142.0
dont : chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	65.7	47.1	32.0	22.1	15.1	10.5	8.4	8.4	8.6
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5416.5	5465.1	5475.2	5492.3	5515.8	5533.1	5545.8	5572.6	5604.8
IV. Emploi intérieur	4818.1	4893.7	4893.0	4927.6	4936.5	4984.5	5024.6	5057.6	5087.3
(a) Salariés	3126.8	3179.6	3158.7	3174.8	3176.7	3211.5	3239.7	3260.7	3279.1
(b) Indépendants	804.4	818.9	833.1	847.0	851.5	861.5	870.8	879.6	887.9
(c) Emploi public	886.9	895.3	901.2	905.8	908.3	911.5	914.1	917.3	920.3
V. Travailleurs frontaliers (solde)	82.8	83.9	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3
VI. Chômage (concept BFP)	515.6	487.4	498.0	480.5	495.0	464.3	436.9	430.7	433.3
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (1) dont : chômage avec complément d'entreprise	496.0	477.3	494.6	480.0	494.6	463.9	436.6	430.4	432.9
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (2)	19.5	10.1	3.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Taux de chômage (VI)/(III)	9.5	8.9	9.1	8.7	9.0	8.4	7.9	7.7	7.7
Taux d'activité (III)/(I.bis)	73.9	74.4	74.5	74.8	75.0	75.1	75.1	75.4	75.8
Taux d'emploi (IV+V/I.bis)	66.9	67.8	67.7	68.2	68.3	68.8	69.2	69.6	69.9
<i>Pour mémoire</i>									
Taux de chômage (définition standardisée Eurostat)	6.0	5.4	5.6	5.6	5.8	5.4	5.1	5.0	5.0

(1) Hors emplois ALE

(2) Définition Statinfo (concept paiements)

Tableau B.2 Situation sur le marché du travail - détail
Milliers, moyennes annuelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Population totale (II+III)	11403.7	11462.0	11496.7	11515.9	11557.5	11608.8	11657.3	11703.0	11746.8
I.bis Population d'âge actif	7325.4	7342.7	7348.3	7345.9	7355.7	7370.6	7381.6	7389.7	7395.5
II. Population inactive (concept BFP)	5987.3	5997.0	6021.4	6023.6	6041.6	6075.7	6111.5	6130.4	6142.0
dont : avec allocation ONEM (1) :	125.7	108.1	87.9	79.3	73.3	69.4	67.5	67.7	67.9
- Dispenses pour raisons sociales et familiales / pour aidant proche	0.8	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
- Dispenses pour suivre des études	20.8	19.2	16.7	17.2	17.2	17.2	17.2	17.2	17.2
- Interruptions de carrière et crédits-temps complets (2)	19.2	19.8	18.6	19.0	19.8	20.0	20.1	20.2	20.3
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	2.2	2.2	2.0	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
** Congés thématiques	12.9	13.4	12.5	13.1	14.0	14.2	14.3	14.4	14.4
** Crédits-temps	4.1	4.2	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	65.7	47.1	32.0	22.1	15.1	10.5	8.4	8.4	8.6
- Chômeurs complets en formation professionnelle	19.2	21.2	20.0	20.6	20.9	21.3	21.4	21.5	21.5
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5416.5	5465.1	5475.2	5492.3	5515.8	5533.1	5545.8	5572.6	5604.8
IV. Emploi intérieur	4818.1	4893.7	4893.0	4927.6	4936.5	4984.5	5024.6	5057.6	5087.3
dont : avec allocation ONEM (1) :	333.3	321.1	311.3	294.2	290.3	285.7	280.3	276.8	274.4
- Temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations	35.8	33.6	31.8	31.5	30.3	30.1	29.9	29.8	29.7
- Activation	62.0	57.8	46.1	44.9	46.1	44.8	44.5	44.3	43.9
** Agences locales pour l'emploi	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1
** Plan 'activa' (4)	45.7	45.8	38.1	40.0	42.0	41.5	41.9	42.5	42.9
** Réintégration de chômeurs âgés	12.6	9.0	6.2	4.6	3.8	3.1	2.4	1.6	0.9
** Programme de transition professionnelle	3.1	2.5	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions de carrière et crédits-temps partiels (2)	235.4	229.6	233.3	217.7	213.7	210.6	205.7	202.6	200.7
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	57.0	51.5	45.3	40.6	38.6	38.2	37.2	35.7	33.9
** Congés thématiques	71.1	74.9	97.1	87.7	89.5	90.9	91.8	92.4	92.9
** Crédits-temps (5)	107.3	103.2	90.9	89.4	85.6	81.5	76.7	74.5	73.9
- Prépensions à temps partiel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
V. Travailleurs frontaliers (solde)	82.8	83.9	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3	84.3
VI. Chômage (concept BFP)	515.6	487.4	498.0	480.5	495.0	464.3	436.9	430.7	433.3
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	496.0	477.3	494.6	480.0	494.6	463.9	436.6	430.4	432.9
dont : chômage avec complément d'entreprise	8.8	9.9	10.6	11.3	14.7	16.3	17.0	17.5	17.5
(b) CCI âgés non demandeurs d'emploi (1)	19.5	10.1	3.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
<i>p.m. Chômeurs indemnisés après un travail à temps partiel volontaire (1)</i>	24.4	22.8	23.3	23.7	23.0	21.7	21.4	21.3	21.3
<i>p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)</i>	19.2	19.4	202.0	98.0	20.8	19.6	18.5	18.3	18.3
<i>p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles</i>	-26.2	-19.0	7.9	0.0	9.6	-24.1	-20.6	-4.9	2.0
<i>p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)</i>	74.5	57.1	42.6	33.4	29.8	26.8	25.4	25.9	26.1
<i>p.m. Revenu d'intégration sociale (ou équivalent)</i>	155.7	157.7	164.2	169.5	181.1	180.2	179.3	182.1	181.2

(1) Définitions Statinfo (concept paiement)

(2) À l'exclusion du zorgkrediet flamand

(3) Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient ou non d'une allocation de garantie de revenu (AGR)

(4) Y compris SINE, bonus de démarrage et bonus de stage

(5) Y compris crédits-temps de crise

(6) À l'exclusion des emplois ALE

(7) Y compris la suspension de crise employés

(8) Y compris les dispensés ALE et les bénéficiaires de l'allocation de sauvegarde

Tableau B.3 Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants
Taux de croissance, sauf indication contraire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Salariés dans le secteur marchand									
Coût salarial par heure effective	1.5	2.3	4.2	0.3	1.8	2.7	2.8	2.8	2.8
<i>p.m. idem, après déduction des subventions salariales (1)</i>	1.4	2.2	3.5	-0.2	1.8	2.7	2.8	2.8	2.8
Coût salarial par personne	1.8	2.1	-3.1	4.1	5.0	2.8	2.7	2.8	2.8
Salaire brut par heure effective	2.3	2.4	3.7	0.8	2.0	2.7	2.8	2.8	2.8
Salaire brut par personne	2.7	2.1	-3.6	4.6	5.2	2.8	2.8	2.8	2.8
Indexation	1.6	1.8	1.1	0.9	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
Salaire brut par heure effective hors indexation	0.7	0.5	2.5	-0.1	0.4	1.0	1.0	1.0	1.0
Salaire brut par personne hors indexation	1.0	0.3	-4.6	3.6	3.6	1.1	1.0	1.0	1.0
Emploi salarié (nombre d'heures)	2.0	1.4	-7.6	4.3	3.1	1.2	0.8	0.6	0.5
Emploi salarié (nombre de personnes)	1.6	1.7	-0.7	0.5	-0.0	1.1	0.9	0.6	0.6
Masse salariale y compris cotisations patronales (2)	3.5	3.8	-3.8	4.6	5.0	3.9	3.6	3.4	3.3
Masse salariale hors cotisations patronales	4.3	3.8	-4.2	5.1	5.2	3.9	3.7	3.5	3.4
Taux implicites de cotisations (en % de la masse salariale brute)									
Cotisations patronales (sensu lato) (2)	29.9	29.9	30.5	30.0	29.7	29.6	29.6	29.5	29.5
Cotisations patronales (sensu stricto) (3)	21.6	21.5	22.0	21.5	21.5	21.6	21.6	21.6	21.6
Cotisations personnelles (4)	10.3	10.3	10.4	10.4	10.4	10.5	10.5	10.5	10.5
Taux net implicite de cotisations (en % de la masse salariale brute) (5)	23.4	23.2	23.0	21.8	21.6	21.6	21.5	21.5	21.5
Inflation et indexation									
Inflation : indice national des prix à la consommation	2.1	1.4	0.7	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
Inflation : indice santé	1.8	1.5	1.0	1.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Indexation des rémunérations du secteur public	1.5	1.5	1.5	0.7	1.8	1.7	1.8	1.8	2.0
Indexation des prestations sociales	1.5	1.3	1.7	0.7	1.7	1.8	1.8	1.8	2.0
Secteur marchand (salariés et indépendants)									
Valeur ajoutée en volume	2.1	2.0	-7.2	6.0	3.1	1.6	1.5	1.4	1.4
Volume de travail (nombre d'heures)	1.7	1.4	-6.9	4.4	3.3	1.2	0.9	0.7	0.6
Productivité horaire	0.3	0.6	-0.3	1.6	-0.2	0.4	0.7	0.7	0.8

(1) Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 2010, les subventions salariales doivent être enregistrées comme une subvention et non comme une réduction directe des charges sur le travail. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte dans la définition des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et sont financées par différentes entités du secteur public.

(2) Y compris les cotisations patronales fictives, extra-légales et les cotisations perçues par le pouvoir fédéral.

(3) Cotisations patronales perçues par la Sécurité sociale, avant déduction des réductions de cotisations patronales groupes-cibles.

(4) À l'exclusion des cotisations volontaires des salariés.

(5) Cotisations patronales sensu lato moins les réductions de cotisations groupes-cibles et les autres subventions salariales.

Tableau B.4 Réductions de charges sur le travail dans les branches d'activité marchande
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Réductions de cotisations patronales (ex ante)	8968	9491	8601	8688	8881	9062	9250	9436	9627
- Réductions générales et diverses	7667	8077	7343	7485	7708	7894	8073	8244	8416
<i>p.m. dont via taux facial (a)</i>	6375	6615	6137	6460	6787	7021	7258	7490	7723
<i>p.m. dont non prises en compte pour le calcul de la marge salariale maximale (b)</i>	2411	2764	2240	2252	2398	2574	2750	2902	3062
- Subventions salariales groupes cibles fédérales	451	522	511	552	511	517	521	524	526
- Subventions salariales groupes cibles transférées aux Régions (c)	850	892	746	651	661	651	657	669	685
<i>p.m. Non compris: contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques</i>	286	290	284	288	293	299	304	309	315
2. Subventions salariales autres que réductions groupes cibles (ex post)	7039	7338	8203	9457	9865	10245	10649	10954	11248
2a. via la sécurité sociale	979	1033	1589	1967	2141	2200	2262	2324	2375
- Maribel social	739	783	834	938	938	967	999	1031	1051
- Maribel social - financement alternatif	108	113	115	123	132	140	146	153	160
- Activation d'allocations de chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Titres-services	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Contractuels subventionnés hôpitaux + Harmonisation des salaires + Fin de carrière maisons de repos et de soins + Autres (d)	132	137	640	906	1071	1093	1117	1140	1165
2b. via la fiscalité fédérale et les dépenses fédérales	2996	3145	3572	3642	3586	3737	3889	4004	4121
- Travail de nuit et travail en équipe (e)	1602	1672	1722	1906	1978	2038	2097	2155	2213
- Heures supplémentaires (part 'employeurs')	166	178	168	177	185	190	196	202	208
- Recherche et développement (entreprises) (f)	847	819	891	858	899	930	960	989	1019
- Subvention générale	202	210	313	207	252	296	342	355	367
- Subventions pour des branches spécifiques (g)	178	207	207	205	215	224	233	242	251
- Fonds "Blouses blanches" (partie Maribel social) + Autres (h)	0	59	271	290	57	59	60	62	64
2c. via les Régions	3064	3160	3042	3848	4138	4309	4498	4626	4752
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	9	0	0	0	0	0	0	0	0
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	9	5	1	0	0	0	0	0	0
- Entreprises de travail adapté	467	482	504	559	582	599	615	632	647
- Activation d'allocations de chômage	213	212	163	171	179	179	185	191	196
- Titres-services	1832	1909	1723	1926	2072	2153	2237	2316	2395
- Harmonisation des salaires + Fin de carrière maisons de repos et de soins + Autres (i)	534	552	651	1193	1305	1377	1462	1488	1514
3. Non-transfert de cotisations personnelles (j)	6	6	6	6	6	1	1	1	1
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	6	6	6	6	6	1	1	1	1
Total en faveur des employeurs (1+2+3)(c)	16012	16836	16810	18151	18753	19307	19900	20391	20875
<i>p.m. Transféré aux Régions</i>	3435	3570	3289	3946	4224	4362	4541	4663	4790
4. Réductions de cotisations personnelles	1118	1113	961	887	825	793	771	748	718

(a) Réductions des taux faciaux en 2016 et 2018 dans le cadre du tax shift.

(b) Réductions générales qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la marge maximale pour les hausses de salaires bruts selon la loi de 2017.

(c) Non compris : contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques.

(d) Autres : Accord social fédéral à partir de 2021 + Subvention covid "prime d'encouragement 985 secteur des soins" + Subvention covid "pécule de vacances" + Fonds "Blouses blanches", partie autre que Maribel social.

(e) Y compris les subventions spécifiques en faveur du secteur de la construction.

(f) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(g) Mesures marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

(h) Autres : Subvention covid "prime de fin d'année horeca" + Subvention covid "chèque consommation secteur des soins" + Subvention covid "retour à l'emploi".

(i) Autres : Accords sociaux régionaux à partir de 2021 + Subvention covid régionale "prime d'encouragement 985 secteur des soins".

(j) Mesures marine marchande, dragage.

C. Comptes des secteurs institutionnels (hors secteur des administrations publiques)

Tableau C.1 Compte des particuliers (1)
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Opérations courantes									
a. Ressources	393143	406753	411133	425033	437127	453047	469518	484904	501165
1. Excédent net d'exploitation	10015	10155	10306	10801	11319	11406	11721	11946	12197
2. Revenu mixte net	28789	29736	28758	30061	31197	32072	32953	33812	34711
3. Rémunération des salariés	233414	241918	237397	247280	258200	267466	276679	285617	294897
Salaires et traitements bruts	174599	181106	177085	185186	193739	200623	207472	214258	221208
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	45504	47218	46526	48105	50377	52369	54347	56282	58182
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13311	13594	13785	13989	14084	14474	14859	15077	15506
4. Revenus nets de la propriété	27637	27836	24763	25983	26699	27305	27983	28793	29814
Intérêts reçus	1822	1414	343	334	360	431	560	840	1297
Intérêts payés (-)	1626	1341	1127	1194	1297	1459	1734	2023	2355
Revenu distribué des sociétés	16736	16785	15014	16198	16900	17365	17910	18411	18982
Autres	10704	10979	10535	10646	10736	10967	11248	11566	11890
5. Prestations sociales	88472	91614	103541	104919	104873	109670	114796	119017	123484
6. Autres transferts courants nets	1640	1992	2686	2338	1061	1280	1482	1656	1836
7. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	3175	3502	3681	3650	3778	3848	3905	4063	4226
b. Emplois	381417	390469	369604	388797	414334	430040	446084	461289	476896
1. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	57050	56547	56272	59166	60868	63581	66616	69522	72461
2. Cotisations sociales, dont :	86120	89166	88471	91215	95401	99037	102579	105828	109301
Cotisations sociales effectives	72808	75573	74685	77226	81316	84563	87720	90751	93795
Cotisations sociales imputées	13311	13594	13785	13989	14084	14474	14859	15077	15506
3. Consommation finale nationale	238247	244755	224861	238415	258065	267422	276888	285939	295133
c. Épargne nette	11726	16284	41529	36238	22793	23007	23435	23615	24269
II. Opérations en capital									
a. Ressources	704	780	949	1117	1103	1068	1158	1404	1343
b. Emplois	8922	10127	7319	9886	9456	9676	9782	10058	10297
1. Formation brute de capital fixe	25277	27557	25966	29089	29219	30186	30981	31854	32705
2. Consommation de capital fixe (-)	19535	20408	21076	21783	22464	23327	24034	24741	25467
3. Impôts en capital	3772	3391	3268	3407	3524	3637	3650	3756	3865
4. Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-26	14	17	17	17	18	18	18	19
5. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-625	-493	-919	-919	-919	-919	-919	-919	-919
6. Autres transferts en capital à payer	59	65	64	75	78	82	85	89	93
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3507	6937	35159	27469	14440	14398	14811	14961	15315

(1) Ménages (y compris les indépendants) et ISBL au service des ménages

Tableau C.2 Revenu disponible réel des particuliers (1)
Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Revenu primaire brut	0.9	2.1	-3.0	2.7	2.4	1.6	1.5	1.4	1.4
a. Rémunération des salariés, dont :	1.1	2.4	-2.5	2.6	2.7	1.8	1.7	1.5	1.5
Entreprises	1.4	2.5	-4.4	3.1	3.2	2.1	1.9	1.7	1.6
État	0.5	2.0	2.2	1.2	1.0	1.1	1.2	1.0	1.2
Travailleurs frontaliers	1.3	2.1	5.0	2.7	3.2	1.0	1.0	1.0	1.0
b. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	0.4	2.1	-0.9	2.6	2.0	1.1	1.1	0.9	0.9
Excédent brut d'exploitation des particuliers	1.8	2.6	2.6	2.2	1.9	1.1	1.2	0.9	0.9
Revenu mixte	-0.7	1.6	-3.9	3.0	2.0	1.1	1.0	0.9	0.9
c. Revenu de la propriété (net), dont :	-0.1	-0.5	-11.6	3.4	1.0	0.5	0.7	1.2	1.8
Intérêts reçus	-0.1	-23.4	-75.9	-4.0	6.0	17.8	27.5	47.6	51.7
Intérêts payés (-)	-7.0	-18.5	-16.5	4.4	6.8	10.6	16.8	14.7	14.4
Revenus distribués des sociétés	2.7	-1.0	-11.1	6.3	2.6	1.0	1.4	1.1	1.3
Distribution secondaire des revenus									
a. Transferts aux particuliers, dont :	0.3	2.6	12.7	-0.5	-2.9	3.0	3.0	2.0	2.1
Prestations sociales	0.7	2.3	12.3	-0.2	-1.7	2.8	2.9	1.9	2.0
b. Cotisations de Sécurité sociale (-)	-0.2	2.2	-1.4	1.6	2.8	2.0	1.8	1.4	1.5
Cotisations sociales effectives	0.1	2.5	-1.8	1.8	3.5	2.2	1.9	1.7	1.5
Cotisations sociales imputées	-1.7	0.7	0.9	0.0	-1.0	1.2	1.1	-0.2	1.2
c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)	0.7	-2.1	-1.2	3.6	1.1	2.7	3.0	2.6	2.4
Revenu disponible brut des particuliers	1.1	3.1	1.4	1.7	0.6	1.7	1.6	1.3	1.4

(1) Ménages (y compris indépendants) et ISBL au service des ménages

Tableau C.3 Compte des entreprises
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Opérations courantes									
a. Ressources	50786	52900	42101	53568	52260	51636	52180	52336	52832
1. Excédent net d'exploitation	62370	64084	51130	63904	65252	65373	65967	66191	66695
2. Cotisations sociales	13086	13660	13395	13991	14214	14649	15082	15491	15898
cotisations effectives à charge des employeurs	8742	9193	8950	9156	9460	9755	10040	10320	10602
cotisations à charge des salariés	2073	2162	2235	2333	2413	2509	2607	2670	2734
cotisations sociales imputées	2271	2305	2211	2503	2341	2385	2434	2501	2562
3. Revenus nets de la propriété	-23368	-22485	-21510	-23792	-25776	-26920	-27365	-27804	-28182
4. Autres transferts courants nets	-1302	-2359	-914	-535	-1430	-1466	-1503	-1541	-1580
b. Emplois	33388	31864	29465	32604	32412	33112	33586	34233	34877
1. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	20032	17990	15237	17753	17299	17527	17532	17722	17907
2. Prestations sociales	10111	10301	10476	11129	11264	11665	12077	12376	12672
prestations d'assurances sociales de régimes privés	7840	7996	8265	8627	8923	9280	9643	9875	10110
prestations d'assurances sociales directes d'employeurs	2271	2305	2211	2503	2341	2385	2434	2501	2562
3. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	3245	3574	3753	3722	3849	3920	3977	4135	4298
c. Épargne nette	17398	21035	12635	20964	19848	18524	18594	18103	17955
II. Opérations en capital									
a. Ressources	2881	2750	2956	4268	4634	4309	4275	4244	4180
b. Emplois	23455	19229	12518	18564	17018	17426	17905	18568	19494
1. Formation brute de capital fixe	71841	74996	69254	76346	79151	82053	84751	87858	91368
2. Consommation de capital fixe (-)	56678	59026	60830	63000	65598	68617	71438	74543	77800
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	269	-156	829	809	822	837	875	898	909
4. Variation des stocks	8232	3738	3861	5088	3403	3955	4553	5220	5913
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Transferts en capital à payer	-210	-323	-597	-680	-760	-802	-836	-866	-896
III. Capacité (+) ou besoin (-) net de financement	-3176	4556	3073	6668	7464	5407	4964	3779	2641

Tableau C.4 Opérations avec le reste du monde
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Opérations courantes									
a. Emplois	399976	402835	383189	417145	446913	470089	492431	515562	540463
1. Importations de biens et services	383301	386775	361530	395529	425191	448091	469972	492710	517203
2. Rémunération des salariés	3196	3272	3453	3625	3814	3928	4042	4158	4277
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1917	1943	1801	1912	2042	2149	2253	2358	2467
4. Revenus nets de la propriété (-)	-1390	-124	-2647	-2661	-2660	-2606	-2552	-2491	-2430
5. Autres transferts courants nets	5785	6450	9182	8684	8313	8258	8387	8459	8534
6. Cotisations sociales	2837	2897	3060	3197	3358	3453	3550	3649	3752
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1479	1303	1444	1464	1463	1531	1604	1664	1728
8. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	70	72	72	72	72	72	72	72	72
b. Ressources	396518	404370	379413	412988	441812	462387	482434	503694	526368
1. Exportations de biens et services	382087	389709	363523	396444	424593	444651	464170	484917	507060
2. Rémunération des salariés	10310	10627	11225	11726	12315	12666	13020	13386	13760
3. Subventions	684	645	645	645	645	645	645	645	645
4. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	45	45	130	192	218	229	237	242	248
5. Cotisations sociales	1244	1070	1129	1185	1247	1284	1321	1359	1398
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	2148	2274	2761	2795	2794	2913	3041	3145	3256
c. Solde des opérations courantes	-3457	1534	-3776	-4158	-5101	-7701	-9998	-11868	-14095
II. Opérations en capital	134	680	-118	1061	1528	1158	977	608	219
1. Transferts nets en capital	-22	144	-26	1153	1620	1250	1069	700	311
2. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (-)	-156	-536	92	92	92	92	92	92	92
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de l'économie nationale	-3324	2214	-3894	-3096	-3573	-6543	-9021	-11260	-13876

Tableau C.5 Distribution du revenu national
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Particuliers									
1. Revenu primaire brut	319389	330052	322301	335909	349880	361576	373369	384908	397085
. salaires et traitements	233414	241918	237397	247280	258200	267466	276679	285617	294897
. excédent brut d'exploitation et revenu mixte	58339	60299	60140	62646	64980	66805	68707	70498	72374
. revenus nets de la propriété	27637	27836	24763	25983	26699	27305	27983	28793	29814
2. Transferts courants nets	-53057	-52108	-38515	-43124	-50335	-51668	-52917	-54677	-56441
. prestations moins cotisations sociales	2353	2448	15071	13704	9472	10633	12217	13189	14183
. impôts courants	-57050	-56547	-56272	-59166	-60868	-63581	-66616	-69522	-72461
. autres transferts	1640	1992	2686	2338	1061	1280	1482	1656	1836
3. Revenu disponible brut	266332	277944	283786	292786	299545	309907	320452	330231	340643
Sociétés									
1. Revenu primaire brut	95680	100625	90450	103112	105074	107071	110039	112930	116314
. excédent brut d'exploitation	119048	123110	111959	126904	130850	133991	137405	140735	144496
. revenus nets de la propriété	-23368	-22485	-21510	-23792	-25776	-26920	-27365	-27804	-28182
2. Transferts courants nets	-18359	-16990	-13232	-15426	-15779	-16010	-16031	-16148	-16261
3. Revenu disponible brut	77321	83635	77217	87686	89295	91061	94008	96782	100053
Administrations publiques									
1. Revenu primaire brut	49841	51458	42396	50338	55525	58285	59982	61374	62230
. excédent brut d'exploitation	10454	10644	10952	11233	11729	12230	12790	13362	13894
. impôts indirects nets de subventions	45046	46289	37345	43958	47379	49047	50361	51492	52397
. revenus nets de la propriété	-5659	-5475	-5901	-4854	-3583	-2991	-3169	-3480	-4061
2. Transferts courants nets	64752	61827	42082	49377	57239	58862	60006	61800	63591
3. Revenu disponible brut	114592	113285	84478	99715	112764	117148	119988	123174	125821
Reste du monde									
1. Revenu disponible brut	6664	7260	9666	9173	8875	8816	8942	9026	9111
Revenu national brut	464910	482136	455147	489360	510479	526932	543390	559212	575629

Tableau C.6 Balance d'investissement et d'épargne
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Ressources	114196	121018	107683	122358	123368	126145	128492	130596	132921
a. Épargne brute	114075	120358	107821	121317	121861	125008	127537	130010	132724
1. Sociétés	74076	80062	73465	83964	85445	87141	90032	92646	95755
2. Ménages	30868	36532	62446	57860	45092	46165	47297	48180	49556
3. Administrations publiques	8738	3605	-28249	-20669	-8842	-8467	-9963	-10992	-12767
4. ISBL	393	159	159	162	165	168	172	176	180
b. Transferts nets en capital	121	660	-138	1041	1507	1137	955	586	197
2. Emplois	117520	118804	111577	125452	126941	132688	137513	141857	146797
a. Formation brute de capital	117520	118804	111577	125452	126941	132688	137513	141857	146797
1. Sociétés	80074	78734	73115	81434	82554	86008	89304	93079	97281
2. Ménages	24908	27205	25634	28717	28845	29799	30584	31447	32286
3. Administrations publiques	12202	12512	12496	14929	15168	16495	17228	16924	16811
4. ISBL	335	353	332	372	374	386	397	408	419
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-3324	2214	-3894	-3095	-3573	-6543	-9021	-11260	-13876

D. Finances publiques

Tableau D.1 Compte des administrations publiques
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	236500	238598	228708	243172	253011	261702	270053	277812	285615
A. Fiscales et parafiscales	203525	204815	196816	209270	217397	225316	232807	240163	247338
1. Fiscales	142426	141708	134528	144829	149355	154481	159262	163995	168540
a. Impôts directs	77130	74588	71619	77091	78365	81316	84363	87462	90591
- Ménages	55946	55402	55069	57929	59598	62273	65267	68131	71028
- Sociétés	20032	17990	15237	17753	17299	17527	17532	17722	17907
- Autres	1152	1197	1313	1409	1469	1516	1563	1609	1656
b. Impôts indirects	61523	63729	59642	64330	67465	69528	71248	72777	74084
c. Impôts en capital	3772	3391	3268	3407	3524	3637	3650	3756	3865
2. Cotisations sociales effectives	61100	63108	62288	64441	68043	70835	73545	76168	78798
B. Autres recettes des autres secteurs	21961	22539	20351	22408	23849	24268	24786	25031	25282
1. Revenus de la propriété	4115	3899	2942	3133	3509	3831	3924	4003	4085
2. Transferts courants reçus	2917	3304	3114	2994	2770	2804	2843	2896	2949
3. Transferts en capital reçus	315	325	269	1348	1836	1449	1399	1042	669
4. Ventes courantes de biens et services produits	14614	15011	14025	14933	15735	16184	16621	17090	17578
C. Subsidés reçus	828	842	849	900	909	919	929	939	950
D. Cotisations sociales imputées	10186	10402	10692	10594	10854	11199	11532	11679	12045
2. Dépenses	240155	247877	270834	280405	278487	288051	298849	307813	317447
A. Dépenses primaires	230383	238504	261993	272420	271397	281230	291758	300331	309302
a. Courantes	214533	222529	245447	252047	250409	259312	268962	277641	286851
1. Rémunérations des salariés	56686	58553	60272	61923	63626	65435	67375	69201	71297
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	18853	19472	19623	21207	20991	21390	21814	22195	22614
3. Subventions	16970	17919	22997	21142	20910	21340	21776	22196	22623
4. Prestations sociales	112981	117197	128486	134292	134165	140271	146787	152579	158575
- En espèces	77627	80272	91683	92383	92205	96549	101206	105081	109202
- En nature fournies par des producteurs marchands	35354	36926	36803	41909	41960	43722	45580	47498	49373
5. Transferts aux ménages et ISBL	3805	4017	6014	5436	4147	4252	4373	4457	4544
6. Transferts aux entreprises	122	147	1979	1244	137	138	139	140	141
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	3846	3866	4574	5286	5030	5058	5271	5422	5578
8. Autres transferts au reste du monde	1270	1358	1502	1518	1402	1428	1427	1452	1478
b. En capital	15850	15975	16546	20373	20989	21918	22796	22690	22451
1. Formation brute de capital fixe	12181	12518	12480	14908	15146	16473	17206	16901	16788
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	226	113	202	226	214	199	162	138	128
3. Transferts aux ménages et ISBL	587	708	877	1045	1031	996	1086	1333	1271
4. Transferts aux entreprises	2464	2248	2520	3799	4182	3848	3819	3785	3722
5. Transferts au reste du monde	393	388	467	395	415	402	523	532	542
B. Charges d'intérêts	9772	9373	8841	7985	7090	6820	7092	7482	8145
3. Solde de financement	-3655	-9279	-42126	-37230	-25477	-26348	-28796	-30000	-31832
Épargne brute	8738	3605	-28249	-20669	-8842	-8467	-9963	-10992	-12767
4. Solde primaire	6118	94	-33285	-29245	-18387	-19528	-21704	-22518	-23687
<i>p.m. Consommation finale</i>	105855	109691	112727	120385	121606	125615	129951	134165	138588

Tableau D.1.bis Compte des administrations publiques
En pour cent du PIB

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	51.4	50.1	50.7	50.1	50.0	50.1	50.1	50.1	50.1
A. Fiscales et parafiscales	44.2	43.0	43.6	43.1	43.0	43.1	43.2	43.3	43.4
1. Fiscales	30.9	29.8	29.8	29.9	29.5	29.6	29.6	29.6	29.5
a. Impôts directs	16.8	15.7	15.9	15.9	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9
- Ménages	12.2	11.6	12.2	11.9	11.8	11.9	12.1	12.3	12.5
- Sociétés	4.4	3.8	3.4	3.7	3.4	3.4	3.3	3.2	3.1
- Autres	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. Impôts indirects	13.4	13.4	13.2	13.3	13.3	13.3	13.2	13.1	13.0
c. Impôts en capital	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations sociales effectives	13.3	13.3	13.8	13.3	13.4	13.6	13.7	13.7	13.8
B. Autres recettes des autres secteurs	4.8	4.7	4.5	4.6	4.7	4.6	4.6	4.5	4.4
1. Revenus de la propriété	0.9	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Transferts courants reçus	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1
4. Ventes courantes de biens et services produits	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
C. Subsidés reçus	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
D. Cotisations sociales imputées	2.2	2.2	2.4	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
2. Dépenses	52.2	52.1	60.0	57.8	55.0	55.1	55.5	55.5	55.7
A. Dépenses primaires	50.0	50.1	58.1	56.1	53.6	53.8	54.2	54.2	54.2
a. Courantes	46.6	46.7	54.4	51.9	49.5	49.6	49.9	50.1	50.3
1. Rémunérations des salariés	12.3	12.3	13.4	12.8	12.6	12.5	12.5	12.5	12.5
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4.1	4.1	4.3	4.4	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0
3. Subventions	3.7	3.8	5.1	4.4	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0
4. Prestations sociales	24.5	24.6	28.5	27.7	26.5	26.9	27.3	27.5	27.8
- En espèces	16.9	16.9	20.3	19.0	18.2	18.5	18.8	19.0	19.1
- En nature fournies par des producteurs marchands	7.7	7.8	8.2	8.6	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7
5. Transferts aux ménages et ISBL	0.8	0.8	1.3	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
6. Transferts aux entreprises	0.0	0.0	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contributions RNB et TVA à l'UE	0.8	0.8	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.4	3.4	3.7	4.2	4.1	4.2	4.2	4.1	3.9
1. Formation brute de capital fixe	2.6	2.6	2.8	3.1	3.0	3.2	3.2	3.0	2.9
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
4. Transferts aux entreprises	0.5	0.5	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêts	2.1	2.0	2.0	1.6	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
3. Solde de financement	-0.8	-1.9	-9.3	-7.7	-5.0	-5.0	-5.3	-5.4	-5.6
Épargne brute	1.9	0.8	-6.3	-4.3	-1.7	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2
4. Solde primaire	1.3	0.0	-7.4	-6.0	-3.6	-3.7	-4.0	-4.1	-4.2
<i>p.m. Consommation finale</i>	23.0	23.0	25.0	24.8	24.0	24.1	24.1	24.2	24.3

Tableau D.2 Compte du pouvoir fédéral
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	121184	117343	109207	120132	123815	128293	132062	135485	139034
A. Fiscales et parafiscales	107035	104278	97242	107630	110794	114647	118027	121168	124325
1. Fiscales	106966	104213	97180	107569	110734	114587	117967	121108	124265
a. Impôts directs	61039	57608	53943	60511	61051	63248	65333	67377	69469
- Ménages	40152	38727	37690	41649	42599	44533	46577	48398	50271
- Sociétés	19735	17684	14941	17452	16983	17199	17192	17370	17542
- Autres	1152	1197	1313	1409	1469	1516	1563	1609	1656
b. Impôts indirects	45406	46170	42936	46734	49349	50994	52378	53468	54525
c. Impôts en capital	522	435	301	324	335	346	256	264	271
2. Cotisations sociales effectives	68	65	62	60	60	60	60	60	59
B. Autres recettes des autres secteurs	6983	7315	6068	6434	6680	6992	7089	7202	7339
1. Revenus de la propriété	1969	1886	1148	1231	1535	1782	1817	1850	1884
2. Transferts courants reçus	1201	1453	1147	1082	820	816	816	830	844
3. Transferts en capital reçus	84	90	74	358	373	326	287	224	179
4. Ventes courantes de biens et services produits	3729	3886	3700	3762	3952	4069	4169	4297	4431
C. Cotisations sociales imputées	2623	2696	2799	2909	3033	3183	3328	3407	3529
D. Transferts des administrations publiques	4543	3054	3099	3160	3307	3470	3618	3708	3841
1. des administrations de sécurité sociale	2897	3017	3076	3139	3273	3436	3594	3683	3816
2. des communautés et régions	1641	33	19	21	34	34	24	25	25
3. des administrations locales	5	4	3	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	1626	3	1	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	122217	126622	141607	146221	143154	146369	150584	154255	158672
A. Dépenses primaires	113358	118078	133528	138893	136654	140134	144161	147625	151656
a. Finales courantes	31216	32357	35736	37262	36538	37434	38665	39540	40542
1. Rémunérations des salariés	10252	10498	10686	10957	11176	11464	11733	11997	12328
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	4067	4227	4424	4639	4842	4915	5067	5143	5219
3. Subventions	5342	5633	7239	6389	6218	6346	6559	6694	6838
4. Prestations sociales	5819	6107	6489	7493	7051	7382	7727	7936	8187
- En espèces	5540	5799	6129	6521	6634	6951	7286	7484	7724
- En nature fournies par des producteurs marchands	279	308	360	972	417	431	442	453	463
5. Transferts aux ménages et ISBL	706	740	908	1073	928	955	997	1016	1035
6. Transferts aux entreprises	3	19	9	18	4	4	4	4	4
7. Contribution RNB et TVA à l'UE	3846	3866	4574	5286	5030	5058	5271	5422	5578
8. Autres transferts au reste du monde	1182	1268	1406	1407	1288	1311	1307	1329	1352
b. Finales en capital	3006	3156	3574	4482	4379	5157	5196	5279	5455
1. Formation brute de capital fixe	1992	2184	2517	3163	3179	3866	3775	3844	4003
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	20	-23	35	7	3	2	-1	-1	-1
3. Transferts aux ménages et ISBL	28	30	-10	41	42	46	49	48	46
4. Transferts aux entreprises	683	698	687	910	754	856	863	870	880
5. Transferts au reste du monde	282	267	346	362	401	388	509	518	527
c. Transferts aux administrations publiques	79136	82564	94218	97149	95737	97542	100299	102806	105658
1. Transferts de recettes fiscales	46268	47984	46669	53392	55923	56783	58452	60134	61929
2. Autres transferts courants	32735	34479	47468	43659	39718	40660	41747	42571	43627
3. Transferts en capital	133	101	81	98	96	98	100	101	103
B. Charges d'intérêts	8860	8544	8079	7328	6499	6235	6424	6630	7016
3. Solde de financement	-1034	-9279	-32400	-26086	-19339	-18076	-18522	-18770	-19638
Épargne brute	412	-6024	-28351	-21347	-14672	-12555	-12800	-12881	-13507
4. Solde primaire	7826	-735	-24321	-18758	-12840	-11841	-12098	-12140	-12622
<i>p.m. Consommation finale</i>	12797	13093	13799	14894	14677	15040	15516	15869	16285

Tableau D.3 Compte des communautés et régions
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	89447	92034	88816	94646	98397	100260	103111	105600	108190
A. Fiscales et parafiscales	22857	23694	23682	23441	24365	25234	26163	27268	28170
1. Fiscales	22602	23438	23429	23186	24109	24977	25905	27009	27910
a. Impôts directs - ménages	10892	11464	12110	11306	11855	12409	13109	13886	14648
b. Impôts indirects	8459	9019	8353	8797	9064	9276	9401	9631	9668
c. Impôts en capital	3250	2956	2967	3083	3190	3292	3394	3492	3594
2. Cotisations sociales effectives	255	255	253	255	256	257	258	259	260
B. Autres recettes des autres secteurs	9346	9712	9105	10592	11589	11511	11743	11682	11594
1. Revenus de la propriété	1171	1150	957	1046	1097	1148	1182	1205	1229
2. Transferts courants reçus	1257	1400	1478	1476	1503	1529	1555	1582	1609
3. Transferts en capital reçus	177	188	154	949	1422	1082	1070	776	448
4. Ventes courantes de biens et services produits	6741	6973	6516	7121	7568	7753	7936	8119	8308
C. Subsidés reçus	297	308	303	310	314	319	324	330	335
D. Cotisations sociales imputées	6011	6121	6275	6050	6149	6297	6438	6467	6639
E. Transferts des administrations publiques	50937	52199	49451	54254	55979	56898	58442	59854	61452
1. Transferts de recettes fiscales	31268	32014	29549	33358	34446	34912	35843	36688	37538
2. Autres transferts	19669	20186	19902	20896	21533	21986	22599	23166	23913
a. du pouvoir fédéral	13462	13819	13359	14260	14673	14849	15189	15586	16013
b. des administrations de sécurité sociale	5887	6069	6235	6324	6544	6816	7085	7250	7565
c. des administrations locales dont, en capital	320 118	298 85	308 71	311 88	316 86	321 87	325 88	330 90	335 91
2. Dépenses	91442	93074	99808	104126	104464	106867	109760	112511	115118
A. Dépenses primaires	90324	91945	98725	103125	103513	105912	108733	111343	113742
a. Finales courantes	68847	71829	77726	78317	78017	80147	82293	84275	86645
1. Rémunérations des salariés	26540	27666	28700	29599	30484	31339	32300	33139	34172
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	8565	9050	9129	9546	9467	9623	9721	9837	9983
3. Subventions	9084	9563	10336	10647	10826	11029	11168	11372	11583
4. Prestations sociales	22541	23377	24158	24677	25368	26232	27126	27907	28846
- En espèces	14652	15312	15939	16252	16679	17207	17738	18146	18709
- En nature fournies par des producteurs marchands	7889	8064	8219	8425	8689	9024	9388	9762	10136
5. Transferts aux ménages et ISBL	1978	2037	3564	2626	1699	1753	1804	1843	1883
6. Transferts aux entreprises	72	79	1754	1132	80	80	80	80	80
7. Transferts au reste du monde	66	57	85	89	91	92	94	96	97
b. Finales en capital	8473	8721	8843	11939	12917	12747	13016	13287	12960
1. Formation brute de capital fixe	6313	6636	6489	8225	8682	8991	9241	9330	9149
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	82	78	37	142	163	164	136	116	107
3. Transferts aux ménages et ISBL	427	528	564	900	885	844	930	1177	1117
4. Transferts aux entreprises	1541	1358	1631	2638	3173	2734	2694	2650	2572
5. Transferts au reste du monde	110	121	121	33	14	14	14	15	15
c. Transferts aux administrations publiques	13003	11396	12156	12869	12580	13018	13424	13781	14137
1. Transferts courants	10591	10715	11498	12106	11886	12325	12714	13046	13392
2. Transferts en capital	2412	681	658	763	694	693	710	735	745
B. Charges d'intérêts	1119	1129	1083	1001	951	955	1027	1168	1376
3. Solde de financement	-1995	-1040	-10991	-9480	-6067	-6608	-6649	-6911	-6929
Épargne brute	5345	5133	-4682	-898	2846	2372	2524	2754	2644
4. Solde primaire	-876	89	-9909	-8479	-5117	-5653	-5622	-5743	-5553
<i>p.m. Consommation finale</i>	41652	43280	45157	46211	47138	48624	50194	51668	53347

Tableau D.4 Compte des administrations locales
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	31957	32925	33778	34661	34958	36014	37105	38150	39232
A. Fiscales et parafiscales	9397	10162	10075	9985	10218	10455	10751	11066	11375
1. Fiscales	9382	10144	10056	9967	10199	10435	10731	11045	11354
a. Impôts directs - ménages	3649	3949	4048	3748	3869	3985	4158	4349	4533
b. Impôts indirects	5733	6195	6009	6219	6330	6450	6573	6696	6822
2. Cotisations sociales effectives	15	18	19	19	19	20	20	20	21
B. Autres recettes des autres secteurs	5012	4931	4611	4836	5020	5191	5367	5547	5736
1. Revenus de la propriété	914	834	811	830	851	875	899	922	946
2. Transferts courants reçus	318	321	378	322	328	333	339	345	351
3. Transferts en capital reçus	14	29	17	22	22	22	23	23	24
4. Ventes courantes de biens et services produits	3767	3746	3404	3661	3819	3960	4106	4257	4415
C. Subsidés reçus	531	534	546	590	595	600	605	610	615
D. Cotisations sociales imputées	1552	1584	1619	1635	1672	1719	1766	1805	1878
E. Transferts des administrations publiques	15465	15714	16928	17615	17453	18050	18617	19123	19629
1. Transferts de recettes fiscales	155	123	159	161	164	167	170	173	176
2. Autres transferts	15311	15590	16769	17454	17289	17883	18447	18950	19453
a. du pouvoir fédéral	2820	2901	3257	3215	3319	3432	3538	3650	3730
b. des communautés et régions	11168	11334	12136	12848	12546	12983	13400	13756	14112
c. des administrations de sécurité sociale	1322	1355	1376	1391	1424	1467	1509	1544	1612
dont, en capital	811	706	679	785	716	716	733	758	769
2. Dépenses	32472	32898	33231	35120	35028	36308	37896	38452	39378
A. Dépenses primaires	32373	32816	33248	35158	35082	36374	37966	38513	39432
a. Finales courantes	27870	28576	29229	31070	31250	32217	33235	34240	35243
1. Rémunérations des salariés	18223	18806	19290	19739	20305	20938	21613	22291	22971
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	5165	5171	4984	5917	5545	5683	5824	5968	6118
3. Subventions	432	431	455	462	470	478	486	494	503
4. Prestations sociales	3453	3518	3693	3873	4078	4251	4430	4590	4738
- En espèces	3200	3270	3436	3621	3825	3988	4156	4303	4440
- En nature fournies par des producteurs marchands	253	248	257	252	252	263	275	286	298
5. Transferts aux ménages et ISBL	550	600	756	1028	799	813	827	841	856
6. Transferts aux entreprises	46	50	52	52	53	54	55	56	57
b. Finales en capital	4179	3938	3707	3777	3516	3836	4405	3943	3854
1. Formation brute de capital fixe	3793	3625	3328	3437	3201	3531	4102	3639	3546
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	124	58	130	77	48	34	26	23	22
3. Transferts aux ménages et ISBL	80	93	82	53	54	55	56	57	58
4. Transferts aux entreprises	182	162	168	210	213	217	221	224	228
c. Transferts aux administrations publiques	325	302	311	312	316	321	326	330	335
1. Transferts courants	314	290	299	300	305	309	314	319	324
2. Transferts en capital	11	11	12	12	12	12	12	12	12
B. Charges d'intérêts	99	82	-16	-38	-54	-66	-70	-62	-54
3. Solde de financement	-515	27	547	-459	-70	-294	-791	-301	-146
Épargne brute	2850	3241	3570	2523	2719	2816	2871	2872	2927
4. Solde primaire	-416	109	531	-497	-124	-360	-861	-363	-200
<i>p.m. consommation finale</i>	22062	22749	23463	24605	24715	25412	26166	26948	27704

Tableau D.5 Compte des administrations de sécurité sociale
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Recettes	96748	101343	114566	115205	116006	120026	124302	128262	132573
A. Fiscales et parafiscales	64237	66681	65817	68213	72020	74980	77866	80661	83468
1. Fiscales	3476	3912	3863	4106	4312	4482	4658	4832	5011
a. Impôts directs	1550	1567	1518	1525	1590	1674	1763	1850	1941
- Ménages	1253	1262	1222	1226	1275	1346	1422	1498	1577
- Sociétés	297	305	296	299	315	328	340	352	364
b. Impôts indirects	1926	2345	2345	2581	2723	2808	2896	2982	3070
2. Cotisations sociales effectives	60762	62769	61954	64107	67707	70499	73207	75829	78458
B. Autres recettes des autres secteurs	885	926	855	837	851	864	877	891	904
1. Revenus de la propriété	326	373	314	316	317	317	316	316	316
2. Transferts courants reçus	141	129	111	113	120	126	132	139	144
3. Transferts en capital reçus	40	18	25	19	19	19	19	19	19
4. Ventes courantes de biens et services produits	377	406	405	389	396	402	409	416	424
C. Cotisations sociales imputées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Transferts des administrations publiques	31626	33736	47894	46155	43135	44181	45559	46710	48201
1. Transferts de recettes fiscales	14845	15847	16961	19872	21312	21704	22439	23273	24215
2. Autres transferts	16780	17889	30933	26282	21823	22477	23120	23437	23987
a. Du pouvoir fédéral	16586	17860	30933	26282	21823	22477	23120	23437	23987
b. Des communautés et régions	194	28	-0	-0	-0	0	0	0	0
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	96859	100330	113848	116411	116006	121396	127136	132281	137693
A. Dépenses primaires	96899	100368	113864	116427	116022	121410	127135	132245	137595
a. Finales courantes	86600	89767	102755	105398	104605	109513	114769	119587	124421
1. Rémunérations des salariés	1671	1582	1596	1627	1661	1694	1729	1773	1825
2. Consommation intermédiaire et impôts payés	1056	1024	1086	1105	1136	1169	1202	1247	1294
3. Subventions	2112	2292	4966	3645	3396	3488	3563	3636	3698
4. Prestations sociales	81168	84196	94146	98249	97668	102406	107503	112145	116805
- En espèces	54236	55890	66179	65989	65067	68403	72027	75148	78329
- En nature fournies par des producteurs marchands	26933	28306	27967	32260	32601	34003	35476	36997	38475
5. Transferts aux ménages et ISBL	571	640	786	708	720	732	745	758	771
6. Transferts aux entreprises	0	0	164	41	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	22	33	11	22	23	25	26	28	29
b. Finales en capital	192	160	422	175	176	177	179	180	182
1. Formation brute de capital fixe	82	74	146	83	84	85	87	88	90
2. Transferts aux ménages	52	57	242	51	51	51	51	51	51
3. Transferts aux entreprises	58	30	34	41	41	41	41	41	41
c. Transferts aux administrations publiques	10107	10441	10687	10854	11241	11719	12188	12478	12992
1. Transferts courants	10107	10441	10687	10854	11241	11719	12188	12478	12992
2. Transferts en capital	-0	-0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêts	-40	-38	-16	-16	-16	-13	1	36	97
3. Solde de financement	-111	1013	718	-1206	-0	-1370	-2834	-4018	-5119
Épargne brute	130	1255	1214	-948	265	-1100	-2557	-3736	-4831
4. Solde primaire	-152	975	702	-1222	-16	-1384	-2833	-3983	-5022
<i>p.m. Consommation finale</i>	29344	30569	30309	34675	35077	36539	38076	39681	41252

Tableau D.6 Détail des prestations sociales
Millions d'euros

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
I. Administrations publiques	112981	117197	128486	134292	134165	140271	146787	152579	158575
- En espèces	77627	80272	91683	92383	92205	96549	101206	105081	109202
- En nature	35354	36926	36803	41909	41960	43722	45580	47498	49373
II. Sécurité sociale	81168	84196	94146	98249	97668	102406	107503	112145	116805
A. Prestations en espèces	54236	55890	66179	65989	65067	68403	72027	75148	78329
1. Prestations d'assurance sociale	54138	55805	66104	65915	65001	68344	71976	75102	78288
a. Pensions du secteur privé	30682	32083	33639	35793	37903	40344	43002	45012	47084
b. Indemnités de maladie et invalidité	8794	9365	10153	10805	11550	12266	12931	13757	14366
c. Allocations familiales (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Chômage	6794	6266	10589	8148	6574	6316	6177	6280	6506
e. Accidents du travail	259	273	283	291	295	298	301	304	306
f. Maladies professionnelles	251	245	250	252	249	250	248	246	244
g. Fonds de fermeture d'entreprises	206	229	238	245	258	268	278	287	297
h. Assurance soins (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
i. Pensions du secteur public et autres prestations	7152	7343	10952	10382	8173	8603	9038	9216	9485
2. Prestations d'assistance sociale	98	85	75	74	65	58	52	46	41
3. Prestations sociales directes d'employeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Prestations en nature	26933	28306	27967	32260	32601	34003	35476	36997	38475
1. Prestations de soins de santé	26922	28295	27960	32253	32594	33996	35469	36990	38468
2. Autres prestations en nature	11	11	7	7	7	7	7	7	7
III. Pouvoir fédéral	5819	6107	6489	7493	7051	7382	7727	7936	8187
A. Prestations en espèces	5540	5799	6129	6521	6634	6951	7286	7484	7724
1. Prestations d'assurance sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
a. Pensions du secteur public et autres prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Prestations d'assistance sociale	2916	3103	3331	3612	3601	3768	3958	4076	4195
a. Garantie de revenus aux personnes âgées	577	598	679	750	766	840	922	923	968
b. Allocations aux personnes handicapées	1678	1790	1922	2160	2155	2260	2370	2484	2555
c. Pensions de guerre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Transferts sociaux (crédits d'impôts récupérables)	650	699	711	686	664	651	649	652	654
e. Pensions du secteur public et autres prestations	11	16	18	16	17	17	17	17	18
3. Prestations sociales directes d'employeurs	2623	2696	2799	2909	3033	3183	3328	3407	3529
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	2509	2581	2654	2764	2889	3038	3182	3260	3381
b. Pré pensions du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Autres prestations	114	115	145	145	145	145	146	147	148
B. Prestations en nature	279	308	360	972	417	431	442	453	463
1. Prestations de soins de santé	78	85	87	98	107	116	121	127	132
2. Autres prestations en nature	202	223	273	874	309	315	320	326	332
IV. Communautés et régions	22541	23377	24158	24677	25368	26232	27126	27907	28846
A. Prestations en espèces	14652	15312	15939	16252	16679	17207	17738	18146	18709
1. Prestations d'assurance sociale	504	522	662	680	708	737	766	796	826
a. Assurance soins	436	453	591	608	634	660	688	715	743
b. Pensions du secteur public et autres prestations	67	69	71	72	74	76	78	81	83
2. Prestations d'assistance sociale	8138	8669	9002	9208	9387	9615	9847	10060	10278
a. Interruption de carrière et crédit-temps	110	100	89	78	74	75	74	71	68
b. Allocations familiales (après 2015)	6613	7141	7283	7383	7551	7731	7917	8082	8253
c. Allocations aux personnes handicapées	515	514	489	508	526	546	567	590	614
d. Transferts sociaux (crédits d'impôts récupérables)	0	0	0	329	333	342	351	361	370
e. Pensions du secteur public et autres prestations	900	914	1142	910	904	921	938	956	974
3. Prestations sociales directes d'employeurs	6011	6121	6275	6364	6584	6856	7125	7290	7605
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	5955	6074	6227	6317	6537	6809	7077	7242	7557
b. Pré pensions du secteur public	56	48	47	47	47	47	47	47	47
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Prestations d'assurance sociale de fonds de pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Prestations en nature	7889	8064	8219	8425	8689	9024	9388	9762	10136
1. Prestations de soins de santé	3427	3606	3670	3882	3999	4159	4332	4508	4679
2. Autres prestations en nature	4462	4458	4549	4543	4690	4865	5057	5254	5457

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
V. Pouvoirs locaux	3453	3518	3693	3873	4078	4251	4430	4590	4738
A. Prestations en espèces	3200	3270	3436	3621	3825	3988	4156	4303	4440
1. Prestations d'assistance sociale	1633	1667	1799	1967	2134	2249	2370	2478	2542
2. Prestations sociales directes d'employeurs	1566	1601	1636	1653	1690	1737	1784	1824	1897
a. Pensions de retraite et de survie du secteur public	1534	1568	1604	1621	1657	1705	1751	1791	1863
b. Prévisions du secteur public	20	20	18	18	18	18	18	18	18
c. Allocations familiales du secteur public (avant 2015)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Autres prestations	12	13	13	14	14	14	14	15	15
3. Prestations d'assurance sociale de fonds de pension	1	2	2	2	2	2	2	2	2
B. Prestations en nature	253	248	257	252	252	263	275	286	298
1. Autres prestations en nature	253	248	257	252	252	263	275	286	298

E. Résultats par branche d'activité

Tableau E.1 Valeurs ajoutées brutes en volume
Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Agriculture	-15.2	-1.7	9.9	4.7	-2.4	0.6	0.6	0.6	0.6
2. Énergie	-10.3	3.9	-7.4	8.6	1.6	0.8	0.7	0.7	0.9
3. Industries manufacturières	0.4	1.9	-3.5	8.0	-0.4	1.2	1.1	1.0	0.9
a. Biens intermédiaires	1.1	3.7	-0.3	7.8	-1.1	1.3	1.3	1.1	1.0
b. Biens d'équipement	-2.7	0.9	-8.8	12.5	-0.4	1.3	1.1	1.0	0.8
c. Biens de consommation	1.0	-0.9	-6.2	5.9	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7
4. Construction	5.1	4.2	-4.7	8.0	0.9	1.7	1.4	1.1	1.2
5. Services marchands	2.9	1.7	-8.0	5.2	4.0	1.7	1.6	1.5	1.4
a. Transports et communication	4.0	-0.8	-11.3	7.6	4.7	1.9	1.6	1.4	1.4
b. Commerce et horeca	1.7	1.3	-13.5	5.2	4.9	1.3	1.2	1.0	0.9
c. Crédit et assurances	1.3	2.9	-2.6	1.3	3.3	1.3	1.2	1.0	0.9
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.5	1.2	-14.4	7.1	10.0	1.2	1.2	1.1	1.0
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	3.9	2.3	-4.4	5.2	2.4	2.1	2.0	1.9	1.9
6. Services non marchands	0.6	1.1	0.1	0.9	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2
Total	1.8	1.8	-5.9	5.2	2.7	1.6	1.5	1.3	1.3

Tableau E.2 Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants
En pour cent du total

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Agriculture	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Énergie	2.5	2.6	2.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
3. Industries manufacturières	13.4	13.4	13.5	13.8	13.3	13.2	13.1	13.0	12.9
a. Biens intermédiaires	7.2	7.2	7.4	7.5	7.2	7.2	7.1	7.1	7.0
b. Biens d'équipement	2.3	2.3	2.2	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2
c. Biens de consommation	3.9	3.9	3.9	3.9	3.8	3.8	3.8	3.7	3.7
4. Construction	5.3	5.4	5.5	5.6	5.5	5.5	5.4	5.4	5.4
5. Services marchands	63.7	63.4	62.2	62.2	63.0	63.2	63.3	63.4	63.5
a. Transports et communication	6.9	6.9	6.6	6.8	6.9	7.0	7.0	7.0	7.0
b. Commerce et horeca	13.6	13.5	12.4	12.4	12.6	12.6	12.5	12.5	12.5
c. Crédit et assurances	6.5	6.5	6.7	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	7.1	7.0	6.3	6.5	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.6	29.7	30.2	30.1	30.1	30.3	30.4	30.6	30.8
6. Services non marchands	14.5	14.4	15.6	15.1	14.9	14.9	14.9	14.9	15.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau E.3 Investissements en volume
Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Agriculture	11.8	9.8	-4.7	3.9	3.6	0.7	0.6	0.5	0.5
2. Énergie	13.3	8.6	-5.7	12.8	3.8	3.7	0.7	2.5	3.6
3. Industries manufacturières	-0.3	1.1	-1.0	10.0	-1.8	0.6	1.1	0.7	0.8
a. Biens intermédiaires	-0.6	2.5	3.0	9.8	-4.0	1.3	1.5	1.2	1.1
b. Biens d'équipement	0.3	-5.2	-5.2	11.0	-0.5	-2.1	0.2	-0.7	0.2
c. Biens de consommation	-0.3	2.5	-7.3	9.5	2.7	0.8	0.6	0.4	0.3
4. Construction	1.4	-2.4	-5.6	9.6	0.8	1.9	2.3	1.7	2.0
5. Services marchands	3.1	3.3	-9.5	8.8	3.3	2.5	2.1	1.8	1.7
a. Transports et communication	1.8	1.7	-8.6	12.8	2.7	3.5	2.1	1.4	1.1
b. Commerce et horeca	2.0	6.0	-16.4	7.5	5.3	1.3	1.3	1.1	1.0
c. Crédit et assurances	6.3	-2.9	-5.1	5.0	3.5	1.4	1.2	1.0	1.0
d. Santé et action sociale	0.2	5.7	-9.9	7.2	4.5	2.3	1.5	1.5	0.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	3.9	3.9	-8.2	8.6	2.8	2.7	2.6	2.4	2.4
6. Logements	1.5	5.2	-6.9	10.0	-1.0	0.7	0.9	1.1	1.0
7. Services non marchands	11.2	0.4	0.5	16.5	-2.5	8.5	2.3	-4.0	-0.2
Total	3.4	3.4	-6.8	10.0	1.2	2.4	1.7	1.1	1.4

Tableau E.4 Emploi intérieur
Milliers, moyennes annuelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Salariés	4013.7	4074.8	4059.9	4080.6	4085.0	4123.0	4153.8	4178.0	4199.4
a. Agriculture	24.7	26.0	27.6	29.1	29.0	29.4	29.8	30.2	30.5
b. Énergie	55.1	55.9	56.9	57.1	56.9	56.8	56.7	56.6	56.5
c. Industries manufacturières	479.2	483.1	480.1	478.0	468.5	465.5	462.2	458.4	454.5
. Biens intermédiaires	197.4	199.7	200.3	199.2	193.9	192.5	190.9	189.1	187.3
. Biens d'équipement	92.4	93.0	91.3	90.2	89.3	88.2	87.0	85.7	84.4
. Biens de consommation	189.5	190.4	188.5	188.7	185.2	184.8	184.3	183.6	182.8
d. Construction	211.6	213.8	214.6	216.8	219.7	220.4	220.3	219.4	218.6
e. Transports et communication	269.2	275.4	276.7	276.7	270.6	271.6	272.3	272.7	273.2
f. Commerce et horeca	633.1	640.5	627.1	610.0	598.7	600.0	604.1	607.4	609.9
g. Crédit et assurances	111.2	109.0	107.6	107.0	106.1	106.0	105.7	105.3	104.7
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	550.6	562.6	570.1	582.4	598.7	617.2	629.0	638.4	647.0
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	808.2	828.9	814.0	834.0	842.9	858.6	873.1	885.5	897.1
j. Services non marchands	870.9	879.6	885.1	889.5	893.9	897.6	900.6	904.1	907.4
. Administration publique et en- seignement	830.7	838.7	844.3	848.6	850.9	853.9	856.2	859.1	861.7
. Domestiques	40.2	40.9	40.9	40.9	43.0	43.7	44.3	45.0	45.7
2. Indépendants	804.4	818.9	833.1	847.0	851.5	861.5	870.8	879.6	887.9
a. Agriculture	34.4	33.9	33.4	32.9	32.1	31.5	30.8	30.2	29.6
b. Énergie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Industries manufacturières	25.1	25.0	25.3	25.5	25.3	25.5	25.6	25.7	25.7
. Biens intermédiaires	5.4	5.4	5.6	5.7	5.7	5.7	5.8	5.9	6.0
. Biens d'équipement	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
. Biens de consommation	18.6	18.5	18.7	18.8	18.6	18.6	18.6	18.6	18.6
d. Construction	71.8	74.5	76.9	79.6	81.8	83.5	84.9	86.2	87.3
e. Transports et communication	11.7	12.0	12.5	12.8	12.8	12.9	13.0	13.0	13.1
f. Commerce et horeca	112.7	110.7	110.5	110.0	108.0	107.0	106.1	105.1	104.1
g. Crédit et assurances	6.5	6.2	6.1	6.0	5.8	5.6	5.5	5.3	5.1
h. Santé et action sociale	83.0	83.9	86.0	88.5	90.7	92.5	94.3	96.3	98.3
i. Autres services marchands	449.5	462.2	471.5	480.2	483.2	490.8	497.9	504.6	510.8
j. Services non marchands (enseignement)	9.0	9.8	10.4	10.8	11.1	11.6	12.2	12.7	13.2
3. Emploi intérieur (1+2)	4818.1	4893.7	4893.0	4927.6	4936.5	4984.5	5024.6	5057.6	5087.3
a. Agriculture	59.1	59.9	61.1	62.0	61.1	60.9	60.6	60.4	60.1
b. Énergie	55.7	56.5	57.5	57.7	57.5	57.4	57.3	57.2	57.1
c. Industries manufacturières	504.3	508.1	505.4	503.6	493.8	490.9	487.8	484.1	480.2
. Biens intermédiaires	202.7	205.1	205.9	204.8	199.6	198.3	196.8	195.1	193.3
. Biens d'équipement	93.5	94.1	92.4	91.3	90.5	89.3	88.1	86.8	85.5
. Biens de consommation	208.1	208.9	207.2	207.4	203.8	203.4	202.9	202.2	201.4
d. Construction	283.4	288.3	291.5	296.4	301.6	303.9	305.2	305.6	305.9
e. Transports et communication	280.9	287.4	289.2	289.5	283.5	284.5	285.2	285.8	286.3
f. Commerce et horeca	745.8	751.3	737.5	720.0	706.7	707.0	710.2	712.5	714.0
g. Crédit et assurances	117.7	115.2	113.7	112.9	111.9	111.6	111.2	110.5	109.8
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	633.5	646.6	656.1	670.9	689.4	709.6	723.3	734.7	745.3
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	1257.7	1291.1	1285.5	1314.2	1326.1	1349.4	1371.0	1390.1	1407.9
j. Services non marchands	879.9	889.4	895.5	900.3	905.0	909.2	912.7	916.8	920.6
. Administration publique et enseignement	839.7	848.5	854.6	859.4	862.0	865.5	868.4	871.8	874.9
. Domestiques	40.2	40.9	40.9	40.9	43.0	43.7	44.3	45.0	45.7

Tableau E.5 Productivité horaire des branches d'activité marchande
Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Agriculture	-16.4	-2.3	10.6	4.2	-3.2	1.4	1.5	1.4	1.4
2. Énergie	-10.6	2.7	-8.2	7.5	1.8	0.9	0.9	0.9	1.0
3. Industries manufacturières	-0.3	1.8	3.4	4.5	-0.9	1.7	1.7	1.7	1.6
a. Biens intermédiaires	0.9	3.1	4.2	5.1	-0.0	2.0	2.0	1.9	1.9
b. Biens d'équipement	-4.2	1.3	2.4	7.5	-3.0	2.6	2.5	2.4	2.3
c. Biens de consommation	0.2	-0.8	0.9	2.2	-0.1	1.0	1.0	1.0	1.1
4. Construction	1.9	2.8	1.5	0.3	-2.4	0.8	0.8	0.8	1.0
5. Services marchands	1.2	0.1	-0.8	0.9	0.2	0.2	0.5	0.5	0.5
a. Transports et communication	2.0	-3.0	-7.7	5.1	4.4	1.4	1.3	1.2	1.1
b. Commerce et horeca	1.2	0.6	0.6	1.2	-0.2	1.0	0.8	0.7	0.8
c. Crédit et assurances	3.7	5.7	-0.0	1.4	3.8	1.6	1.7	1.6	1.6
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-0.1	-0.7	-13.7	3.5	6.4	-1.6	-0.7	-0.5	-0.5
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	1.1	0.2	2.9	-0.4	-1.9	0.2	0.5	0.5	0.6
Total	0.3	0.6	-0.1	1.6	-0.3	0.5	0.6	0.7	0.7

Tableau E.6 Coût nominal par tête du facteur travail des branches d'activité marchande
Taux de croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Agriculture	3.3	5.6	1.0	0.9	4.4	2.9	2.9	3.0	2.9
2. Énergie	2.8	-1.4	2.8	2.6	1.4	2.8	2.9	3.0	3.0
3. Industries manufacturières	0.5	2.7	-1.5	4.2	4.3	2.9	2.9	3.0	2.9
a. Biens intermédiaires	1.7	3.4	-0.1	3.4	3.4	2.8	2.9	3.0	2.9
b. Biens d'équipement	-4.4	1.0	-5.3	6.4	5.9	2.8	2.9	3.0	2.9
c. Biens de consommation	1.9	2.6	-1.7	4.2	4.8	3.0	3.0	3.1	3.0
4. Construction	4.6	1.6	-13.0	6.5	3.5	3.0	2.9	2.9	2.9
5. Services marchands	1.7	2.0	-3.5	3.3	5.5	2.8	2.8	2.8	2.9
a. Transports et communication	2.1	1.6	-0.2	4.1	3.8	2.9	2.9	2.9	2.8
b. Commerce et horeca	1.4	3.0	-9.8	6.1	9.7	3.0	2.9	2.7	2.9
c. Crédit et assurances	4.8	0.5	1.0	1.7	2.2	2.7	2.8	3.0	2.9
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.2	1.8	-2.5	1.6	3.6	3.2	3.0	3.2	3.2
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.0	2.4	-1.4	2.6	5.8	2.9	2.8	2.8	2.9
Total	1.7	2.0	-3.6	3.6	4.9	2.7	2.7	2.8	2.8

F. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Tableau F.1 Bilan énergétique

Tous produits, millions de TEP

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Production primaire et produits recyclés	11.9	16.0	13.7	16.9	16.0	13.4	12.2	9.3	4.7
Importations	87.7	87.8	85.1	85.6	87.8	90.2	91.3	93.7	97.8
Exportations	34.6	38.0	37.0	37.6	38.3	38.9	39.1	39.7	40.6
Variations de stock	-0.5	-0.9	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Énergie brute disponible	64.4	65.0	61.1	64.3	64.9	64.1	63.8	62.7	61.3
Soutes maritimes internationales	9.3	8.2	7.6	8.1	8.5	8.8	9.1	9.3	9.6
Consommation intérieure brute	55.2	56.8	53.6	56.2	56.3	55.3	54.8	53.4	51.8
Aviation internationale	1.7	1.7	1.2	1.3	1.5	1.7	1.7	1.8	1.8
Offre totale énergétique	53.5	55.1	52.4	55.0	54.9	53.7	53.1	51.7	50.0
Entrées en transformation	60.1	66.1	63.8	66.2	65.8	64.4	63.6	62.0	60.2
Sorties en transformation	50.6	54.1	51.9	53.5	54.3	54.4	54.5	54.6	55.0
Consommation du secteur énergétique	2.6	2.7	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7
Pertes de distribution	0.4	0.3	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.9
Énergie disponible pour la consommation finale	41.1	40.1	37.4	39.1	40.1	40.4	40.7	40.9	41.1
Consommation finale non énergétique	7.8	7.3	7.1	7.2	7.6	7.8	8.0	8.1	8.2
Consommation finale énergétique totale	33.2	32.6	30.0	31.6	32.3	32.4	32.5	32.6	32.6
Industrie	10.7	10.3	9.7	10.3	10.7	10.7	10.7	10.8	10.8
Transport	8.9	8.8	7.7	8.4	8.5	8.5	8.5	8.5	8.4
Tertiaire et résidentiel	13.6	13.4	12.6	13.0	13.1	13.2	13.2	13.3	13.4
Écart statistique	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3

Tableau F.2 Émissions de gaz à effet de serre

Millions de tonnes d'équivalent CO₂

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. Énergie	85.6	85.8	78.2	78.7	80.8	83.9	85.0	88.5	94.7
1A. Combustion de carburants	84.9	85.1	77.6	78.0	80.2	83.2	84.3	87.8	94.0
1A1. Secteurs d'énergie	21.6	22.2	20.5	17.9	19.0	22.1	23.1	26.6	33.1
1A2. Industrie	13.4	13.2	12.5	12.7	13.1	13.1	13.2	13.2	13.3
1A3. Transport	25.6	25.4	22.1	24.0	24.3	24.3	24.2	24.2	23.8
1A4. Autres secteurs	24.5	24.0	22.2	23.1	23.5	23.4	23.5	23.5	23.5
1A5. Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Écart statistique	-0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
1B. Emissions fugitives	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Processus industriels	21.6	20.2	19.4	19.4	18.6	18.0	17.5	17.1	16.6
3. Agriculture	9.4	9.4	9.3	9.2	9.2	9.1	9.1	9.0	8.9
4. Déchets	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0
Total	117.9	116.7	108.2	108.6	109.7	112.2	112.6	115.6	121.2

5.2. Définition des branches d'activité du modèle HERMES

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit trois fois par an, en février, en juin et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des Comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie en juin des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de

stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.